



RAPPORT SUR LE RENDEMENT DE L'AGENCE PARCS CANADA

*Pour la période se terminant
le 31 mars 2005*



Stéphane Dion

L'HONORABLE STÉPHANE DION
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

LA CHARTE DE PARCS CANADA

NOTRE MANDAT

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

NOTRE RÔLE

Gardiens, nous veillons sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.

Guides, nous accueillons des visiteurs du monde entier en leur ouvrant les portes de lieux de découverte et d'apprentissage, de réflexion et de loisir.

Partenaires, nous misons sur les riches traditions de nos peuples autochtones, la vigueur de notre mosaïque culturelle et nos obligations envers la communauté internationale.

Conteurs, nous retraçons l'histoire des gens et des paysages qui ont façonné le Canada.

NOTRE ENGAGEMENT

Protéger, en priorité, le patrimoine naturel et culturel de ces lieux exceptionnels et en assurer l'intégrité.

Faire découvrir la beauté et la richesse de nos milieux naturels, et rappeler le courage et l'ingéniosité de ceux et celles qui ont contribué à forger le Canada.

Commémorer l'héritage inestimable que nous ont laissé tous ces visionnaires, dont le savoir et la passion ont inspiré le caractère et les valeurs de notre pays.

Servir les Canadiens et les Canadiennes en travaillant ensemble pour atteindre l'excellence, guidés par les valeurs de compétence, de respect et d'équité.

AGENCE PARCS CANADA

RAPPORT SUR LE RENDEMENT

*pour la période se terminant
le 31 mars 2005*

Nénuphar odorant (<i>Nymphaea odorata</i>) PN du Canada Kejimikujik (N.É.) par A. Holbrook, 1979	Campement LHN du Canada Parc national des Champs-de-Bataille de Québec (QC) par P. St. Jacques, 1994
Gardes de parc en patrouille PN du Canada des Prairies (SK) par J. Page, 2001	Exposition intérieure LHN du Canada Saut de bison Head-Smashed-In (AB) par Jazhart Studios, 1993

Images au bas

Montagnes recouvertes de neige, Parc national du Canada du Mont-Revelstoke (Parcs Canada)
Lacs et montagnes (Parcs Canada)
Homestead-Motherwell lieu historique national du Canada (Parcs Canada)
Forteresse-de-Louisbourg lieu historique national du Canada (Parcs Canada)
Château Frontenac lieu historique national du Canada (P. St.-Jacques, 1994)
Feuillage d'automne (Parcs Canada), Michael Wood, 1997
Vagues (Parcs Canada), André Cornellier, 1991

© Sa Majesté la reine du chef du Canada (2005)

www.parcscanada.gc.ca

TABLE DES MATIÈRES

<i>MESSAGE DU MINISTRE</i>	5
<i>MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE</i>	7
<i>DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT</i>	8
<i>ÉVALUATION PAR LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT</i>	9
<i>SECTION 1 : VUE D'ENSEMBLE DE PARCS CANADA</i>	14
Rôle dans le gouvernement	14
Fondement législatif	14
Réseaux et programmes	14
Le réseau des parcs nationaux du Canada	15
Le réseau des lieux historiques nationaux du Canada	15
Le réseau des aires marines nationales de conservation du Canada	15
Autres programmes nationaux	15
Obligations internationales	15
Architecture d'activités de programmes	15
Défis et possibilités influant sur le rendement	16
Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes	18
Rendement global de l'Agence	18
<i>SECTION 2 : RENDEMENT PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME</i>	21
<i>ACTIVITÉ DE PROGRAMME 1 : CRÉER DES LIEUX PATRIMONIAUX</i>	21
Description et dépenses	21
Initiatives et réalisations	22
Parcs nationaux et aires marines nationales de conservation	22
Créer des parcs nationaux et des réserves de parc national du Canada	22
Agrandissement et achèvement de parcs nationaux	23
Créer des aires marines nationales de conservation et des réserves d'aires marines nationales de conservation du Canada	27
Lieux historiques nationaux du Canada	30
Désigner des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale	30
Lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada	32
Autres programmes d'inscription et de désignation des ressources patrimoniales	32

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 2 : PRÉSERVER LES RESSOURCES PATRIMONIALES	39
Description et dépenses	39
Initiatives et réalisations	40
Parcs nationaux et aires marines nationales de conservation du Canada	40
L'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada	40
La planification de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada	41
Amélioration du programme de surveillance et de rapports dans les parcs nationaux du Canada	42
Amélioration de la surveillance de l'impact des activités des visiteurs	44
État de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada	44
Maintien et amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada	44
Gestion de l'incidence de Parcs Canada sur l'environnement	46
Utilisation viable sur le plan écologique des aires marines nationales de conservation du Canada	47
Lieux historiques nationaux du Canada	51
Planification de l'intégrité commémorative dans les lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada	52
État de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada	53
Autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada	55
Influence sur l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux non administrés par Parcs Canada	58
Certification des interventions portant sur le patrimoine culturel bâti non administré par Parcs Canada	59
 ACTIVITÉ DE PROGRAMME 3 : FAVORISER L'APPRECIATION ET LA COMPRÉHENSION DU PUBLIC	 63
Description des dépenses	63
Initiatives et réalisations	64
Programmes de mise en valeur du patrimoine sur place de Parcs Canada	65
Mesure de l'appui obtenu	68
 ACTIVITÉ DE PROGRAMME 4 : AMÉLIORER LES EXPÉRIENCES DES VISITEURS	 69
Description et dépenses	69
Initiatives et réalisations	70
Nombre de visiteurs	70
Satisfaction des visiteurs	72
Sécurité publique	73
 ACTIVITÉ DE PROGRAMME 5 : ADMINISTRATION DES LOTISSEMENTS URBAINS	 75
Description et dépenses	75
Initiatives et réalisations	76
Recouvrement des coûts des services publics	76
Rendement en ce qui concerne l'environnement	76

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 6 : GESTION DES ROUTES DE TRANSIT	79
Description et dépenses	79
Initiatives et réalisations	80
État des routes et accès	80
Routes sécuritaires	80
Réduire au minimum l'incidence des routes sur l'environnement	81
SECTION 3 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	83
Commissions parlementaires, vérification et évaluation	83
Développement durable	84
Initiative d'amélioration des services	85
Rapports touchant l'information sur la tarification externe	87
SECTION 4 : ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2004-2005 FONDÉS SUR COMPTABILITÉ D'EXERCICE	89
Responsabilité de la direction en matière d'états financiers	89
Rapport de la vérificatrice générale du Canada	90
Bilan au 31 mars	91
État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars	92
État de l'avoir du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars	93
État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars	94
Notes aux états financiers du 31 mars 2005	95
SECTION 5 : INFORMATION FINANCIÈRE NON VÉRIFIÉE 2004-2005 FONDÉE SUR LA COMPTABILITÉ DE CAISSE MODIFIÉE	105
Tableaux financiers récapitulatifs	106
NOTES	113

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes	19
Figure 2 : Régions naturelles et parcs nationaux du Canada	24
Figure 3 : État d'avancement de la création de parcs nationaux dans les régions non représentées (2004-2005)	25
Figure 4 : Statut de cinq parcs nationaux en exploitation et d'une réserve de parc national non reconnus officiellement dans la Loi sur les parcs nationaux du Canada (2004-2005)	26
Figure 5 : Progrès relatifs aux propositions d'agrandissement de trois parcs nationaux existants	26
Figure 6 : Acquisition de terres dans les parcs nationaux existants	27
Figure 7 : Régions marines naturelles et aires marines nationales de conservation	28
Figure 8 : Statut des AMNC du Canada – Création dans les régions prioritaires non représentées (2004-2005)	29
Figure 9 : Étapes menant à la désignation des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale.	31
Figure 10 : Nombre de plaques commémoratives	33

Figure 11 : Les 153 lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada	34
Figure 12 : Nombre de lieux historiques inscrits au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux	37
Figure 13 : Situation des autres programmes de commémoration ou de désignation des ressources culturelles	37
Figure 14 : Cadre de rapport sur l'intégrité écologique	42
Figure 15 : Nombre de parcs nationaux qui satisfont aux critères de bons programmes de surveillance et de rapports relatifs à l'intégrité écologique de Parcs Canada	43
Figure 16 : État d'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada	45
Figure 17 : Grands projets pluriannuels financés à l'aide de fonds supplémentaires relatifs à l'IE	47
Figure 18 : Gestion de l'incidence de Parcs Canada sur l'environnement	49
Figure 19 : Nombre de lieux historiques nationaux ayant une cote bonne, passable ou faible pour trois aspects de l'intégrité commémorative (avril 2001 à mars 2005)*	54
Figure 20 : Exemples de cotes de l'intégrité commémorative dans trois lieux historiques nationaux du Canada	54
Figure 21 : État des objets historiques	56
Figure 22 : Objets historiques ayant reçu un traitement de conservation (2001-2002 à 2004-2005)	57
Figure 23: Objets archéologiques ayant reçu un traitement de conservation (2001-2002 à 2004-2005)	57
Figure 24: Demande relative aux ententes de contribution du FFPPC et nombre d'ententes	60
Figure 25: État des autres programmes de Parcs Canada portant sur la préservation du patrimoine culturel	61
Figure 26: Nombre de lieux répondant de façon satisfaisante à l'ensemble des normes relatives à la mise en valeur du patrimoine	66
Figure 27: Pourcentage des répondants ayant répondu correctement à quatre questions ou plus au sujet de l'importance d'un parc ou d'un lieu (2004-2005)	67
Figure 28: Nombre approximatif de visites dans les lieux historiques nationaux du Canada ciblés pour l'augmentation du nombre de visiteurs	71
Figure 29: Pourcentage des lieux qui atteignent ou dépassent les objectifs relatifs à la satisfaction globale des visiteurs	72
Figure 30: Nombre estimatif d'incidents relatifs à la sécurité publique (1998-1999 à 2002-2003)	74
Figure 31: Qualité des effluents d'eaux usées pour des lotissements urbains choisis (moyenne pour 2004-2005)	78
Figure 32: Mortalité faunique attribuable à la Transcanadienne dans les parcs nationaux du Canada Banff et Yoho	82

MESSAGE DU MINISTRE



En ma qualité de ministre responsable de l'Agence Parcs Canada, je suis heureux de vous présenter ce rapport sur le rendement. Je suis très fier de la mission de l'Agence qui consiste à protéger et à mettre en valeur notre patrimoine naturel et culturel afin que toutes les Canadiennes et tous les Canadiens puissent en faire l'expérience et ainsi mieux l'apprécier. Je suis tout à fait convaincu que les efforts de l'Agence encouragent les gens à se faire les intendants de cet extraordinaire patrimoine.

Le présent rapport dresse le portrait des réalisations de l'Agence durant la dernière année. Encore une fois, notre personnel dévoué et hautement professionnel a su tirer le meilleur parti possible des ressources mises à sa disposition, grâce à la contribution active de Canadiennes et de Canadiens de tous les horizons. La valeur de cette contribution s'est fait clairement sentir lors de la troisième Table ronde du ministre sur Parcs Canada, où 70 intervenants se sont réunis pour discuter des enjeux relatifs à la gestion de l'Agence et à son mandat. Leurs délibérations éclairées tenues selon les thèmes de l'expérience offerte aux visiteurs et de l'avènement d'une culture de la conservation au Canada ont abouti à la formulation de 15 recommandations judicieuses qui guideront les actions futures de l'Agence.

Au chapitre de la protection et de la mise en valeur du patrimoine naturel du pays, l'Agence Parcs Canada s'est montrée très active. Cette année, le Canada a notamment signé deux ententes qui ouvrent la voie à la création d'un nouveau parc national dans les monts Torngat, au Labrador, ainsi qu'une autre visant l'expansion du parc national Tuktut Nogait dans les Territoires du Nord-Ouest. Même s'il subsiste des obstacles, des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement du Canada qui prévoit l'établissement de sept autres nouveaux parcs nationaux et de cinq nouvelles aires marines nationales de conservation d'ici 2008, en plus de l'ajout de terres à trois parcs existants.

Parcs Canada a également continué à accroître la place réservée aux femmes, aux Autochtones et aux communautés ethnoculturelles au sein du réseau des lieux historiques nationaux du Canada. Leur histoire – et leurs histoires – sont riches de connaissances et d'enseignement sur notre pays. Les efforts de l'Agence, menés de concert avec la population canadienne, nous aideront à préserver ces lieux remarquables à tout jamais.

Si le patrimoine bâti du Canada demeure menacé, l'Initiative des endroits historiques, une des principales mesures mises en œuvre afin de le protéger, va maintenant bon train et nous intervenons pour renverser cette tendance qui fait qu'en une seule génération le Canada a perdu 20 p. 100 de ses édifices historiques. Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement a donné son approbation provisoire à des dizaines de demandes de financement en vertu du Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales. Nous contribuons ainsi à revitaliser les centres urbains et les collectivités rurales en insufflant une nouvelle vocation commerciale viable à des édifices plutôt que de les soumettre aux pics des démolisseurs et qu'ils se retrouvent en pièces détachées dans nos sites d'enfouissement.

Nos lieux patrimoniaux – naturels ou culturels – ont une énorme incidence sur nos relations avec les Autochtones. Sans la collaboration de ces derniers, la création et la préservation d'un grand nombre de ces lieux auraient été impossibles. Parcs Canada reconnaît cette situation et ses efforts pour mobiliser les communautés autochtones et assurer leur participation ont connu un grand succès. Les activités de l'Agence ont aussi bénéficié à l'industrie touristique, qui engendre des centaines de milliers d'emplois partout au pays.

Parcs Canada travaille avec le gouvernement canadien à la mise en œuvre du *Projet Vert*, issu d'une vision large de l'environnement qui associe la concurrence et la prospérité économiques du pays et son développement durable. Les budgets de 2003 et de 2005 ont concrétisé le rôle de Parcs Canada dans le *Projet Vert* en octroyant à l'Agence les sommes les plus substantielles jamais accordées par un gouvernement canadien pour la protection et la mise en valeur de notre patrimoine naturel et culturel. Grâce à ces fonds, l'Agence sera maintenant en mesure de réparer et de remplacer ses infrastructures d'accueil et ses immobilisations, d'améliorer la santé écologique de nos parcs nationaux et d'offrir aux visiteurs des expériences patrimoniales encore plus mémorables, pour les inciter à devenir les intendants de ces endroits splendides mais fragiles.

D'énormes défis continuent de se poser, mais les possibilités sont sans fin. Je puis vous assurer de ma détermination à travailler étroitement avec toute l'équipe de Parcs Canada – et avec toute la population canadienne – afin de relever ces défis. J'estime qu'il est de notre devoir de gérer avec prudence ces paysages culturels et naturels à couper le souffle dont le Canada est constitué.



Stéphane Dion
Ministre de l'Environnement

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE



Le présent rapport sur le rendement porte sur les réalisations de l'Agence Parcs Canada au cours de la période allant du 1er avril 2004 au 31 mars 2005.

Les principales priorités de l'Agence pour la période susmentionnée s'établissaient comme suit :

- Maintenir ou améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux, l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et des ressources culturelles, de même que la viabilité des aires marines nationales de conservation du Canada.
- Créer de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation dans les régions qui ne sont pas encore représentées au sein du réseau des parcs nationaux du Canada et du réseau des aires marines nationales de conservation du Canada.
- Désigner de nouveaux lieux historiques nationaux, en soulignant particulièrement l'apport des femmes, des Autochtones et des communautés ethnoculturelles.
- Mobiliser les Canadiens et Canadiennes en leur insufflant la passion qui nous anime en matière de protection des aires patrimoniales protégées du Canada et les mettre à contribution afin qu'ils participent encore plus activement à l'accomplissement de notre mandat et ce, à tous les plans.
- Maintenir et enrichir les services d'accueil et les expériences offertes aux visiteurs.
- Concevoir et mettre en œuvre des processus d'élaboration de plans d'affaires viables.
- Poursuivre le renouvellement du régime des ressources humaines de l'Agence.
- Assurer le financement adéquat et la viabilité financière des programmes dispensés par Parcs Canada.

Les résultats apparaissant dans le Rapport sur le rendement pour l'exercice 2004-2005 n'ont pu être réalisés qu'en prenant appui sur les succès obtenus lors des exercices précédents. Il convient de noter tout particulièrement le budget 2005, qui a octroyé à Parcs Canada de nouvelles sommes substantielles afin de rafraîchir et d'entretenir nos installations d'accueil, de rénover de cruciales infrastructures, de restaurer des lieux historiques nationaux, ainsi que de faire progresser davantage l'Initiative des endroits historiques. Durant la période couverte par ce rapport, les employés de Parcs Canada ont accompli de solides progrès en matière d'établissement de nouvelles aires patrimoniales et de protection du riche patrimoine naturel et

culturel que se partagent tous les Canadiens et Canadiennes. Nous avons également poursuivi nos efforts en vue d'en arriver à ce que la population canadienne, les visiteurs et les intervenants puissent mieux comprendre et apprécier davantage l'importance de nos lieux patrimoniaux et en soutiennent la préservation ainsi que la mise en valeur.

Nos succès se manifestent dans le fait que nos visiteurs se déclarent très satisfaits de la qualité des services que nous leur offrons. Ces réalisations ont été obtenues malgré les énormes défis auxquels nous devons faire face pour, d'une part, protéger ces ressources naturelles et culturelles avant qu'elles n'aient disparues à tout jamais et, d'autre part, conserver celles confiées à notre intendance.

Que nous ayons réussi à accomplir autant témoigne éloquemment du dévouement et de l'excellent travail de toutes nos employées et tous nos employés qui, d'un bout à l'autre du pays, participent véritablement à faire du Canada un endroit encore meilleur.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alan Latourelle', with a stylized flourish at the end.

Alan Latourelle
Directeur général de l'Agence

DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT

Le présent rapport est fondé sur les principes de présentation de rapport et les autres exigences énoncées dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement* de 2004-2005, publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor, ainsi que sur les critères d'équité et de fiabilité du Bureau du vérificateur général du Canada relatifs à l'information sur le rendement à présenter au Parlement.

Le présent rapport présente l'évaluation, faite par la vérificatrice générale du Canada, de la justesse et de la fiabilité de cette information. Ce n'est pas le rôle de la vérificatrice générale du Canada d'évaluer le rendement effectif de l'Agence ni de faire des commentaires à ce sujet.

La direction a établi des systèmes et des pratiques destinés à fournir une assurance raisonnable concernant la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence. Parcs Canada améliore constamment son information financière et sur le rendement en adoptant de nouvelles mesures et en améliorant la collecte de données pour d'autres mesures. Certains renseignements sont fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. Les restrictions quant à la qualité des données fournies et des plans d'amélioration proposés sont énoncées dans le Rapport.

La haute direction de l'Agence supervise la rédaction du présent rapport et en approuve la version finale. D'après moi, l'information est la meilleure dont on dispose à l'heure actuelle et trace un portrait global, pondéré et transparent du rendement de Parcs Canada pour l'exercice 2004-2005.



Alan Latourelle, Directeur général de l'Agence

Ottawa
le 6 septembre 2005



ÉVALUATION PAR LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE de l'information sur le rendement

Au directeur général de l'Agence Parcs Canada et
au ministre de l'Environnement

Objet et étendue

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* exige que la vérificatrice générale du Canada évalue la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence Parcs Canada en regard des objectifs établis dans son plan d'entreprise.

La responsabilité du plan d'entreprise et de l'information sur le rendement incombe à la direction de l'Agence Parcs Canada. Ma responsabilité consiste à fournir une évaluation de la justesse et de la fiabilité de l'information de rendement que l'Agence présente pour l'exercice 2004-2005. Pour ce faire, j'ai évalué l'information en regard des critères relatifs à la justesse et à la fiabilité qui ont fait l'objet d'une discussion avec l'Agence et qui sont décrits à l'annexe 2. Mon évaluation a été effectuée conformément aux normes relatives aux missions de certification établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et fournit un niveau élevé d'assurance. Cette évaluation comprend l'analyse de l'information et le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui de cette information. Je n'ai pas évalué le rendement de l'Agence ni fait d'observation à ce sujet.

L'Agence Parcs Canada a fait état de son rendement dans la section intitulée « Rendement par activités de programme ». Mon évaluation ne porte que sur cette section. Cependant, j'ai examiné tout le rapport pour m'assurer que l'information qui y est communiquée concorde avec l'information sur le rendement. Je n'ai pas évalué l'information provenant des hyperliens de sites Web.

Conclusion

À mon avis, l'information sur le rendement donne une image assez juste et fiable du rendement de l'Agence Parcs Canada à l'égard de plusieurs aspects importants de son mandat. Pour d'autres aspects, l'Agence doit présenter de l'information sur le rendement plus complète. Bien qu'elle décrive clairement les mécanismes mis en place pour lui permettre de mieux faire état de son rendement, l'Agence doit porter son attention sur l'élaboration de l'information sur le rendement. L'évaluation sommaire par critère est présentée à l'annexe 1.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
Le 13 septembre 2005

Évaluation sommaire par critère

Pour faire rapport sur son rendement en regard des objectifs établis, l'Agence Parcs Canada a conçu un cadre de rendement dans lequel elle définit les résultats prévus et les attentes en matière de rendement. Dans son rapport, l'Agence fournit non seulement de l'information sur les résultats prévus, mais également de l'information sur le rendement en regard des résultats obtenus quant à certaines attentes. Lorsque l'information sur le rendement est incomplète, l'Agence jette les bases qui devraient lui permettre de faire rapport sur ses attentes en matière de rendement au cours des années à venir.

Pertinente :

Le rapport sur le rendement donne une bonne description des activités de l'Agence. Les grandes priorités sont bien énoncées; les moyens d'atteindre les objectifs sont présentés de façon claire et les difficultés éventuelles sont bien cernées.

Nous reconnaissons que l'établissement d'un système complet d'information sur le rendement exige du temps. L'Agence décrit actuellement certaines activités importantes mises en place afin de rendre compte de son rendement au cours des années à venir. Il s'agit notamment des activités de programme « Administration des lotissements urbains » et « Gestion des routes de transit ». Nous encourageons toutefois l'Agence à fournir davantage d'information concrète et axée sur les résultats, même si elle est partielle. De plus, nous encourageons l'Agence à ajouter plus d'information financière dans ses rapports futurs.

Compréhensible :

En général, l'Agence rend compte de son rendement en regard d'attentes axées sur les résultats. Elle compare souvent de l'information d'années antérieures, comme c'est le cas pour l'activité de programme « Améliorer l'expérience du visiteur ». Elle donne de l'information précise et concise, dans le cas notamment des progrès réalisés dans le cadre de la création de parcs nationaux, ainsi que des liens à une information détaillée ce qui en facilite la compréhension.

Il serait avantageux pour l'Agence d'interpréter davantage les écarts de rendement, y compris la façon dont les principaux risques et les défis ont été gérés notamment dans le cadre de l'activité de programme « Créer des lieux patrimoniaux ». De plus, l'Agence devrait s'assurer qu'il existe toujours des liens logiques entre les objectifs et les attentes, et que ces attentes soient claires et concrètes.

Attribuable :

Le rapport décrit de façon assez claire la complexité des processus et le rôle des nombreux intervenants participant à l'atteinte des objectifs de l'Agence. Dans les cas où l'Agence travaille en partenariat avec d'autres groupes, les facteurs qui influent sur l'atteinte d'un résultat donné sont généralement bien présentés.

Exacte :

En règle générale, l'information sur le rendement s'appuie sur des sources de données corroboratives, des données fiables et des éléments probants adéquats. L'Agence a établi des mesures valables et des méthodes appropriées de collecte de données. Les sources de l'information et les limites des données sont expliquées, ce qui permet de connaître le niveau d'exactitude des données et d'aider le lecteur à interpréter correctement l'information sur le rendement.

Équilibrée :

Le rapport fait état à la fois des réalisations et des problèmes de rendement de l'Agence. Ainsi, pour l'activité de programme « Créer des lieux patrimoniaux », on fait mention tant des progrès réalisés que des cas où le rendement n'est pas à la hauteur des objectifs.

L'information est généralement présentée de façon identique d'une période à l'autre et tous les aspects importants du mandat de l'Agence sont inclus dans le rapport. Nous encourageons toutefois l'Agence à fournir une information qui tient compte de tous les facteurs pertinents, et ce, particulièrement en ce qui a trait à l'activité de programme « Administration des lotissements urbains ».

Critères d'évaluation de la justesse et de la fiabilité
Bureau du vérificateur général du Canada

Les critères suivants ont été élaborés pour évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence en regard des objectifs énoncés dans son plan d'entreprise. Ils répondent à deux grandes questions : Est-ce que l'Agence a communiqué l'information sur son rendement en regard de ses objectifs? Cette information est-elle juste et fiable? L'information sur le rendement en regard des objectifs est juste et fiable si elle permet au Parlement et au public de déterminer la mesure dans laquelle l'entité ou le programme en question atteint les objectifs fixés.

Pertinente	L'information sur le rendement rend compte, dans leur contexte, de réalisations concrètes et importantes en regard des objectifs et des coûts.
Compréhensible	L'information sur le rendement dresse un tableau clair du rendement et décrit les attentes et les repères en regard desquels le rendement est comparé.
Attribuable	L'information sur le rendement démontre, de façon crédible, pourquoi le programme a produit des changements positifs.
Exacte	L'information sur le rendement reflète adéquatement les faits communiqués, et ce, à un niveau d'exactitude approprié.
Équilibrée	L'information sur le rendement fournit un tableau représentatif et clair de tout l'éventail des réalisations, tableau qui n'induit pas le lecteur en erreur.

D'autres renseignements sur les critères se trouvent sur notre site Web au www.oag-bvg.gc.ca.

SECTION 1 :

VUE D'ENSEMBLE

DE PARCS CANADA

Cette section permet de situer Parcs Canada dans le cadre politique général du gouvernement, décrit le mandat de l'Agence, le cadre législatif clé, les grands réseaux et programmes, les principaux défis auxquels fait face l'organisation et les occasions qui s'offrent à elle, ainsi que les résultats et les progrès d'ensemble réalisés par rapport à certaines attentes en matière de rendement.

Rôle dans le gouvernement

L'Agence Parcs Canada joue un rôle clé de par ses efforts pour atteindre les objectifs du gouvernement du Canada en matière de développement durable et de conservation du patrimoine.

Mandat de Parcs Canada

« Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ces endroits, de manière à en garantir l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures. »

Dotée d'un budget annuel d'environ 500 M\$ et employant 4 000 personnes à temps plein, Parcs Canada protège et met en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada dans toutes les régions du pays.

Fondement législatif

En 1998, le Parlement a adopté la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, loi qui a eu pour effet de retrancher Parcs Canada de l'égide du ministère du Patrimoine canadien pour en faire une agence distincte du gouvernement du Canada. En 2000, le Parlement entérinait la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, modernisant ainsi le rôle historique de Parcs Canada, notamment en faisant de l'intégrité écologique sa priorité première dans le cadre de la gestion des parcs nationaux. Il reconnaissait également la part du mandat de Parcs Canada relative à la mise en valeur, ainsi que l'objectif final de protection du patrimoine national du Canada dans l'intérêt des générations futures. D'une manière similaire, la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, adoptée en 2002, prévoyait la création d'un réseau d'aires marines de conservation représentatif des océans et des Grands Lacs du pays.

L'Agence Parcs Canada relève du ministre de l'Environnement. Elle est un organisme distinct et son directeur général relève directement du ministre de l'Environnement. La législation (loi C-7) établissant le rapport hiérarchique entre Parcs Canada et le ministère de l'Environnement est entrée en vigueur en 2004-2005.

Réseaux et programmes

Depuis plus d'un siècle, le gouvernement du Canada s'occupe de la protection et de la mise en valeur des aires naturelles exceptionnelles du pays et de la

commémoration des aspects importants de l'histoire du Canada. L'Agence Parcs Canada gère trois grands réseaux et dirige ou coordonne la prestation de plusieurs autres programmes ayant pour objectif la conservation de certains aspects du patrimoine naturel et culturel canadien. Elle contribue aussi à la conservation du patrimoine international par son leadership et sa participation à des congrès, programmes, agences et accords internationaux.

Le réseau des parcs nationaux du Canada

Le réseau des parcs nationaux du Canada permet de protéger des exemples représentatifs des aires terrestres distinctes du pays et de favoriser chez le public la compréhension, l'appréciation et la jouissance de celles-ci de façon à les léguer intactes aux générations futures.

Le réseau des lieux historiques nationaux du Canada

Le réseau des lieux historiques nationaux du Canada favorise chez le public la connaissance et l'appréciation du passé du Canada pour le bénéfice, la sensibilisation et la jouissance des générations actuelles et futures et ce, d'une façon qui respecte l'héritage précieux et irremplaçable que représentent les lieux, les personnes et les événements qui ont façonné le passé et les ressources culturelles associées aux lieux historiques du Canada. En outre, ce réseau encourage et appuie les lieux historiques nationaux possédés et gérés par des tiers.

Le réseau des aires marines nationales de conservation du Canada

Le réseau des aires marines nationales de conservation du Canada permet de protéger et de mettre en valeur les aires représentatives des milieux marins distincts du pays et des Grands Lacs. De plus, il encourage l'utilisation viable de ce patrimoine marin et en favorise chez le public la compréhension, l'appréciation et la jouissance, de façon à le léguer intact aux générations futures.

Autres programmes nationaux

- Initiative des endroits historiques
- Programme des édifices fédéraux du patrimoine
- Programme des gares ferroviaires patrimoniales
- Programme du réseau des rivières du patrimoine canadien
- Programme fédéral d'archéologie
- Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada

Obligations internationales

- Représenter le gouvernement du Canada à la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel et naturel mondial (Convention du patrimoine mondial).
- Contribuer au Programme de réserves de la biosphère de l'UNESCO.
- Représenter le Canada au sein de l'Union mondiale pour la nature (UICN).
- Représenter également le Canada au sein du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), avec l'Institut canadien de conservation.

Architecture d'activités de programme

Parcs Canada planifie ces grands réseaux et rend compte des obligations et de la réalisation de son mandat au moyen de son architecture d'activités de programme, un ensemble normalisé d'activités de programme liées aux résultats prévus et aux attentes en matière de rendement. Les six principales activités de programme sont les suivantes :

- Créer des lieux patrimoniaux
- Préserver les ressources patrimoniales
- Favoriser l'appréciation et la compréhension du public
- Améliorer les expériences des visiteurs
- Administration des lotissements urbains
- Gestion des routes de transit (autrefois « routes »)

Défis et possibilités influant sur le rendement

Les défis particuliers auxquels Parcs Canada fait face et les occasions qui s'offrent à elle dans la réalisation de ses engagements en matière de rendement relatifs à chacune de ses activités de programme, ainsi que certains autres qui dépassent les limites des programmes sont exposés ci-dessous.

Créer des lieux patrimoniaux : Les régions naturelles ont une valeur intrinsèque de par leur beauté et font partie de l'identité canadienne et de l'image projetée par le Canada dans le monde. Les parcs nationaux du Canada et les aires marines nationales de conservation du Canada préservent des exemples représentatifs de ces régions et servent de réserves du patrimoine végétal et animal, notamment pour 50 p. 100 des espèces en voie de disparition au Canada. En outre, ils contribuent à la qualité de l'air et de l'eau, et à l'atteinte des obligations internationales du Canada selon la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. En 2002, le gouvernement annonçait son Plan d'action pour la création de dix nouveaux parcs nationaux et de cinq nouvelles aires marines nationales de conservation, ainsi que pour l'expansion de trois parcs nationaux existants d'ici la fin de 2008. Cela représente un sérieux défi pour l'Agence en raison des pressions concurrentes relatives à l'utilisation des terres; du manque d'appui à l'égard des études de faisabilité de la part de certains gouvernements provinciaux ou territoriaux, ou de collectivités locales; de la capacité limitée qu'ont ces dernières de participer aux études de faisabilité en temps opportun et de l'insuffisance de fonds pour remplir cet engagement.

Malgré ces difficultés, plusieurs lieux candidats au titre de parc national sont visés par des ordonnances provisoires de protection. Parcs Canada continue de trouver de nouveaux moyens d'aider les collectivités à participer au processus de création, et les nouveaux fonds alloués dans le cadre du *Plan budgétaire 2003* permettront de mettre en œuvre une bonne partie du plan d'action, notamment toutes les activités sur les consultations, les études et les négociations.

Préserver les ressources patrimoniales : Des éléments de preuve fournis par la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada ainsi que par les rapports sur l'état des aires patrimoniales protégées de Parcs Canada laissent entendre que la biodiversité et l'habitat indigènes subissent un stress énorme et disparaissent progressivement dans les parcs nationaux du Canada. Les fonds alloués par le Budget 2003 et le Budget 2005 permettront à Parcs Canada d'engager davantage de scientifiques, de renforcer les programmes de surveillance de l'intégrité écologique et d'entreprendre des projets pour améliorer la santé des écosystèmes, renforcer les partenariats régionaux et encourager les Canadiens et les Canadiennes à participer au maintien de l'intégrité écologique.

Le patrimoine bâti du Canada continue, lui aussi, d'être menacé. En une seule génération, 20 p. 100 des édifices du patrimoine national ont été perdus. Les études effectuées par l'Agence révèlent que deux tiers de ses biens culturels sont dans un état passable ou faible. Il faut constamment surveiller l'état de ces ressources et mettre en œuvre des stratégies visant à stopper la détérioration. Les fonds supplémentaires alloués à l'Agence, pour les biens, par le Budget 2005 permettront à celle-ci de relever le défi de la protection de l'intégrité commémorative de ses lieux historiques nationaux. Par ailleurs, Parcs Canada continuera de collaborer avec divers partenaires afin de désigner et d'inscrire des lieux historiques nationaux et de gérer les ressources culturelles dont elle est responsable. Ce processus sera facilité par l'adoption et la mise en œuvre des nouvelles *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada*.

Favoriser l'appréciation et la compréhension du public : La composition de la population canadienne continue d'évoluer et aura une incidence sur la politique gouvernementale ainsi que sur le mode d'exécution du mandat de Parcs Canada. Les résultats du recensement publiés en 2003 montrent que le Canada se caractérise par une urbanisation accrue, par une plus grande diversité

ethnique dans ses principales villes et par le vieillissement de sa population à mesure que la génération des baby-boomers atteint l'âge de la retraite. Communiquer avec les néo-Canadiens, solliciter leur participation et répondre à leurs besoins ainsi qu'aux nouvelles demandes de services constituent certains des plus grands défis auxquels fait face Parcs Canada. L'Agence continue d'entretenir directement des relations étroites avec bon nombre de Canadiens par l'intermédiaire de sa clientèle, la diffusion de programmes et d'activités, des associations coopératives, de son Programme du bénévolat, de la Table ronde du ministre (www.pc.gc.ca/agen/trm-mrt/2005/itm8-/table8_f.asp) et de son programme national visant à présenter les activités de Parcs Canada dans les écoles d'un bout à l'autre du pays. Cela ouvre à l'Agence de nombreuses possibilités d'entrer en contact avec de nouveaux groupes afin de les encourager à appuyer le patrimoine naturel et culturel.

Améliorer les expériences des visiteurs : Parcs Canada reconnaît que l'industrie du tourisme évolue, tout comme les besoins et les attentes des voyageurs. Les services et les expériences offerts par Parcs Canada doivent eux aussi évoluer si nous voulons continuer d'être pertinents et permettre aux visiteurs de vivre des expériences inoubliables qui les mettent en contact avec la riche histoire naturelle et culturelle du pays. Les visiteurs des lieux patrimoniaux de Parcs Canada continuent à exprimer des niveaux élevés de satisfaction et classent le service offert dans les parcs nationaux parmi les meilleurs du gouvernement fédéral. Cela nous permet de mieux comprendre les nouvelles attentes de nos visiteurs et de collaborer avec nos partenaires afin de modifier les services et les expériences que nous offrons pour que les visiteurs gardent de leurs expériences une impression inoubliable tout en protégeant les lieux patrimoniaux pour les générations futures.

Enjeux horizontaux : Un enjeu opérationnel fondamental à l'échelle d'un grand nombre de secteurs de programme est l'état des biens

patrimoniaux bâtis et contemporains de l'Agence. Celle-ci gère le patrimoine bâti qui représente l'histoire du Canada, des biens contemporains qui appuient les expériences de qualité offertes aux visiteurs, des routes et des voies navigables vitales pour le transport public et la gestion des eaux, ainsi que des infrastructures municipales, notamment des réseaux d'aqueduc et d'épuration des eaux usées conçus pour préserver la santé et réduire au minimum les dommages pour l'environnement. La valeur globale du coût de remplacement des biens de Parcs Canada est de 7 milliards de dollars. L'entretien et le remplacement de ces biens constituent tout un défi. Le Budget 2005 a alloué 209 M\$ pour les cinq prochaines années, et 75 M\$ en fonds permanents, afin de faire face à ces enjeux. Parcs Canada profite de cette possibilité pour solliciter l'opinion des Canadiens et des Canadiennes concernant les priorités en matière de dépenses d'investissement dans les endroits patrimoniaux et en tenir compte, et pour renouveler nos services d'une façon qui reflète les attentes et les besoins de ses visiteurs. En outre, l'Agence mettra en œuvre une nouvelle grille tarifaire. Toute hausse des droits perçus sera entièrement réinvestie dans la réfection de ses installations.

Un important enjeu horizontal pour Parcs Canada consiste à établir et à développer de solides relations avec les peuples autochtones. Un certain nombre de lieux patrimoniaux autochtones au Canada remontent à plus de 10 000 ans. La création et la préservation d'un grand nombre de lieux patrimoniaux ne sont possibles que grâce au soutien actif et à l'engagement des peuples et des communautés autochtones. Les voix et les histoires des Autochtones représentent un élément essentiel de l'histoire du Canada et une part intrinsèque des programmes de Parcs Canada. L'Agence a très bien réussi à mobiliser les peuples autochtones afin qu'ils créent et gèrent les lieux patrimoniaux et retracent leur histoire. Il est possible de miser sur cette réussite et d'accroître la participation des Autochtones aux programmes et à la gestion de Parcs Canada.

Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

Voici, en résumé, le rendement global de Parcs Canada en 2004-2005. La figure 1 montre les résultats prévus, les attentes en matière de rendement, les dépenses¹ de l'Agence, et les progrès réalisés par celle-ci durant l'année. Les progrès sont classés en trois catégories : « respect des délais », « progrès raisonnables » et « mise en garde ». La cote « respect des délais » signifie que le rendement a été conforme aux niveaux cibles fixés par Parcs Canada; elle s'applique généralement à des situations où le rendement peut être atteint durant l'exercice faisant l'objet du rapport. La cote « progrès raisonnables » signifie que les progrès réalisés relativement à un objectif pluriannuel sont acceptables et que s'ils continuent, ils permettront probablement d'atteindre l'objectif à long terme. La cote « mise en garde » signifie que les objectifs à court terme ne sont pas atteints ou que les progrès réalisés relativement aux objectifs à long terme sont inférieurs aux attentes. Dans certains cas, Parcs Canada est en voie d'instaurer des systèmes de mesure du rendement et ne possède pas suffisamment de renseignements pour évaluer l'état d'avancement par rapport aux résultats prévus.

Rendement global de l'Agence

Parcs Canada fait des progrès raisonnables pour établir les parcs nationaux. Le manque de ressources qui permettraient d'atteindre entièrement les objectifs du gouvernement en matière de création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation demeure préoccupant. Le nombre de désignations de lieux, de personnes et d'événements d'importance nationale a été en moyenne de 24 par année au cours de la période de quatre ans précédant mars 2004, mais il a diminué de façon substantielle en 2004-2005. Parcs Canada surveille les tendances dans ce domaine et évaluera ses objectifs de rendement en 2005-2006.

L'état de l'intégrité écologique demeure moyen à élevé dans la plupart des parcs nationaux, selon l'information disponible. Toutefois, ces ressources

naturelles continuent d'être menacées par diverses sources. Parcs Canada fait des progrès pour ce qui est de documenter l'incidence environnementale de ses propres activités (p. ex. gaz à effet de serre, sites contaminés) ainsi que les répercussions des lotissements urbains et des routes qu'elle administre. Le Budget 2005 prévoit d'importants investissements dans les biens de Parcs Canada dont une partie sera utilisée pour s'attaquer aux enjeux liés aux impacts environnementaux de ses opérations.

L'état des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada est préoccupant, 49 p. 100 des lieux évalués ces trois dernières années ayant obtenu la cote faible relativement à au moins un des trois aspects de l'intégrité commémorative. Comme le montrent les précédents rapports annuels, l'état des deux tiers des ressources culturelles bâties de Parcs Canada est évalué comme étant passable ou faible, entraînant le risque que ces biens patrimoniaux importants soient perdus. Les fonds alloués par le Budget 2005 à la réfection des immobilisations serviront à résoudre ces problèmes.

Les lieux patrimoniaux de Parcs Canada continuent d'attirer des millions de visiteurs chaque année. La satisfaction et le plaisir des visiteurs relativement à ces lieux demeurent élevés, tout comme les cotes attribuées à la qualité du service offert dans les parcs nationaux. Dans l'ensemble, les visiteurs bénéficient de visites sécuritaires, la plupart des risques étant associés à la participation à des activités telles que le ski et l'escalade dans l'arrière-pays. Toutefois, le niveau général de compréhension, chez les visiteurs, des raisons fondamentales pour lesquelles les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux présentent une importance nationale ne répond pas aux objectifs dans bon nombre de lieux historiques et dans la plupart des parcs nationaux.

Les accomplissements de Parcs Canada pour 2004-2005, pour chacune des activités de programmes, sont détaillés dans la section 2.

Figure 1 : Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

Mandat	Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ces endroits, de manière à en garantir l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures.				
Activité de programme	1. Créer des lieux patrimoniaux nationaux				2. Préserver les ressources patrimoniales
Dépenses d'exploitation	15,3 M\$				159,9 M\$
Capital	6,2 M\$				17,2 M\$
Résultat prévu	Créer des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées.	Achever ou agrandir certains parcs.	Désigner et commémorer des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale, particulièrement dans les domaines prioritaires sous-représentés.	Désigner d'autres lieux patrimoniaux (p. ex., Initiative des endroits historiques, BEEFP, rivières du patrimoine, gares ferroviaires, lieux de sépulture des PM, sites du patrimoine mondial, réserves de la biosphère).	Maintenir ou améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux et la viabilité des aires marines nationales de conservation.
Attentes en matière de rendement	Faire en sorte que 34 des 39 régions terrestres et huit des 29 régions marines soient représentées d'ici mars 2008.	Agrandir trois parcs nationaux d'ici mars 2008 et augmenter le pourcentage de territoire dans trois parcs nationaux inachevés.*	Désigner en moyenne 27 nouveaux lieux, personnes et événements par année, dont 11 en moyenne ont un lien avec l'histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes. Apposer en moyenne 30 plaques commémoratives par année.	Atteindre les objectifs des programmes du patrimoine en matière d'inscription ou de désignation.	Mettre à jour les plans directeurs des parcs nationaux et veiller à ce qu'ils soient conformes aux dernières lignes directrices de planification de gestion d'ici mars 2010. Mettre en place dans tous les parcs nationaux des systèmes de surveillance et de rapports sur l'IE entièrement fonctionnels d'ici mars 2008. Améliorer certains aspects de l'IE dans chacun des 41 parcs nationaux du Canada d'ici mars 2014. Réduire au minimum l'incidence environnementale des activités de Parcs Canada.
Statut	Progrès raisonnables : Des ententes qui permettront la représentation d'une région terrestre au Labrador ont été signées. Une entente de principe relative à un projet d'aire marine nationale de conservation est sur le point d'être signée. Des études de faisabilité relatives à deux parcs nationaux et à deux aires marines nationales de conservation ont été officiellement entreprises. Le financement nécessaire à la réalisation de l'agrandissement prévu du réseau pose toujours problème.	Progrès raisonnables : Les négociations visant l'agrandissement d'un parc national ont progressé énormément. Des terres ont été ajoutées à trois parcs nationaux existants.	Mise en garde : Le nombre total de désignations et le nombre de désignations liées aux priorités stratégiques de Parcs Canada (histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes) ont diminué considérablement en 2004-2005 par rapport à la moyenne des quatre années antérieures. Parcs Canada surveillera la tendance et évaluera ses attentes en matière de rendement en 2005-2006. Compte tenu des 17 plaques commémoratives apposées en 2004-2005, Parcs Canada n'a pas atteint son objectif d'apposer en moyenne 30 plaques par année au cours des quatre dernières années.	Progrès raisonnables : relativement à la création du Répertoire canadien des lieux historiques, à la désignation de 17 édifices fédéraux du patrimoine et à la désignation de deux rivières du patrimoine. Le nombre de gares ferroviaires patrimoniales désignées et de lieux de sépulture des premiers ministres commémorés n'a pas changé.	Progrès raisonnables : relativement à la production de plans directeurs des parcs à jour d'ici 2010 et à l'élaboration d'un cadre complet de surveillance et de rapports sur l'intégrité écologique. On fait actuellement des progrès raisonnables relativement à trois priorités du Système de gestion environnementale, mais l'objectif n'a pas été atteint pour deux autres priorités (hydrocarbures halogénés et BPC). Un échantillon limité de mesures donne à penser que la plupart des parcs nationaux présentent un niveau moyen à élevé d'intégrité écologique. En l'absence d'un programme complet de surveillance de l'intégrité écologique, on ne dispose pas de renseignements suffisants pour conclure que certains aspects de l'intégrité écologique des parcs nationaux sont en train de s'améliorer.

* Le texte dans attentes en matières de rendement diffère entre le Plan d'entreprise 2004-2005 à 2008-2009 et celui de 2005-2006 à 2009-2010. Le nouveau texte clarifie les intentions de Parcs Canada d'agrandir, d'ici mars 2008, 3 parcs nationaux existants mais non d'avoir compléter l'acquisition de territoire dans 3 parcs nationaux inachevés.

Figure 1 : Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes (suite)

Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ces endroits, de manière à en garantir l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures.					
2. Préserver les ressources patrimoniales		3. Favoriser l'appréciation et la compréhension du public	4. Améliorer les expériences des visiteurs	5. Administration des lotissements urbains	6. Gestion des routes de transit
159,9 M\$ 17,2 M\$		85,4 M\$ 3,6 M\$	154,6 M\$ 16,3 M\$	9,9 M\$ 4,3 M\$	28 M\$ 11,2 M\$
Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux, et l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada.	Favoriser et appuyer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et maintenir ou améliorer l'état des ressources patrimoniales qui ne sont pas gérées par Parcs Canada.	Les Canadiennes et les Canadiens, les visiteurs et les intervenants apprécient les lieux patrimoniaux, en comprennent l'importance et appuient leur protection.	Les visiteurs sont bien accueillis, bénéficient d'une visite sécuritaire et sont satisfaits de la qualité du service reçu.	Les collectivités des parcs sont administrées de façon efficace et sont des modèles d'intendance environnementale.	Les routes sont sécuritaires et ouvertes à la circulation de transit, et leur incidence sur l'environnement est réduite au minimum.
Faire en sorte que tous les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada aient un plan directeur à jour approuvé d'ici décembre 2006. Améliorer les éléments de l'intégrité commémorative ayant obtenu la cote faible. Améliorer l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada d'ici mars 2014.	Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux sont sensibilisés à l'IC et ont accès à l'information sur les meilleures pratiques pour le maintien de l'IC. Les interventions sur le patrimoine culturel bâti non administré par Parcs Canada sont certifiées.	50 % des visiteurs des parcs nationaux et 80 % des visiteurs des lieux historiques nationaux participent à une expérience d'apprentissage ayant un rapport avec le patrimoine naturel ou culturel. 85 % des visiteurs sont satisfaits et 50 %, très satisfaits des programmes de mise en valeur du patrimoine sur place. 75 % des visiteurs comprennent l'importance des lieux patrimoniaux. Les Canadiens et les Canadiennes, les visiteurs et les intervenants appuient activement la protection de l'intégrité des lieux patrimoniaux.	Augmenter de 10 % le nombre de visiteurs dans les lieux historiques nationaux ciblés d'ici mars 2008. 85 % des visiteurs sont satisfaits et 50 %, très satisfaits de leur visite. Réduire au minimum le nombre d'incidents de sécurité.	Recouvrement de 100 % des coûts liés aux services municipaux (aqueduc, égout et collecte des ordures). Réduire au minimum les incidences écologiques des lotissements urbains.	Les routes sont ouvertes à la circulation de transit. Les incidents en matière de sécurité sont réduits au minimum. Réduire au minimum l'incidence environnementale des routes.
Mise en garde : En mars 2005, seulement 26 % des 153 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada disposaient d'un plan directeur approuvé. Au rythme actuel, Parcs Canada n'atteindra probablement pas son objectif. Les progrès seront étroitement surveillés en 2005-2006. On enregistre actuellement un progrès pour ce qui est de documenter l'état des LHN administrés par Parcs Canada, ainsi que les activités visant à remédier aux cotes d'état faibles. On manque de renseignements sur l'état de bon nombre d'autres ressources culturelles administrées par l'Agence.	Progrès raisonnables : Parcs Canada continue à fournir de façon limitée des conseils, une orientation et un apport financier afin d'améliorer l'état d'un petit nombre de ressources patrimoniales qu'elle n'administre pas. Les <i>Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada</i> ont été largement adoptées. Un sondage mené auprès d'autres propriétaires de lieux historiques nationaux a montré que la plupart avaient accès à l'information sur les meilleures pratiques et que près de la moitié étaient sensibilisés à l'intégrité commémorative.	Mise en garde : Parcs Canada atteint son objectif en ce qui concerne la satisfaction globale relative aux programmes de mise en valeur du patrimoine sur place et fait des progrès raisonnables dans l'élaboration de mesures plus efficaces visant à assurer la participation des visiteurs aux expériences d'apprentissage et à obtenir leur soutien en faveur de l'intégrité des lieux patrimoniaux. Toutefois, au cours des quatre dernières années, seuls la moitié des lieux historiques nationaux et moins de 10 % des parcs nationaux sondés ont atteint les niveaux cibles fixés relativement à la compréhension des visiteurs.	Respect des délais : Le nombre de visiteurs augmente dans certains des endroits ciblés par le Programme de mise en marché des lieux historiques nationaux. Dans la plupart des endroits, les niveaux cibles de satisfaction des visiteurs sont atteints. Le nombre estimatif d'incidents en matière de sécurité publique est relativement bas.	Respect des délais : Les objectifs en matière de recouvrement des coûts pour les lotissements urbains sont atteints. On a fait des progrès lents dans l'élaboration de systèmes de mesure de l'incidence environnementale des collectivités des parcs.	Mise en garde : Les routes demeurent ouvertes à la circulation de transit. Les cadres de rapport sur la sécurité et les incidences écologiques des routes ne sont toujours pas élaborés ou pleinement mis en œuvre. Information insuffisante pour faire rapport sur les aspects des routes de transit impliquant des canaux.

SECTION 2 : RENDEMENT PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 1 : CRÉER DES LIEUX PATRIMONIAUX

Description et dépenses

Cette activité de programme englobe la planification du réseau, la négociation avec les intervenants aux fins d'intégration dans les réseaux nationaux, l'obtention de l'approbation ministérielle, la création de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation et de lieux historiques nationaux du Canada, ainsi que d'autres lieux patrimoniaux (p. ex., rivières, édifices fédéraux, gares ferroviaires).

Les dépenses globales relatives à l'activité de programme pour les deux derniers exercices sont indiquées ci-dessous :

(En milliers de dollars)			2004-2005	2003-2004
Total	Dépenses d'exploitation*	Salaires	9 493	8 597
		Autres	5 871	8 067
		Total	15 364	16 664
	Dépenses en capital		6 178	5 370

* Les dépenses d'exploitation n'incluent pas l'amortissement.

L'activité de programme globale a représenté 3 p. 100² des dépenses totales d'exploitation de Parcs Canada au cours des deux derniers exercices. Les dépenses en capital d'importance effectuées en 2004-2005 incluent 1,4 M\$ pour l'acquisition de terres dans la réserve de parc national du Canada

des Îles-Gulf, 0,71 M\$ pour des travaux effectués dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et 2,6 M\$ pour des réparations dans le lieu historique national du Canada Fort-Henry.

Initiatives et réalisations

Parcs nationaux et aires marines nationales de conservation

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Créer des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées.	Faire en sorte que 34 des 39 régions terrestres et huit des 29 régions marines soient représentées d'ici mars 2008.	Progrès raisonnables : Des ententes qui mèneront à la représentation d'une région terrestre au Labrador ont été signées. Une entente de principe pour un projet d'aire marine de conservation est sur le point d'être signée. Des études de faisabilité concernant deux parcs nationaux et deux aires marines nationales de conservation ont été entreprises officiellement.
Achever ou agrandir certains parcs existants.	Agrandir trois parcs nationaux d'ici mars 2008 et augmenter la proportion du territoire possédé dans trois parcs nationaux inachevés.	Progrès raisonnables : Les négociations visant l'agrandissement d'un parc national ont progressé de façon significative. Des terres ont été ajoutées à trois parcs nationaux existants.

Créer des parcs nationaux et des réserves de parc national du Canada

Le *Plan du réseau des parcs nationaux* (1997) sert de guide pour l'achèvement du réseau des parcs nationaux (consulter la section « Bibliothèque » sur le site www.pc.gc.ca). Ce plan divise le Canada en 39 « régions naturelles de parc national » distinctes, en se fondant sur la physiographie (l'apparence du terrain) et la végétation. L'objectif est de représenter chacune des régions naturelles par au moins un parc national.

Parcs Canada prévoit représenter 34 des 39 régions terrestres par un parc national ou une réserve de parc national³ d'ici mars 2008. Pour remplir cet engagement, l'Agence cherche à ajouter neuf régions qui n'étaient pas représentées au réseau en mars 2003. Depuis mars 2005, deux nouvelles régions sont représentées. Toutefois, le niveau de financement actuel pour la création de nouveaux parcs est insuffisant pour atteindre cet objectif.⁴ Parcs Canada poursuivra les négociations et conclura le plus d'ententes possibles dans les limites des niveaux de financement approuvés.

Attente en matière de rendement

Faire en sorte que 34 des 39 régions terrestres soient représentées d'ici mars 2008.

Le processus de création d'un parc comporte cinq étapes :

1. Détermination des superficies représentatives d'une région naturelle;
2. Choix d'une proposition de parc éventuel;
3. Réalisation d'une étude de faisabilité, incluant des consultations, sur la proposition de parc;
4. Négociation d'ententes de parc;
5. Protection officielle du parc national ou de la réserve de parc national en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. (Voir « Contexte du Rapport sur le rendement de Parcs Canada » sur le site www.pc.gc.ca qui fournit de plus amples renseignements sur les étapes de la création d'un parc.)

La figure 2 présente le réseau complet des 39 régions naturelles et des parcs nationaux et réserves de parc national existants. Elle montre également les régions qui jouissent d'une protection intérimaire (c'est-à-dire où des terres ont été soustraites aux utilisations industrielles aux fins de la création d'un parc national en attendant la signature d'une nouvelle entente de parc), ainsi que les zones d'intérêt (c'est-à-dire des zones représentatives d'une région naturelle, qui ont été choisies pour

la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création d'un parc). Trente-cinq des 41 parcs nationaux et réserves de parc national actuels sont protégés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (étape 5), les six autres étant en exploitation mais n'étant pas encore reconnus de façon officielle en vertu de la Loi.

La figure 3 résume l'état d'achèvement du réseau de parcs nationaux en mars 2005 dans les 12 régions qui n'étaient pas représentées au début de la période du rapport. En 2004-2005, deux ententes appuyant la création de la réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat ont été signées, l'une avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et l'autre, avec l'Association des Inuit du Labrador. La région naturelle des montagnes du Labrador du Nord sera considérée comme étant « représentée » dans le réseau des parcs nationaux une fois que les terres destinées à la réserve de parc auront été transférées au gouvernement du Canada et que la réserve de parc sera en exploitation. La réserve de parc sera officiellement créée lorsque la loi fédérale mettant en vigueur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador sera adoptée par le Parlement, modifiant en conséquence la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. La réserve de parc national des Monts-Torngat permettra d'ajouter quelque 9 700 km carrés au réseau de parcs nationaux.

La figure 4 montre le statut des six régions (2, 16, 18, 27, 29 et 34) représentées par des parcs nationaux et des réserves de parcs nationaux en exploitation qui ne sont pas actuellement reconnus de façon officielle en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Ainsi, des ententes de parc en vue de la création de la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf et du parc national du Canada Ukkusiksalik (régions 2 et 16) ont été signées en 2003-2004, mais elles n'ont pas encore été inscrites dans la Loi. En 2004-2005, on n'a relevé aucun changement en ce qui concerne le statut des autres parcs nationaux en exploitation.

Agrandissement et achèvement de parcs nationaux

L'acquisition de terres supplémentaires tant à l'extérieur des limites actuelles d'un parc (agrandissement) qu'à l'intérieur d'un parc national existant (achèvement) peut permettre d'achever la représentation d'une région naturelle et d'accroître l'intégrité écologique d'un parc national.

Agrandissement : Parcs Canada prévoit agrandir trois parcs nationaux existants d'ici mars 2008. Les progrès réalisés en ce qui concerne les propositions d'agrandissement de trois parcs nationaux existants sont résumés à la figure 5.

Attente en matière de rendement

Agrandir trois parcs nationaux d'ici mars 2008 et augmenter le pourcentage de territoire dans trois parcs nationaux inachevés.

Augmentation du territoire des parcs nationaux existants :

Parcs Canada participe à un processus permanent visant à achever, par l'acquisition de terres, trois parcs nationaux existants, dont deux ont des limites convenues (parc national du Canada de la Péninsule-Bruce, en Ontario, et parc national du Canada des Prairies, en Saskatchewan). L'acquisition de terres dans ces parcs, qui progresse depuis quelques années, dépend de la bonne volonté des vendeurs, suivant les ententes relatives à l'établissement d'un parc qui ont été signées. L'achèvement de ces parcs prendra de nombreuses années. Les acquisitions de terres effectuées en 2004-2005 sont présentées à la figure 6.

Figure 2 : Régions naturelles et parcs nationaux du Canada

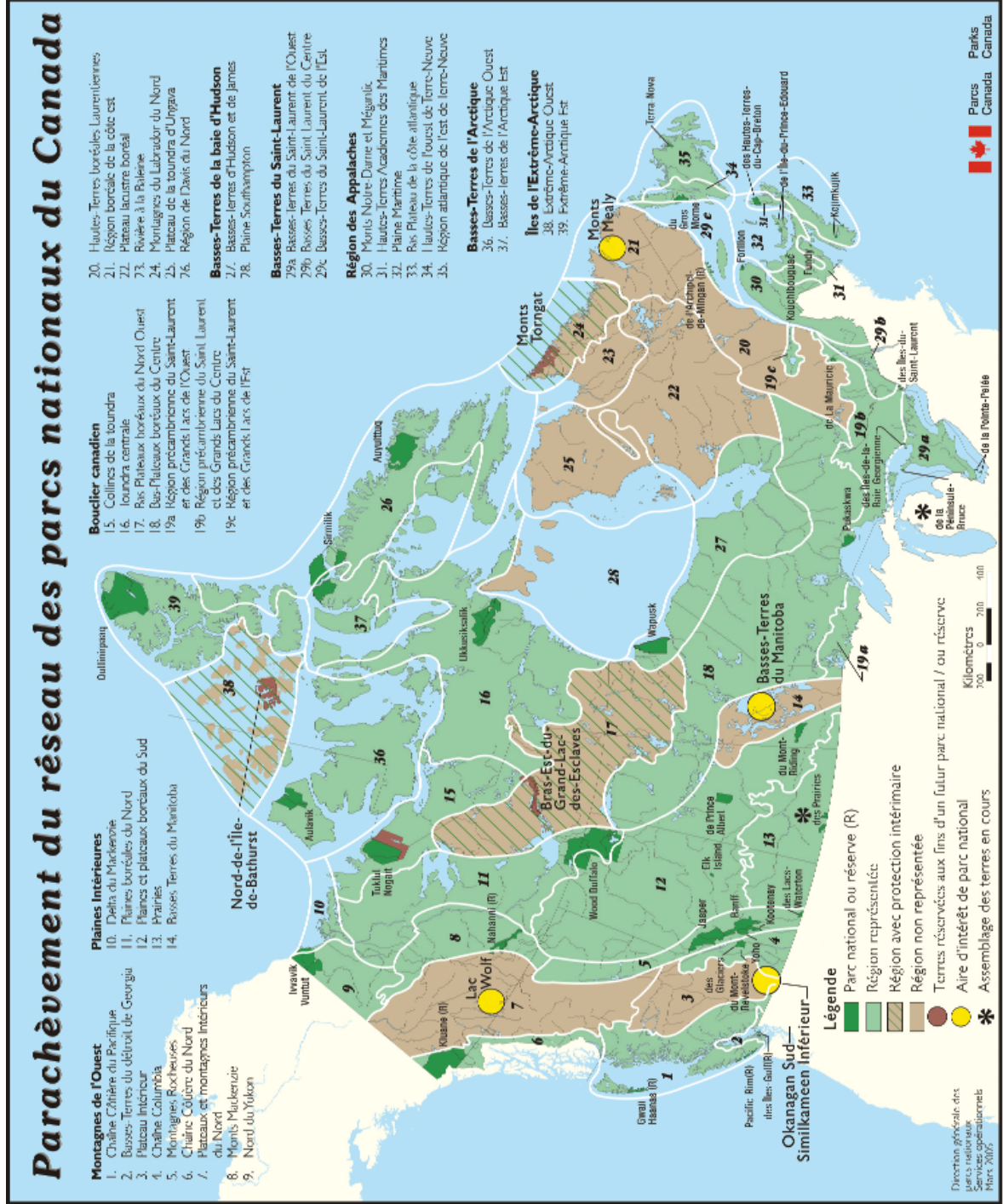


Figure 3 : État d'avancement de la création de parcs nationaux dans 12 régions non représentées (2004-2005)

Étape					
2. Choix de proposition de parc	<p>7 : Plateaux et montagnes intérieures du Nord (site potentiel – Lac Wolf) : Parcs Canada manifeste depuis longtemps de l'intérêt pour la région du lac Wolf comme parc national éventuel. L'étude de faisabilité ne commencera pas avant d'avoir obtenu l'appui du gouvernement territorial, du Conseil de l'eslin Tlingit (Première nation), du Teslin Renewable Resources Council et de la collectivité. Cette situation dure depuis plusieurs années et n'a pas changé en 2004-2005.</p>	<p>17 : Hautes terres boréales du Nord-Ouest (site potentiel – Bras est du Grand lac des Esclaves – W*) : Un accord de contribution entre Parcs Canada et la Première nation des Dénés Lutsel K'e a permis aux membres de la bande d'étudier l'engagement des Autochtones à l'égard des parcs nationaux. En 2004-2005, cela a conduit à une Résolution du conseil de bande en faveur d'une étude de parc national dans le cadre d'une initiative globale de protection touchant leur territoire traditionnel.</p>	<p>3 : Plateau intérieur (site potentiel – Sud de l'Okanagan-Similkameen) : En 2004-2005, on a entrepris une étude de faisabilité de trois ans. Des consultations publiques ont eu lieu à l'automne 2004. On a entrepris des études techniques, notamment l'établissement d'une carte des ressources naturelles et l'ébauche d'un cadre de référence pour une étude socio-économique. L'étude est dirigée par un comité directeur composé de hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral et du gouvernement de la Colombie-Britannique.</p>	<p>21 : Région boréale de la côte est (site potentiel – Monts-Mealy) : L'étude de faisabilité s'est poursuivie, les travaux mettant l'accent sur la recherche et l'analyse afin de résoudre les problèmes qui se sont posés durant les consultations publiques relativement aux activités traditionnelles d'utilisation du territoire et aux limites écologiques. Les analyses, l'établissement des cartes et les rapports relatifs aux objectifs en matière de conservation se poursuivent.</p>	<p>38 : Extrême-Arctique Ouest (site potentiel – île de Bathurst – W*) : Le Community Lands and Resources Committee de Resolute Bay a approuvé la prolongation et la restructuration de l'ordonnance de mise de côté des terres en vue de la création d'un parc national. Son appui à l'ordonnance ne signifie pas qu'il accepte les limites de parc proposées par le gouvernement. La mise de côté des terres se poursuivra jusqu'en octobre 2009. On organisera un atelier à Resolute Bay en 2005 afin de discuter des limites proposées par le gouvernement.</p>
3. Étude de faisabilité					
4. Négociations	<p>14 : Basses-Terres du Manitoba (site potentiel – Basses-Terres du Manitoba) : La dernière série de consultations a été retardée. Les consultations publiques débuteront l'an prochain. Les discussions sur les terres et les ressources menées avec le gouvernement du Manitoba se sont poursuivies. Une étude sur les retombées économiques et l'aménagement du parc, achevée en septembre 2004, a contribué aux efforts déployés pour favoriser de nouveaux débouchés au chapitre de l'économie et du renforcement des capacités en faveur des collectivités situées près de la zone de parc proposée.</p>	<p>24 : Montagnes du Labrador du Nord (site potentiel – Monts-Torngat – W*) Des ententes qui conduiront à la création de la réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat ont été signées. Il s'agit du Protocole d'entente sur la création d'une réserve de parc national du Canada et d'un parc national du Canada dans les Monts-Torngat, signé avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, et de l'Entente sur les <i>répercussions et les avantages découlant de la création d'un parc pour les Inuit du Labrador</i>, signée avec l'Association des Inuit du Labrador.</p>	<p>LES RÉGIONS NATURELLES DES PARCS NATIONAUX</p> <p>RÉGIONS NON REPRÉSENTÉES</p> <ul style="list-style-type: none"> 3. Plateau intérieur (Projet de l'Okanagan-Sud – Similkameen Intérieur) 7. Plateaux et montagnes intérieures du Nord (Projet du Lac Wolf) 14. Basses-terres du Manitoba (Projet des Basses-terres du Manitoba) 17. Hautes terres boréales du Nord-Ouest (Projet du Bras Est du Grand Lac des Esclaves*) 20. Hautes-Terres boréales Laurentiennes 21. Régions boréales de la côte est (Projet des Monts-Mealy) 23. Plateaux intérieurs boréaux (Aire Lac Guillaume-Ouellet) 24. Rivière à la Béthune 25. Montagnes du Labrador du Nord (Projet des Monts-Torngat*) 28. Plateau de la toundra de l'Ungava 29. Plaine Southampton 38. Extrême-Arctique Ouest (Projet de l'île de Bathurst*) 	<p>■ Statut de la création du parc en 2003-2004 ■■ Progrès en 2004-2005</p>	
	<p>Les régions où l'on a réalisé des progrès sensibles en 2004-2005 sont surlignées. Quatre régions (20, 22, 23 et 25) n'ont accompli aucun progrès en raison du manque d'appui local ou provincial aux propositions de parc national. La région 28 est considérée comme étant à faible priorité. En vertu du plan d'action du gouvernement, aucun financement n'a été accordé pour la création de parcs nationaux dans ces régions.</p>	<p>Source : Direction de l'établissement des parcs, Parcs Canada</p>	<p>*Terres mises de côté</p>		

Figure 4 : Statut de cinq parcs nationaux en exploitation et d'une réserve de parc national non reconnus officiellement dans la Loi sur les parcs nationaux du Canada (2004-2005)

Régions		
2 et 16	34 et 27	18 et 29
<p>Le parc national du Canada des Îles-Gulf et le parc national du Canada Ukkusiksalik seront créés par décret en vertu de la Loi sur les parcs nationaux du Canada. La mise en œuvre des dispositions pertinentes de la loi s'effectuera en 2005-2006.</p>	<p>Le parc national du Canada du Gros-Morne et le parc national du Canada Wapusk n'ont pas encore été proclamés en attendant une entente relative aux règlements sur la gestion des activités traditionnelles de collecte des ressources renouvelables. En 2004-2005, le règlement sur le parc du Gros-Morne a été élaboré. On s'attend à ce qu'il entre en vigueur en 2005 et que le Gros-Morne obtienne alors le statut de parc national par proclamation. Le règlement sur le parc Wapusk est plus complexe et son élaboration prendra plus de temps.</p>	<p>Le parc national du Canada Pukaskwa et le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce n'ont pas été inclus dans la Loi sur les parcs nationaux du Canada en raison de questions autochtones non résolues qui continuent de faire l'objet de discussions. Le statut de ces parcs nationaux n'a pas changé en 2004-2005.</p>

Source : Division de la législation et de la politique, Parcs Canada

Figure 5 : Progrès relatifs aux propositions d'agrandissement de trois parcs nationaux existants

Régions		
8 : Monts Mackenzie	15 : Collines de la toundra	5 : Montagnes Rocheuses
<p>Réserve de parc national du Canada Nahanni : Parcs Canada et les Premières nations Deh Cho poursuivent la mise en œuvre du protocole d'entente signé en 2003. Plusieurs projets de recherche sont achevés. On a entrepris une évaluation des ressources minérales et énergétiques et environ la moitié de l'étude sur le terrain est achevée. Dans le secteur de l'accord du Sahtu, les organisations des Dénés et Métis du Sahtu examinent actuellement une proposition voulant que la partie supérieure du bassin hydrographique de la Nahanni Sud soit ajoutée au parc.</p>	<p>Parc national du Canada Tuktu Nogait : Secteur du Sahtu – W – Parcs Canada et les Dénés et Métis du Sahtu sont sur le point de conclure une entente sur les répercussions et les avantages visant à agrandir le parc national du Canada Tuktu Nogait dans le secteur de l'accord du Sahtu. Secteur du Nunavut – W – Une rencontre avec la collectivité s'est tenue en novembre afin de permettre un échange de renseignements sur le parc national et la proposition d'ajouter des terres au Nunavut, à proximité de Bluenose Lake. En janvier 2005, Parcs Canada a participé aux audiences publiques sur l'ébauche de plan régional d'utilisation des terres pour West Kitikmeot et a confirmé son intérêt à ajouter des terres.</p>	<p>Parc national du Canada des Lacs-Waterton – Proposition de la vallée Flathead : Le Canada est intéressé à ajouter des parties de la vallée de la rivière Flathead, dans le sud-est de la Colombie-Britannique, au parc national du Canada des Lacs-Waterton. Toutefois, le gouvernement provincial n'appuie pas d'étude de faisabilité dans cette région. Si la province donne son accord, le Canada sera intéressé à entreprendre cette étude.</p>

Source : Direction de l'établissement des parcs, Parcs Canada.

Figure 6 : Acquisition de terres dans les parcs nationaux existants

Parc national du Canada de la Péninsule-Bruce	Parc national du Canada des Prairies	Réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf (Région 2)
Acquisition de 35 hectares (achevée à 32,8 % en mars 2005 comparativement à 29,9 % en mars 2000).	Acquisition de 323 hectares (achevée à 48,4 % en mars 2005 comparativement à 47 % en mars 2000).	Créée en 2003-2004 à partir d'une superficie de base de 33,3 km ² s'étendant sur 15 îles. La réserve de parc n'a pas de limites définies. En 2004-2005, 182,1 hectares ont été ajoutés au parc, portant sa superficie totale à 35,1 km ² .

Source : Gestion du portefeuille des investissements, Parcs Canada

Créer des aires marines nationales de conservation et des réserves d'aires marines nationales de conservation du Canada

La *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* de 2002 comprend un cadre de création et de gestion d'un réseau des aires marines nationales de conservation du Canada. Un plan du réseau, intitulé *D'un océan à l'autre* (www.pc.gc.ca) divise les eaux océaniques et des Grands Lacs du Canada en 29 régions marines naturelles. Les aires marines nationales de conservation sont gérées en vue de leur utilisation viable sur le plan écologique et comprennent des zones fortement protégées entourées de zones polyvalentes où des activités comme la pêche, l'aquaculture et le transport maritime sont autorisées. Parcs Canada collabore avec Pêches et Océans Canada et Transports Canada afin de gérer ces activités dans les limites d'une aire marine nationale de conservation, afin de protéger et de conserver ses écosystèmes marins. L'objectif de l'Agence est de représenter chacune de ces régions par une aire marine nationale de conservation (voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont les aires marines de conservation sont créées).

Il existe actuellement deux endroits en exploitation qui représentent deux des 29 régions marines naturelles (7 p. 100) et couvrent une superficie

Attente en matière de rendement

Faire en sorte que huit des 29 régions marines soient représentées d'ici mars 2008.

de 1 251 km². Le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, au Québec (Atlantique, Région 5), est géré en vertu de sa propre loi, dont les objectifs sont semblables à ceux de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*. Le parc marin national du Canada Fathom Five, en Ontario (Grands Lacs, Région 2), est géré en vertu d'une entente fédérale-provinciale conclue en 1987, qui exigeait la création du parc marin. Le réseau complet des 29 régions marines et des aires marines nationales de conservation ou des réserves d'aires marines nationales de conservation en exploitation et proposées dans ces régions est illustré à la figure 7.

L'Agence prévoit représenter huit des 29 régions marines d'ici mars 2008. Toutefois, le niveau de financement actuel pour la création d'AMNC est insuffisant pour atteindre cet objectif. Les progrès dans la réalisation de cette attente sont résumés à la figure 8.

Figure 7 : Régions marines naturelles et aires marines nationales de conservation

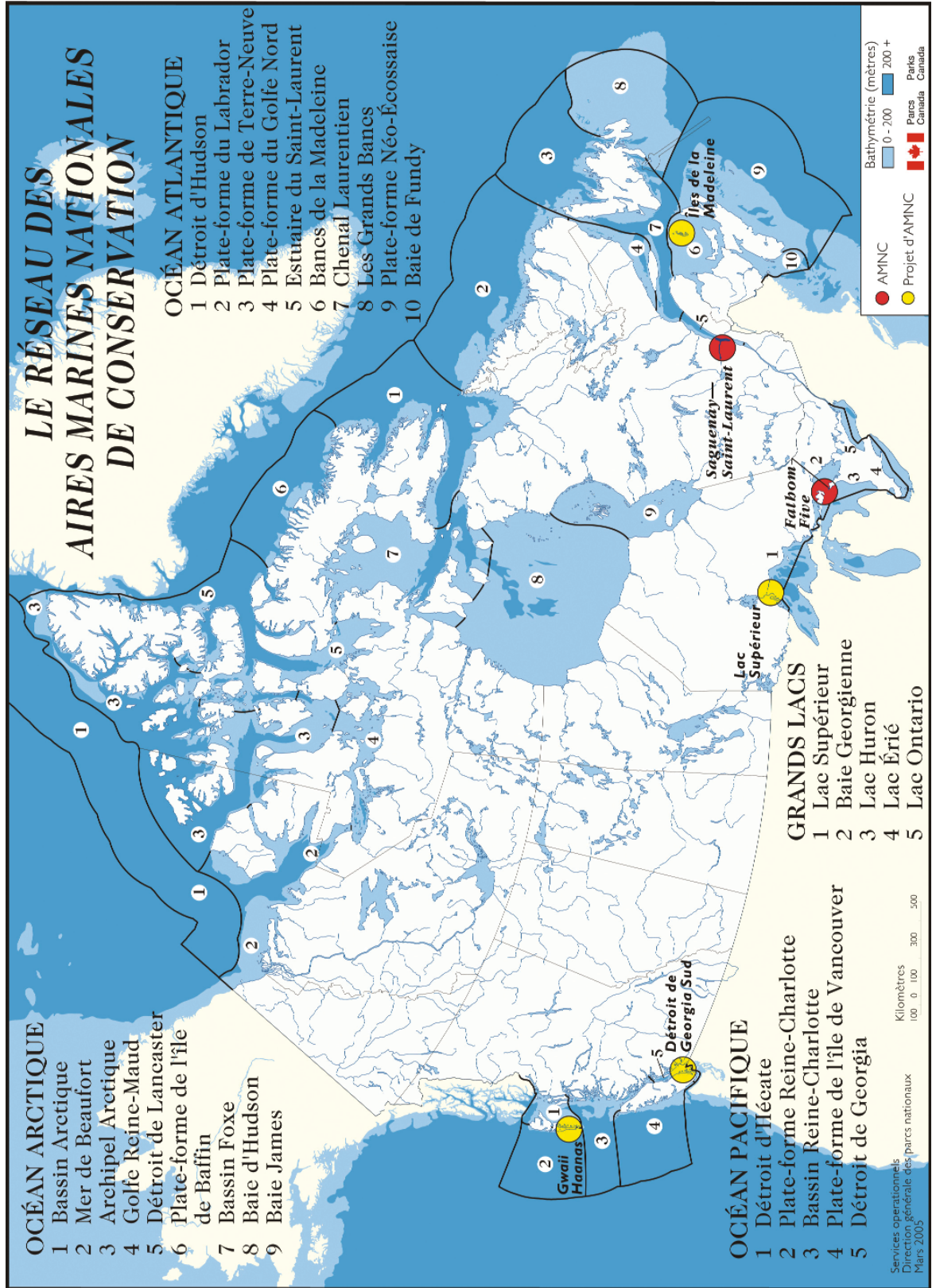
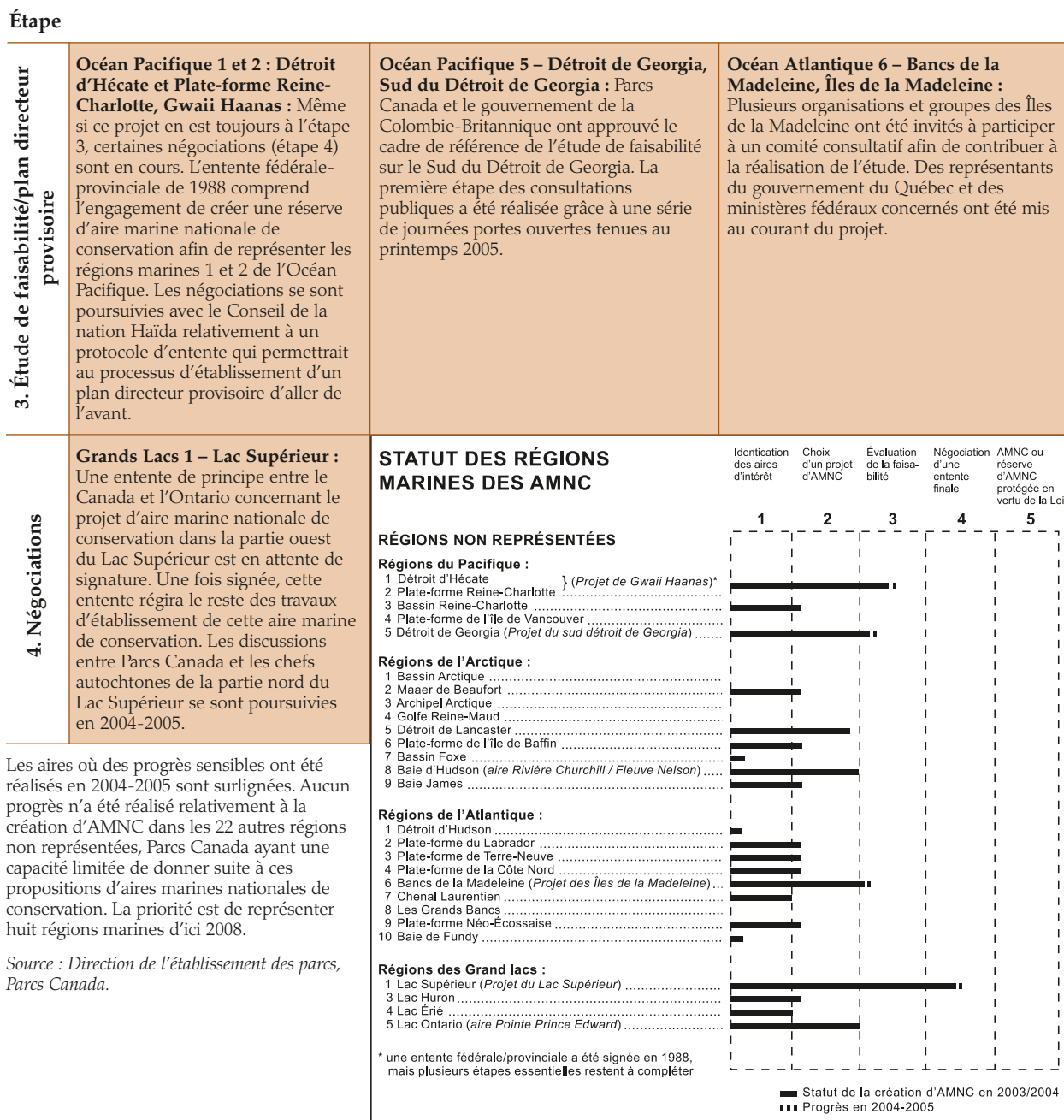


Figure 8 : Statut des AMNC du Canada – Création dans les régions prioritaires non représentées (2004-2005)



Les aires où des progrès sensibles ont été réalisés en 2004-2005 sont surlignées. Aucun progrès n'a été réalisé relativement à la création d'AMNC dans les 22 autres régions non représentées, Parcs Canada ayant une capacité limitée de donner suite à ces propositions d'aires marines nationales de conservation. La priorité est de représenter huit régions marines d'ici 2008.

Source : Direction de l'établissement des parcs, Parcs Canada.

Lieux historiques nationaux du Canada

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Désigner et commémorer des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale, particulièrement dans les domaines prioritaires non représentés.	Désigner en moyenne 27 nouveaux lieux, personnes et événements par année, dont 11 en moyenne ont un lien avec l'histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes. Apposer en moyenne 30 plaques commémoratives par année.	Mise en garde : En 2004-2005, on a procédé à six désignations, dont trois étaient liées aux priorités stratégiques. Il convient de noter que le ministre n'a pas eu la possibilité d'examiner les recommandations formulées par la CLMHC au cours de ses deux réunions tenues en 2004-2005, mais qu'il le fera en 2005-2006. Entre-temps, Parcs Canada surveille les tendances et évaluera ses attentes en matière de rendement en 2005-2006. Mise en garde : 17 plaques commémoratives ont été dévoilées en 2004-2005, la moyenne pour les quatre dernières années ayant été de 24 plaques par année.
Désigner d'autres lieux patrimoniaux (p. ex. Initiative des endroits historiques, BEEFP, rivières du patrimoine, gares ferroviaires, lieux de sépulture des premiers ministres, sites du patrimoine mondial, réserves de la biosphère).	Atteindre les objectifs des programmes du patrimoine en matière d'inscription ou de désignation.	Progrès raisonnables : On a progressé de façon raisonnable dans la mise en œuvre du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, la désignation de 17 édifices fédéraux du patrimoine et la désignation de trois rivières du patrimoine. Le nombre de gares ferroviaires patrimoniales désignées et de lieux de sépulture des premiers ministres commémorés n'a pas changé.

Désigner des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale

Les Canadiens et les Canadiennes sont très fiers des lieux, des personnes et des événements qui ont marqué l'histoire et façonné l'identité de leur pays. La désignation commémore et fait connaître l'importance de ces lieux, personnes et événements. Il s'agit là d'un legs inestimable qu'il incombe aux Canadiens et aux Canadiennes de perpétuer pour le bénéfice des générations futures.

Le *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada* (lancé en octobre 2000) présente une stratégie à long terme visant à améliorer le système de commémoration des lieux, des personnes et des événements qui ont marqué notre histoire (www.pc.gc.ca). Le plan souligne le fait que l'histoire des Autochtones, l'histoire des collectivités ethnoculturelles et l'histoire des femmes sont sous-représentées au sein du réseau. Elles constituent les

trois priorités stratégiques de Parcs Canada en matière de désignation.

Contrairement à celle des plans des réseaux des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada, la responsabilité de la mise en œuvre du *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada* incombe à plusieurs intervenants. Outre Parcs Canada, il y a le public, qui présente la plupart des mises en candidature aux fins de désignation, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), qui analyse toutes les propositions et recommande la désignation des lieux, des personnes et des événements qui représentent des aspects d'importance historique nationale, et le ministre de l'Environnement, qui procède aux désignations définitives.

Désignations : Les principales étapes menant à la désignation, ainsi que l'information sur le rendement pertinente sont résumées à la figure 9.

**Figure 9 : Étapes menant à la désignation des lieux,
des personnes et des événements d'importance historique nationale**

Étape et processus	Statut
<p>Mises en candidature : Parcs Canada joue un rôle dans le processus de mise en candidature en élaborant et en faisant connaître le <i>Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada</i> et en faisant connaître le programme national de commémoration et le rôle de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC). Parcs Canada propose à l'occasion des lieux, des personnes ou des événements aux fins de désignation éventuelle, en fonction des études relatives au cadre du plan du réseau. De plus, en organisant des ateliers et des réunions, l'Agence offre son appui afin de développer la capacité des collectivités autochtones et ethnoculturelles à présenter des mises en candidature à la CLMHC. Parcs Canada assure le service de secrétariat pour la CLMHC. Le secrétariat reçoit les demandes de renseignements du public concernant le programme de commémoration historique et d'éventuelles désignations.</p>	<p>En 2004-2005, Parcs Canada a reçu 71 mises en candidature (63⁵, 65 et 47 respectivement au cours de chacune des trois années antérieures), la plupart (67) étant présentées par le public. Au cours des quatre dernières années, 90 % des mises en candidature ont été reçues du public.</p> <p>Trente-huit pour cent des mises en candidature reçues au cours des quatre dernières années représentent une ou plusieurs des trois priorités stratégiques indiquées dans le plan du réseau (38 en 2004-2005).</p>
<p>Examen initial des mises en candidature et préparation des rapports sur les mises en candidature : Parcs Canada est directement responsable de l'examen initial des mises en candidature et de la préparation de rapports sur les mises en candidature qui satisfont aux critères de sélection. (Voir Contexte du <i>Rapport sur le rendement</i> de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de sélection.)</p>	<p>Au cours des quatre dernières années, Parcs Canada a présenté à la Commission 130 rapports sur les mises en candidature (27 en 2004-2005), dont 42 % étaient liés aux priorités stratégiques.</p>
<p>Recommandations aux fins de désignation : La CLMHC fait des recommandations au ministre de l'Environnement en fonction du rapport de mise en candidature reçu, de ses critères d'évaluation et de sa connaissance experte de l'histoire du Canada. La Commission se réunit deux fois l'an (au printemps et à l'automne) pour évaluer les mises en candidature. Elle peut recommander ou non la désignation, ou la reporter en demandant que des renseignements supplémentaires lui soient fournis et, par la suite, réexaminer la mise en candidature lors d'une réunion ultérieure.</p>	<p>La Commission a organisé des réunions en juin et en décembre 2004. Les recommandations formulées au cours de ces réunions ont été transmises au ministre pour approbation. Au cours des quatre années antérieures à avril 2004, la Commission a recommandé la désignation pour 57 % des mises en candidature qu'elle a examinées.</p>

**Figure 9 : Étapes menant à la désignation des lieux,
des personnes et des événements d'importance historique nationale (suite)**

Étape et processus	Statut																																																					
<p>Désignations ministérielles : À la suite de chacune des réunions semi-annuelles du Comité, Parcs Canada, à titre de Secrétariat, prépare le procès-verbal identifiant les recommandations du Comité et le soumet au ministre de l'Environnement.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; border-radius: 10px; padding: 10px; background-color: #f9f9f9; margin: 10px 0;"> <p align="center">Attente en matière de rendement</p> <p>Désigner chaque année en moyenne 27 nouveaux lieux, personnes et événements, dont 11 en moyenne sont liés à l'histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes.</p> </div> <p>Ce processus dure environ 6 mois. Le ministre peut approuver ou rejeter les recommandations du Comité</p>	<p>L'ensemble des désignation (T) et le nombre de désignations liées aux priorités stratégiques (PS) des quatre dernières années sont indiqués ci-dessous.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">2004-2005</th> <th colspan="2">2003-2004</th> <th colspan="2">2002-2003</th> <th colspan="2">2001-2002</th> </tr> <tr> <th>T</th> <th>PS</th> <th>T</th> <th>PS</th> <th>T</th> <th>PS</th> <th>T</th> <th>PS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Au début de l'exercice</td> <td>1 849</td> <td>355</td> <td>1 823</td> <td>346</td> <td>1 799</td> <td>334</td> <td>1 775</td> <td>326</td> </tr> <tr> <td>Nombre de désignations</td> <td>6</td> <td>3</td> <td>24</td> <td>9</td> <td>27</td> <td>12</td> <td>24</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Ajustements nets⁶</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>2</td> <td></td> <td>-3</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>À la fin de l'exercice</td> <td>1 859*</td> <td>363**</td> <td>1 849</td> <td>355</td> <td>1 823</td> <td>346</td> <td>1 799</td> <td>334</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>*912 lieux, 587⁷ personnes et 360 événements d'importance historique nationale. ** 166 lieux, 112 personnes et 85 événements d'importance historique nationale</small></p> <p>En 2004-2005, le ministre a effectué six désignations dont trois liées aux priorités stratégiques (voir la description des trois lieux liés aux priorités stratégiques dans l'historique d'information sur le rendement au www.pc.gc.ca). Ce nombre est nettement inférieur au nombre de désignations des trois années antérieures (soit 24 et 27). Il faudrait prendre note que le ministre n'a pas eu l'occasion d'examiner les recommandations découlant des deux rencontres de la CLMHC en 2004-2005, et qu'il le fera en 2005-2006. Entre temps, Parcs Canada surveille les tendances et évaluera ses objectifs de rendement en 2005-2006.</p>		2004-2005		2003-2004		2002-2003		2001-2002		T	PS	T	PS	T	PS	T	PS	Au début de l'exercice	1 849	355	1 823	346	1 799	334	1 775	326	Nombre de désignations	6	3	24	9	27	12	24	8	Ajustements nets⁶	4	5	2		-3				À la fin de l'exercice	1 859*	363**	1 849	355	1 823	346	1 799	334
	2004-2005		2003-2004		2002-2003		2001-2002																																															
	T	PS	T	PS	T	PS	T	PS																																														
Au début de l'exercice	1 849	355	1 823	346	1 799	334	1 775	326																																														
Nombre de désignations	6	3	24	9	27	12	24	8																																														
Ajustements nets⁶	4	5	2		-3																																																	
À la fin de l'exercice	1 859*	363**	1 849	355	1 823	346	1 799	334																																														

Source : Base de données du Secrétariat de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et répertoire de la désignation patrimoniale fédérale

Plaques commémoratives : Une fois la désignation approuvée par le ministre, Parcs Canada, en collaboration avec l'organisme des mises en candidature et la CLMHC, est responsable de la commémoration du lieu, de la personne ou de l'événement d'importance historique nationale. Cette commémoration est le plus souvent effectuée par l'apposition d'une plaque de bronze portant une inscription bilingue en un endroit étroitement associé au sujet commémoré. Parcs Canada négocie des ententes avec les propriétaires afin d'obtenir la permission d'installer des plaques et des cairns, et elle est chargée de leur entretien. Certaines désignations se voient attribuer plus d'une plaque (p. ex., quatre plaques ont été apposées en relation avec Sir John A. Macdonald).

Attente en matière de rendement

En moyenne, 30 plaques commémoratives apposées chaque année.

En mars 2005, on comptait en tout 1 486 plaques commémoratives. La figure 10 indique le nombre de plaques commémoratives apposées au cours de chacune des quatre dernières années.

Depuis avril 2001, 96 plaques ont été dévoilées, ce qui représente une moyenne de 24 pour chacune des quatre dernières années. La plupart des plaques (91) se trouvent au Canada. En mars 2005, il y avait procédé à 437⁸ désignations pour lesquelles la cérémonie de dévoilement n'avait pas encore eu lieu. Une ébauche de stratégie élaborée en 2003-2004 par Parcs Canada afin de remédier

Figure 10 : Nombre de plaques commémoratives

2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002
17*	22*	33*	24

* Quelques plaques se trouvent à l'extérieur du Canada.

Source : Base de données du Secrétariat de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

aux problèmes posés par l'arrière n'a pas été approuvée par la CLMHC. On ne prévoit pas aller de l'avant avec cette stratégie dans un proche avenir en raison des ressources limitées.

Lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada

Cent cinquante-trois des 912 lieux historiques nationaux du Canada, soit environ un sur six, sont administrés directement par Parcs Canada, en totalité ou en partie avec les propriétaires des lieux. De ces 153 lieux, 24 sont exploités par des tiers au nom de Parcs Canada, généralement au moyen d'un bail ou d'un autre type d'entente d'exploitation. Un grand nombre des lieux administrés par Parcs Canada ont été acquis par transfert d'un autre ministère fédéral à Parcs Canada, au moment où le bien n'était plus nécessaire aux besoins opérationnels du ministère mais demeurait d'importance historique nationale. Un certain nombre de lieux ont été acquis expressément pour combler des lacunes thématiques, tel que cela avait été défini dans les plans du réseau pertinents. Les lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada sont la propriété de citoyens, d'organismes patrimoniaux, de sociétés, de ministères fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement. La figure 11 présente une carte des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Plusieurs modifications ont été apportées à la liste des lieux administrés par Parcs Canada en 2004-2005.

- Le lieu historique national du Canada de la Tour-Cathcart a été retiré de la liste, car on a déterminé que sa désignation n'était plus valide.

- Une partie du lieu historique national du Canada des Fortifications de Kingston sont administrées par Parcs Canada; elles ont donc été ajoutées à la liste.
- On a établi que les lieux historiques nationaux du Canada Fort Lawrence et Kootenay House faisaient partie des terres acquises par Parcs Canada.
- L'Ancien Palais de Justice Territorial et les Logements des Agents Mariés de la Police montée du Nord-ouest, qui figuraient auparavant sur la liste sous le lieu historique national du Canada du Complexe-Historique-de-Dawson, ont été désignés individuellement par la CLMHC et sont maintenant indiqués de cette façon.

Cela a donné lieu à une augmentation nette de quatre lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada en 2004-2005.

Autres programmes d'inscription et de désignation des ressources patrimoniales

Parcs Canada gère plusieurs programmes d'inscription et de désignation du patrimoine naturel et culturel du Canada et leur fournit un service de secrétariat. Des renseignements sur le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux sont présentés ci-dessous. Un résumé des résultats est présenté relativement à plusieurs autres programmes, dont le Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres canadiens, le bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, les gares ferroviaires patrimoniales, le Réseau des rivières du patrimoine canadien, la convention du patrimoine mondial et les réserves de la biosphère.

Figure 11 : Les 153 lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada

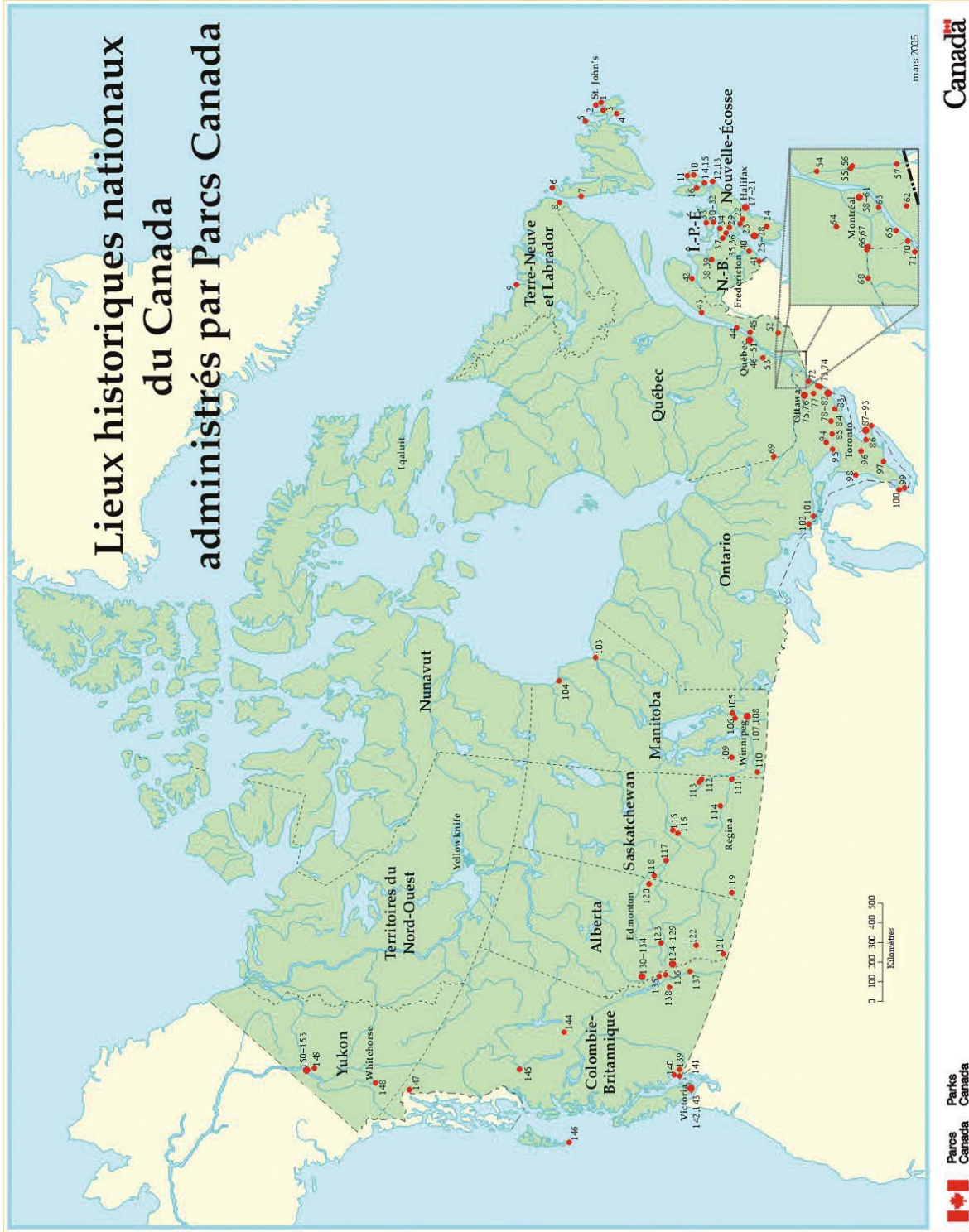


Figure 11 : Les 153 lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada (suite)

Lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada

Terres-Neuve et Labrador

1. Cape Spear
2. Signal Hill
3. Collège-Hawthorne
4. Casler Hill
5. Établissement-Ryan
6. L'Anse aux Meadows
7. Port au Choix
8. Red Bay
9. Mission-de-Hopedale

Nouvelle-Écosse

10. Forteresse-de-Louisbourg
11. Marconi
12. Fort-de-l'Île-Grassy
13. Îles-Canso
14. Canal-de-Saint-Peters
15. St. Peters
16. Alexander-Graham-Bell
17. Fort-McNab
18. Île-Georges
19. Citadelle-d'Halifax
20. Tour-Prince-de-Galles
21. Redoute-York
22. Fort-Edward
23. Grand-Pré
24. Kejmkujik
25. Fort-Amic
26. Fort-Scott
27. Fort-Royal
28. Établissement-McLansou
29. Fort-Lawrence

Île-du-Prince-Édouard

30. Fort-la-Joye-Fort-Amherst
31. Ardgowan
32. Province House
33. Fort-Dalrymple-by-the-Sea

Nouveau-Brunswick

34. Fort-Gaspereaux
35. Fort-Beauséjour
36. Côte-Sèche-La Coupe
37. Monument-Lefebvre
38. Boisbriert
39. Construction-Navale-a-Flic-Beaubears
40. Tour-Marcillo-de-Charlton
41. Blockhaus-de-Saint-Andrews

Québec

42. Barraille-de-la-Ristecouche
43. Phare-de-Pointe-au-Pecq
44. Croix-Île-et-le-Mémorial-des-Flandrais
45. Forts-de-Levis
46. Forts-et-Châteaux-Sainte-Louis
47. Cantier-Brebeuf
48. Fortifications-de-Québec
49. Maison-Maillon
50. Cercle-de-la-Garnison-de-Québec

Québec (suite)

51. Parc-Mémoriel
52. Louis-S.-St.-Laurent
53. Forges-du-Saint-Marc
54. Canal-de-Saint-Ours
55. Canal-de-Chambly
56. Fort-Clamby
57. Fort-Emmily
58. Commence-de-la-Fourmure-a-Lachine
59. Canal-de-Lachine
60. Louis-Joseph-Papineau
61. St-Georges-Etienne-Cardin
62. Barraille-de-la-Châtangaie
63. Canal-de-Sainte-Anne-de-BelleVue
64. St-Wilfrid-1-Janvier
65. Cotnam-du-Lac
66. Casernes-de-Capillon
67. Canal-de-Capillon
68. Manoir-Papineau
69. Fort-Temiscomingue

Ontario

70. Chalm-de-Glenagary
71. Maison-de-Sir-John-Johnson
72. Maison-Joyce
73. Barraille-du-Montlin-a-Vent
74. Fort-Wellington
75. Maison-1-Janvier
76. Canal-Ridout
77. Blockhaus-de-Merrickville
78. Villa-BelleVue
79. Tour-Municy
80. Fortifications-de-Kingston
81. Tour-Shawl
82. Fort-Henry
83. Voie-Navigable-Trent-Severn
84. Fcluse-Ascensein-de-Peterborough
85. Barrages-de-Pêche-Mirjaming
86. N.C.S.M. *Taida*
87. Île-Navy
88. Hautens-de-Queenston
89. Casernes-de-Bantler
90. Fort-George
91. Fort-Mississauga
92. Phare-de-la-Punne-Mississauga
93. Champ-de-bataille-du-Fort-George
94. Maison-Commemorative-Helhuie
95. Mission-Saint-Louis
96. Woodside
97. Rcmblais-de-Southwold
98. Phare-de-la-Punne-Clark
99. Fort-Malden
100. Phare-de-l'Île-Bois-Blanc
101. Fort-St. Joseph
102. Canal-de-Saint-Sie. Marie

Manitoba

103. York Factory
104. Fort-Prince-de-Galles

Manitoba - continued

105. Lower Fort Garry
106. Presbytere-St. Andrew's
107. LaFourche
108. Maison-Kiel
109. Centre-d'inscription-de-Pentée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding
110. Monticules-Lincaires

Saskatchewan

111. Fort-Espérance
112. Fort-Belly
113. Fort-Livingston
114. Ironstead-Motherwell
115. Batoche
116. Barraille-de-Fish Creek
117. Fort-Battleford
118. Frenshman Butte
119. Fort-Walsh

Alberta

120. Lac-La-Grenouille
121. Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien
122. Ranch-Bar U
123. Rocky Mountain House
124. Auberge-de-Ski-Skoki
125. Cave and Basin
126. Col-Howse
127. Musée-du-Parc-Banff
128. Kengue-du-Cul-Abou
129. Station-d'Énergie-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Stuphur
130. Centre-d'Accueil-du-Parc-Jasper
131. Col-Alhambra
132. Col-Yellowhead
133. Jasper House
134. Henry House

Colombie-Britannique

135. Salon-de-Thé-des-Cluses-Iwin
136. Col-Kicking Horse
137. Kootenae House
138. Col-Rogers
139. Fort-Langley
140. Parc-Stanley
141. Gulf of Georgia Cannery
142. Phare-de-Figuerd
143. Fort-Rood IIII
144. Fort-St. James
145. Fort-Kiwanga
146. Nan Sdais
147. Phare-Chilkoot

Territoire du Yukon

148. S.S. Klondike
149. Drague-Nunato-Quatre
150. Complexe-Historique-de-Dawson
151. S.S. *Keno*
152. Ancien-Palais-de-Justice-Territorial
153. Logements-des-Agents-Maritimes-de-la-Police-montée

mars 2005

Attente en matière de rendement

Atteindre les objectifs des programmes du patrimoine en matière d'inscription ou de désignation.

Initiative des endroits historiques : Il s'agit d'un projet de collaboration pancanadien entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui est géré par Parcs Canada. En juin 2001, le gouvernement a alloué 24 M\$ à l'Initiative des endroits historiques (IEF) pour :

- créer un Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP),
- élaborer les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada*,
- instaurer un processus de certification relatif aux projets pour lesquels on cherche à obtenir des incitatifs financiers.
- Obtenir la participation des provinces et des territoires à l'Initiative. Le programme des classes de contributions d'endroits historiques, administré par Parcs Canada, appuie leur participation.⁹

Le Répertoire, les *Normes et lignes directrices*, ainsi que l'accréditation des agents qui veillent à ce que les interventions portant sur les lieux patrimoniaux satisfont aux *Normes et lignes directrices* relèvent de Parcs Canada (un directeur doté d'un effectif de neuf personnes et disposant d'un budget de 2,6 M\$ en 2004-2005).

Le nombre de lieux à inscrire au Répertoire (www.historicplaces.ca) ainsi que les progrès réalisés au cours des deux dernières années sont indiqués à la figure 12. L'objectif est de faire en sorte que les quelques 17 751 lieux historiques reconnus satisfassent aux normes en matière de documentation du Répertoire d'ici le 31 mars 2009.¹⁰ Le rythme auquel ces objectifs seront atteints dépendra de celui auquel les administrations présenteront les dossiers au Répertoire.

Une évaluation formative de l'Initiative des endroits historiques a été effectuée en 2004-2005 (voir la section « Bibliothèque » sur le site www.pc.gc.ca). Compte tenu de cette évaluation et du nombre de lieux inscrits au Répertoire en mars 2005, Parcs Canada est d'avis que des progrès raisonnables sont réalisés relativement à l'atteinte de l'objectif de mars 2009 mentionné ci-dessus.

Statut des autres programmes : Les résultats relatifs aux autres programmes du patrimoine sont présentés sous forme de résumé à la figure 13. Des détails concernant le bien-fondé et le rendement de chacun de ces programmes sont présentés à la section Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca. Dans le cadre de chacun de ces programmes, Parcs Canada doit collaborer avec divers partenaires et intervenants afin d'atteindre les objectifs du programme. L'Agence intervient de façon limitée dans ces programmes et ne peut fixer par elle-même des attentes définitives en matière de rendement.

Même si aucun objectif définitif n'a été établi relativement à ces programmes, le nombre d'édifices, de rivières patrimoniales, et de réserves de biosphères qui ont été commémorés ou désignés a progressé. Parcs Canada estime que les progrès réalisés au chapitre de ces programmes sont raisonnables.

Figure 12 : Estimation du nombre de lieux historiques inscrits au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux

		Estimation provinciale/territoriale N = 15 379	Fédéraux N = 2 372*	Estimation totale N = 17 751**
Inscrits en	2003-2004	15	15	30
	2004-2005	1 224	77	1 301
Pourcentage d'achèvement		8 %	4 %	7,5 %

* 897 lieux nationaux historiques, 1 309 édifices fédéraux du patrimoine désignés et 166 gares ferroviaires patrimoniales.

**En janvier 2004.

Source : Répertoire canadien des lieux patrimoniaux.

Figure 13 : Situation des autres programmes de commémoration ou de désignation des ressources culturelles

Le programme et le rôle joué par Parcs Canada	Statut																								
<p>Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres canadiens : Les cérémonies visant la reconnaissance sont organisées en collaboration avec les familles des anciens premiers ministres et les cimetières respectifs où ils sont enterrés. Le choix du moment de ces activités ne dépend pas de Parcs Canada.</p>	<p>Les cérémonies visant la reconnaissance pour les lieux de sépulture de 12 anciens premiers ministres ont eu lieu avant mars 2004. Aucune cérémonie n'a eu lieu en 2004-2005 pour les trois premiers ministres restants (Sir John Abbott, Louis S. St-Laurent et Pierre Elliott Trudeau).</p>																								
<p>Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine : Selon la Politique du Conseil du Trésor, tous les édifices âgés de 40 ans ou plus qui sont de propriété publique doivent être évalués selon des critères qui ont trait à leur importance historique et architecturale et à leur place dans le contexte actuel afin de protéger ceux qui ont une grande valeur patrimoniale. Parcs Canada confie la réalisation de ces évaluations à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Il incombe aux autres ministères et agences de soumettre des candidatures, suivant les exigences de la Politique du Conseil du Trésor. Les désignations sont faites par le ministre de l'Environnement.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Les édifices peuvent être classés (on leur a accordé la plus haute désignation patrimoniale), ou reconnus (on leur a accordé la deuxième désignation patrimoniale en importance)</th> </tr> <tr> <th></th> <th>2004-2005¹¹</th> <th>1982-2004¹²</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'édifices désignés au début de l'exercice</td> <td>1 338</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'édifices évalués durant l'exercice</td> <td>400</td> <td>n/a</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'édifices classés</td> <td>4</td> <td>269</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'édifice reconnu</td> <td>13</td> <td>1 069</td> </tr> <tr> <td>Rajustements nets¹³</td> <td>-20¹⁴</td> <td>n/a</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'édifices désignés</td> <td>1 335</td> <td>1 338</td> </tr> </tbody> </table> <p>En 2004-2005, 17 édifices, dont un appartenant à Parcs Canada, ont été recommandés pour être reconnus ou classés comme édifice fédéral patrimonial. Au cours des trois dernières années, le programme a permis de désigner 56 édifices.</p>	Les édifices peuvent être classés (on leur a accordé la plus haute désignation patrimoniale), ou reconnus (on leur a accordé la deuxième désignation patrimoniale en importance)				2004-2005 ¹¹	1982-2004 ¹²	Nombre d'édifices désignés au début de l'exercice	1 338	0	Nombre d'édifices évalués durant l'exercice	400	n/a	Nombre d'édifices classés	4	269	Nombre d'édifice reconnu	13	1 069	Rajustements nets ¹³	-20 ¹⁴	n/a	Nombre d'édifices désignés	1 335	1 338
Les édifices peuvent être classés (on leur a accordé la plus haute désignation patrimoniale), ou reconnus (on leur a accordé la deuxième désignation patrimoniale en importance)																									
	2004-2005 ¹¹	1982-2004 ¹²																							
Nombre d'édifices désignés au début de l'exercice	1 338	0																							
Nombre d'édifices évalués durant l'exercice	400	n/a																							
Nombre d'édifices classés	4	269																							
Nombre d'édifice reconnu	13	1 069																							
Rajustements nets ¹³	-20 ¹⁴	n/a																							
Nombre d'édifices désignés	1 335	1 338																							

**Figure 13 : Situation des autres programmes de commémoration
ou de désignation des ressources culturelles (suite)**

Le programme et le rôle joué par Parcs Canada	Statut
<p>Gares ferroviaires patrimoniales : Le gouverneur en conseil procède à des désignations de ces gares sur la recommandation du ministre de l'Environnement, qui est lui-même conseillé par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. L'Agence offre à la Commission un soutien touchant la recherche et la tenue à jour de la base de données, et obtient des conseils professionnels et techniques dans le cadre d'un contrat avec TPSGC.</p>	<p>En mars 2004, on comptait 166 gares ferroviaires patrimoniales désignées au Canada, deux appartenant à l'Agence. On n'a procédé à aucune nouvelle désignation en 2004-2005. Soixante-quatorze gares désignées ont été vendues à des tiers sous réserve de protection en vertu d'une loi provinciale/territoriale.</p>
<p>Réseau des rivières du patrimoine canadien (RRPC) : Ce réseau est une fiducie d'intérêt public. Des citoyens assurent la promotion du programme. Les gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux) offrent un soutien et une orientation, et délivrent les approbations nécessaires. Parcs Canada administre un petit bureau de secrétariat pour le programme dont le rôle consiste à présenter au ministre de l'Environnement des recommandations concernant les désignations et à offrir une aide technique et financière à d'autres organismes qui présentent des mises en candidature ou formulent des recommandations.</p>	<p>En mars 2004, on comptait 32 rivières désignées et huit autres mises en candidature aux fins de désignation au Canada. Six des rivières désignées sont situées dans un parc national ou un lieu historique national. Aucune nouvelle rivière n'a été mise en candidature en 2004-2005. Trois des huit rivières mises en candidature ont été désignées en 2004-2005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la rivière Tatshenshini au Yukon, • la rivière Missinaibi en Ontario, • les Trois Rivières à l'Île-du-Prince-Édouard, <p>faisant passer à 35 le nombre total de rivières du patrimoine canadien désignées (pour un total de 8 192 km). Aucune des nouvelles rivières désignée n'est située dans des lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada.</p>
<p>Convention du patrimoine mondial : Parcs Canada est l'agence fédérale qui dirige la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au Canada. Elle administre un bureau de secrétariat pour appuyer les obligations du Canada découlant de la Convention, notamment un centre de documentation pour les dossiers relatifs au programme. Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO est responsable d'inscrire les propriétés sur la liste du patrimoine mondial.</p>	<p>En juin 2004, 785 sites, dont 13 sont situés au Canada, figuraient sur la Liste du patrimoine mondial. Neuf sites du patrimoine mondial sont gérés en tout ou en partie par Parcs Canada. En 2004-2005, l'Agence a préparé et présenté le dossier de mise en candidature aux fins de désignation du lieu historique national du Canada du Canal-Rideau comme site du patrimoine mondial. Elle a également fourni de l'information et offert de l'aide dans le cadre de la préparation des dossiers de mise en candidature des sites figurant sur la <i>Liste indicative des sites du patrimoine mondial du Canada</i>. Les 11 sites indiqués sur cette liste provisoire peuvent être mis en candidature pour une désignation de site du patrimoine mondial au cours d'une période de dix ans à partir de 2005.</p>
<p>Réserves de la biosphère Ce programme est un projet conjoint de collectivités locales, d'entreprises et de gouvernements qui a donné lieu à la création de réserves de la biosphère au Canada. Parcs Canada est membre de l'Association canadienne des réserves de la biosphère, à laquelle elle alloue des fonds à l'appui de son assemblée générale et de son bulletin.</p>	<p>En novembre 2004, il existait dans le monde 459 biosphères, dont 13 étaient situées au Canada. La toute nouvelle réserve de la biosphère canadienne, le Littoral de la baie Georgienne, a été désignée en octobre 2004, son aire centrale étant le parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne. Ce qui porte à sept le nombre de réserves de biosphères incluant des parcs nationaux.</p>

Source : Diverses bases de données de Parcs Canada.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 2 : PRÉSERVER LES RESSOURCES PATRIMONIALES

Description et dépenses

Cette activité de programme a trait au maintien ou à l'amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, à l'utilisation viable des aires marines nationales de conservation et à la protection de leurs écosystèmes uniques, ainsi qu'au maintien et à l'amélioration de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada ou sur lesquels celle-ci a une influence. Les activités pertinentes liées aux parcs nationaux sont la recherche et la surveillance écologiques (p. ex., pour obtenir une meilleure compréhension des changements dans la diversité des espèces indigènes, du nombre d'espèces exotiques envahissantes et de l'étendue qu'elles occupent, de l'impact des systèmes d'eaux usées, des produits pétrochimiques et d'autres facteurs de stress sur les écosystèmes). Cela inclut également la gestion des incendies, des infestations d'insectes, le contrôle des inondations et des avalanches, le rétablissement de la biodiversité des

écosystèmes et la négociation avec les intervenants ou d'autres organismes visant à influencer les mesures prises à l'égard des terres adjacentes aux aires patrimoniales protégées. Les activités pertinentes liées aux ressources culturelles englobent la recherche et la surveillance dans les lieux archéologiques et historiques (p. ex., pour établir l'état des ressources et les menaces qui pèsent sur elles) dans les aires patrimoniales protégées, ainsi que les activités telles que la préparation de plans visant à atteindre une condition ou un état souhaité, la conservation et la protection des lieux historiques nationaux, ainsi que la préparation d'énoncés d'intégrité commémorative.

Les dépenses totales relatives à l'activité de programme pour les deux derniers exercices sont indiquées ci-dessous :

(En milliers de dollars)			2004-2005	2003-2004
Total	Dépenses d'exploitation*	Salaires	97 378	91 248
		Autres	62 619	73 087
		Total	159 997	164 335
	Dépenses en capital		17 210	16 734

* Les dépenses d'exploitation n'incluent pas l'amortissement.

L'activité de programme a représenté 32 p. 100 des dépenses totales d'exploitation au cours des deux derniers exercices. Les dépenses en capital d'importance effectuées en 2004-2005 incluent 4,1 M\$ pour les travaux réalisés au barrage du moulin Kingston, au lieu historique national du Canada du Canal-Rideau; 2,1 M\$ pour les

réparations effectuées à l'écluse 11-12, au lieu historique national du Canada de la voie navigable Trent-Severn; et 1,2 M\$ pour la remise en état du lieu historique national du Canada de la Citadelle-d'Halifax.

Initiatives et réalisations

Parcs nationaux et aires marines nationales de conservation du Canada

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Maintenir ou améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux et la viabilité des aires marines nationales de conservation.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour les plans directeurs des parcs nationaux et veiller à ce qu'ils soient conformes aux dernières lignes directrices de planification de gestion d'ici mars 2010. • Mettre en place dans tous les parcs nationaux des systèmes de surveillance et de rapports relatifs à l'intégrité écologique entièrement fonctionnels d'ici mars 2008. • Améliorer certains aspects de l'intégrité écologique dans chacun des 41 parcs nationaux du Canada d'ici mars 2014. • Réduire au minimum l'incidence environnementale des activités de Parcs Canada. 	<p>Progrès raisonnables : En mars 2005, 33 plans directeurs étaient approuvés, 21 étant en retard au chapitre de la révision. Parcs Canada s'attend à ce que tous les plans actuellement en retard soient achevés d'ici mars 2009.</p> <p>Progrès raisonnables : Le nombre de parcs nationaux satisfaisant aux critères de bons programmes de surveillance et de rapports établis par Parcs Canada relativement à l'IE a augmenté en 2004-2005 pour quatre de ces critères, a été stable pour un et a diminué pour un autre en raison d'ajustements techniques apportés aux mesures.</p> <p>Données insuffisantes : L'échantillon limité de mesures donne à penser que la plupart des parcs nationaux présentent un niveau d'intégrité écologique moyen à élevé. En l'absence d'un programme complet de surveillance de l'intégrité écologique, on ne dispose pas de données suffisantes pour conclure que les aspects de l'intégrité écologique des parcs nationaux s'améliorent.</p> <p>Mise en garde : Des progrès raisonnables ont été réalisés dans trois secteurs prioritaires (gaz à effet de serre, sites contaminés et réservoirs de stockage de produits pétroliers). Certaines unités de gestion ont atteint leur objectif d'inventorier les hydrocarbures halogénés et les BPC, mais Parcs Canada dans son ensemble n'a pas atteint son objectif dans ces secteurs.</p>

L'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* énonce que le maintien ou le rétablissement de l'intégrité écologique, grâce à la protection des ressources naturelles et des processus naturels, doit être la première priorité du ministre lorsqu'il prend en considération tous les aspects de la gestion des parcs. Cette loi définit l'intégrité écologique de la façon suivante :

L'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera

vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques.

Le maintien et l'amélioration de l'intégrité écologique d'un parc national représentent un défi de taille. L'Agence n'a pas d'influence directe sur certains facteurs, comme la pollution et les changements climatiques, qui ont un impact sur l'état de l'IE. Les calamités naturelles (p. ex., feux de forêt) peuvent également aider Parcs Canada à

améliorer l'IE. Afin de maintenir ou d'améliorer l'intégrité écologique, Parcs Canada collabore avec un certain nombre de partenaires, notamment les propriétaires de terres situées dans le voisinage

immédiat du parc, le secteur privé comme l'industrie touristique, les universités et les chercheurs.

La planification de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada

Exigence	Statut
<p>Un plan directeur de parc est exigé par la loi et doit être présenté aux deux Chambres. Il constitue un document d'orientation stratégique visant le maintien ou l'amélioration de l'intégrité écologique, ainsi que l'expérience des visiteurs et la sensibilisation et la compréhension du public (voir Contexte du <i>Rapport sur le rendement</i> de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de planification de gestion).</p> <div data-bbox="181 850 768 1060" style="background-color: #e0f2f1; padding: 10px; border-radius: 10px; text-align: center;"> <p>Attente en matière de rendement Mettre à jour les plans directeurs des parcs nationaux et veiller à ce qu'ils soient conformes aux dernières lignes directrices de planification de gestion d'ici mars 2010.</p> </div> <p>Selon la loi, les plans directeurs doivent être révisés et mis à jour, au besoin, tous les cinq ans.</p> <p>Les plans établis selon le <i>Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada (2000)</i> et les <i>Lignes directrices sur la rédaction du rapport sur l'état des parcs</i> constituent des outils importants pour la protection de l'intégrité écologique. Ils comprennent des renseignements détaillés sur l'état de l'écosystème et sur son importance, les objectifs en matière d'intégrité écologique, de sensibilisation du public et d'expérience des visiteurs, de même qu'une description des programmes de surveillance et de rapports, y compris les indicateurs pertinents. On procède actuellement à la mise à jour de ces lignes directrices.</p>	<p>Nombre de parcs ayant un plan directeur approuvé : En mars 2005, 33 des 41 parcs nationaux avaient un plan directeur approuvé, ce qui ne représente aucun écart net par rapport à mars 2004. Des huit parcs non dotés d'un tel plan, trois suivent des lignes directrices provisoires de gestion et cinq participent à un processus de planification. En 2004-2005, trois plans ainsi que des modifications à un plan ont été déposés au Parlement.</p> <p>Nombre de parcs dont les plans sont en retard au chapitre de la révision : En mars 2005, 21 des 33 plans directeurs approuvés étaient en retard relativement à la révision, il s'agit de la même situation qu'en 2003-2004. En plus des 21 plans en retard, un parc ne peut finaliser son plan directeur avant que certaines questions autochtones locales aient été résolues. Huit parcs devraient avoir achevé la révision de leur plan directeur d'ici mars 2006, faisant tomber à 13 le nombre de plans en retard. Parcs Canada s'attend à ce que les plans en retard restants soient achevés d'ici mars 2009. Compte tenu de ses ressources actuelles, il est difficile pour Parcs Canada de respecter l'exigence de produire des plans révisés tous les cinq ans.</p> <p>Nombre de plans conformes aux lignes directrices sur la planification de gestion : Seize des 33 plans directeurs approuvés actuellement sont conformes aux lignes directrices de 2000 sur la planification de gestion, comparativement à 12 en 2003-2004.</p>
<p>Selon la politique en vigueur à Parcs Canada, on doit rédiger un rapport sur l'état du parc avant de pouvoir entreprendre le processus de planification de gestion. Ce document quinquennal rend compte de l'état de l'écosystème d'un parc, dans le cadre de l'écosystème global du parc, ainsi que des progrès réalisés relativement à la réalisation des objectifs définis dans le plan directeur. Les rapports sont établis par les cadres dans chaque parc national et sont approuvés par le directeur exécutif, Intégrité écologique.</p>	<p>Nombre de parcs ayant rédigé un rapport sur l'état du parc approuvé : En mars 2004, un rapport sur l'état du parc a été approuvé pour le parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne. En 2004-2005, des rapports ont été rédigés et approuvés pour le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et le parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent. Trois parcs devraient terminer leur rapport d'ici mars 2006.</p>

Source : Division de la législation et de la politique, Parcs Canada

Amélioration du programme de surveillance et de rapports dans les parcs nationaux du Canada

Parcs Canada s’est engagée à maintenir et à rétablir l’intégrité écologique. Elle reconnaît trois principaux éléments dans les écosystèmes : la biodiversité, les fonctions des écosystèmes et les facteurs de stress. Ces trois éléments constituent le fondement du cadre de rapport sur l’intégrité écologique de Parcs Canada, indiqué à la figure 14.

La biodiversité (diversité biologique) correspond à la variété naturelle des espèces végétales et animales ainsi qu’aux variations génétiques de chaque espèce, qui caractérisent les écosystèmes. Les fonctions des écosystèmes correspondent aux flux d’énergie et de matière qui façonnent ces derniers (p. ex., croissance et décomposition, incendies). En temps normal, on s’attend à ce que ces fonctions surviennent selon une certaine variation. Les facteurs de stress désignent les activités, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur du parc, qui

ont une incidence négative sur la biodiversité et les fonctions des écosystèmes du parc. Il peut s’agir de facteurs globaux et à longue portée (p. ex., changement climatique, polluants transportés sur de grandes distances) ou de facteurs régionaux ou locaux (p. ex., pratiques régionales de gestion du territoire entourant un parc et densité des routes). Certains facteurs (p. ex., maladies présentes dans des populations animales voisines) sont propres à quelques parcs.

Parcs Canada veut améliorer la qualité et l’uniformité en matière de surveillance et d’établissement de rapports relatifs à l’intégrité écologique en rendant son programme plus fiable sur le plan scientifique et plus conforme aux buts de

Attente en matière de rendement
Mettre en place dans tous les parcs nationaux des systèmes de surveillance et de rapports relatifs à l’intégrité écologique entièrement fonctionnels d’ici mars 2008.

Figure 14 : Cadre de rapport sur l’intégrité écologique

BIODIVERSITÉ	FONCTIONS DES ÉCOSYSTÈMES	FACTEURS DE STRESS
Diversité des espèces	Succession/rétrogression	Tendances concernant l'utilisation du territoire par les humains
Modification de la diversité des espèces Nombre et étendue des espèces exotiques	Fréquence et ampleur des perturbations (incendies, insectes, inondations) Distributions des classes d'âge de la végétation	Cartes d'utilisation du territoire, densité des routes, densité de la population humaine
Dynamique des populations	Productivité	Fragmentation de l'habitat
Taux de mortalité/natalité des espèces repères Immigration/émigration des espèces repères Viabilité des populations d'espèces repères	Par paysage ou par site	Superficie des parcelles, distance entre les parcelles, distance à partir de l'intérieur
Structure trophique	Décomposition	Polluants
Distribution par classe de dimension de tous les taxons Niveaux de prédation	Par site	Eaux usées, produits pétrochimiques, etc. Transport des toxines sur de longues distances
	Rétention des nutriments	Climat
	Calcium et azote par site	Données météorologiques Fréquence des conditions extrêmes
		Autres
		Enjeux propres au parc (p. ex., maladie dans les populations animales locales)

gestion. L'Agence a recours à divers partenaires pour surveiller l'état et l'évolution des écosystèmes dans les parcs nationaux. Parmi les partenaires en matière de surveillance, mentionnons les autres ministères et organismes fédéraux, les organisations provinciales, les universités et les organismes de recherche. Par exemple, l'Agence collabore avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, un groupe environnementaliste local et les universités avoisinantes à un projet de rétablissement concernant la population de tortues des bois dans le parc national du Canada de la Mauricie.

En avril 2004, tous les parcs ont fait l'objet d'une évaluation des progrès réalisés relativement à l'élaboration des systèmes de surveillance selon six critères et les résultats ont été présentés dans le *Rapport annuel 2003-2004*. Ce processus a été repris avec certaines modifications en 2004-2005 (voir la description générale du processus sur le site www.pc.gc.ca). Les résultats relatifs aux deux exercices sont indiqués à la figure 15.

Les évaluations indiquées à la figure 15 révèlent une amélioration relativement à quatre des six critères, un rendement stable dans un domaine (critère 2) et une baisse dans un autre domaine (critère 5). Cette dernière a été déterminée à la suite d'un examen national des auto-évaluations effectuées en 2003-2004 par chaque parc national, qui a permis de relever certaines différences dans l'échelle de notation utilisée par les différents parcs pour s'auto-évaluer selon ce critère. Cet examen reflète par conséquent un ajustement technique de la notation plutôt qu'une baisse réelle de rendement. Dans l'ensemble, les parcs nationaux font des progrès raisonnables relativement à l'objectif de mettre en place, d'ici mars 2008, des programmes de surveillance écologique valables sur le plan scientifique intégrés, et conformes aux objectifs de gestion.

Figure 15 : Nombre de parcs nationaux qui satisfont aux critères de bons programmes de surveillance et de rapports relatifs à l'intégrité écologique de Parcs Canada

Critères	Nombre de parcs répondant au critère 2003-2004	Nombre de parcs répondant au critère 2004-2005
1. Crédibilité scientifique : Les projets de surveillance abordent des questions claires, comprennent des objectifs valables, utilisent des méthodes valables sur le plan scientifique qui sont accessibles à un examen externe, et le programme comprend des conseils scientifiques externes.	7	11
2. Gestion des données et conception statistique : Les données tirées des projets de surveillance sont accessibles et uniformes; les concepts expérimentaux et l'échantillonnage sont pertinents sur le plan scientifique.	9	9
3. Collaboration biorégionale : Les projets de surveillance s'intègrent dans une approche biorégionale globale et dans des projets biorégionaux.	6	10
4. Participation des intervenants : Les partenaires et les intervenants en matière d'élaboration du programme de surveillance de l'IE du parc apportent leur participation pleine et entière.	12	16
5. Liens avec les plans : Le programme de surveillance est lié de façon crédible à la vision de l'IE ou aux objectifs du plan directeur, ainsi qu'aux objectifs globaux de la surveillance des écosystèmes du parc.	12	8
6. Stratégie pour l'élaboration du programme de surveillance : Le parc dispose d'une stratégie crédible pour combler les lacunes de son programme de surveillance.	10	15

Source : Direction de l'intégrité écologique, Parcs Canada.

Amélioration de la surveillance de l'impact des activités des visiteurs

Un aspect important du programme de surveillance et de rapports de l'IE est la compréhension de l'impact des activités des visiteurs sur les écosystèmes des parcs nationaux. Parcs Canada connaît le nombre de visites et les moments de l'année où elles sont effectuées, mais ne possède pas de portrait national cohérent des endroits fréquentés par les visiteurs à l'intérieur des parcs nationaux ni des répercussions matérielles, biologiques et sociales de leurs activités. En 2004-2005, l'Agence a décidé qu'au lieu d'élaborer un cadre distinct de surveillance de l'impact des visiteurs, elle intégrerait la surveillance des activités humaines dans son programme global de surveillance écologique. Des travaux similaires pour un cadre sur les activités humaines dans les aires marines nationales de conservation auront lieu entre mars 2006 et mars 2008. Ce cadre sera suivi par des travaux relatifs à un cadre sur les activités humaines dans les lieux historiques nationaux en 2008-2009.

État de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada

Même si le programme de surveillance et de rapports n'est pas entièrement élaboré, Parcs Canada a un aperçu national de plusieurs aspects de son cadre de rapport sur l'intégrité écologique. La figure 16 présente plusieurs mesures de l'intégrité écologique pour l'élément terrestre de chacun des 41 parcs nationaux répartis selon les six biorégions (voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir une description des mesures et des critères). Les rapports ultérieurs présenteront des mesures similaires pour les éléments aquatiques des parcs nationaux.

Les données présentées à la figure 16 sont classées en trois grandes catégories du cadre général de rapport de Parcs Canada (figure 15) : biodiversité, fonctions des écosystèmes et facteurs de stress. Les mesures présentées ci-dessous sont propres aux écosystèmes d'origine terrestre. Chaque catégorie générale comprend deux ou trois mesures comportant des seuils acceptables bien définis. Chaque parc national a une cote faible (rouge), passable (jaune) ou bonne

(vert), selon les normes établies pour les mesures. Une zone blanche signifie l'absence de données. Un encadré contenant les lettres « S. O. » signifie que la mesure n'était pas pertinente pour le parc en question (p. ex. certains parcs n'ont pas d'écosystèmes tributaires du feu de sorte que la mesure de fonction des feux de forêt n'est pas pertinente). Voir le site www.pc.gc.ca pour obtenir une description générale de la notation.

La figure 16 indique que la plupart des parcs conservent la majorité de leurs espèces indigènes (cases vertes). Dans les parcs de la biorégion de l'Atlantique-Québec, on a constaté une augmentation de la croissance de la végétation (cases jaunes et rouges). Les parcs situés dans le Nord sont relativement intacts, mais on y relève également une croissance de la végétation (quelques cases jaunes). Les parcs des montagnes et des plaines intérieures indiquent un degré élevé d'intégrité écologique malgré un stress important causé par l'utilisation du sol à l'échelle régionale (de nombreuses cases jaunes relativement à deux indicateurs de stress). Les grands prédateurs et leurs proies manifestent un déséquilibre similaire dans les parcs des régions du Pacifique, des Grands Lacs et de l'Atlantique-Québec, où les contraintes attribuables à la population humaine sont très marquées. Cet échantillon limité de mesures donne à penser que la plupart des parcs conservent un degré d'IE allant de moyen à élevé, malgré des contraintes importantes et des déséquilibres notables dans certaines régions. Au cours des années à venir, à mesure que le programme de surveillance évoluera au moyen d'une série de mesures plus vastes et plus détaillées, on aura un tableau plus complet de l'IE des parcs nationaux du Canada.

Maintien et amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada

Attente en matière de rendement

Améliorer certains aspects de l'intégrité écologique dans chacun des 41 parcs nationaux du Canada d'ici mars 2014.

Figure 16 : État d'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada

Biorégion	Parc national	Biodiversité terrestre			Processus terrestres		Facteurs de stress terrestres		
		Diversité	Prédateur et proie	Disparition d'espèces	Croissance de la végétation	Feux de forêt	Zone aménagée	Densité de la population	Routes intérieures
Atlantique-Québec	des Hautes-Terres du Cap-Breton	Vert	Rouge	Jaune	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Vert
	Forillon	Vert	Jaune	Vert	Rouge	Blanc	Vert	Vert	Vert
	Fundy	Vert	Vert	Jaune	Vert	Vert	Rouge	Vert	Vert
	du Gros-Morne	Vert	Rouge	Jaune	Rouge	Blanc	Vert	Vert	Vert
	Kejimikujik	Vert	Vert	Jaune	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Vert
	Kouchibouguac	Vert	Vert	Jaune	Jaune	Rouge	Vert	Vert	Jaune
	de la Mauricie	Vert	Jaune	Jaune	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
	de l'Archipel-de-Mingan	Vert	Vert	Jaune	Jaune	Blanc	Vert	Vert	Vert
	de l'Île-du-Prince-Édouard	Vert	Rouge	Jaune	Vert	Rouge	Rouge	Vert	Rouge
	Terra Nova	Jaune	Rouge	Jaune	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Grands Lacs	de la Péninsule-Bruce	Vert	Jaune	Vert	Vert	Rouge	Rouge	Vert	Jaune
	des Îles-de-la-Baie-Georgienne	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge	Rouge	Vert	Vert
	de la Pointe-Pelée	Vert	Jaune	Rouge	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Jaune
	Pukaskwa	Vert	Vert	Vert	Jaune	Rouge	Vert	Vert	Vert
	des Îles-du-Saint-Laurent	Vert	Rouge	Jaune	Vert	Rouge	Rouge	Vert	Vert
Pacifique	des Îles-Gulf	Blanc	Rouge	Blanc	Blanc	Blanc	Vert	Rouge	Blanc
	Gwaii Haanas	Vert	Rouge	Jaune	Vert	S. O.	Vert	Vert	Vert
	Pacific Rim	Vert	Vert	Vert	Vert	S. O.	Vert	Vert	Vert
Plaines Intérieures	Elk Island	Vert	Jaune	Vert	Vert	Vert	Rouge	Vert	Jaune
	des Prairies	Vert	Rouge	Jaune	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
	du Prince Albert	Vert	Vert	Vert	Vert	Jaune	Vert	Vert	Vert
	du Mont-Riding	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Jaune	Vert	Vert
	Wood Buffalo	Vert	Vert	Vert	Jaune	Vert	Vert	Vert	Vert
Rocheuses	Banff	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
	des Glaciers	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
	Jasper	Vert	Vert	Vert	Blanc	Vert	Vert	Vert	Vert
	Kootenay	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
	du Mont-Revelstoke	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
	des Lacs-Waterton	Vert	Jaune	Vert	Vert	Rouge	Vert	Vert	Vert
Yoho	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	
Du Nord	Aulavik	Vert	Vert	Vert	Vert	S. O.	Blanc	Vert	Vert
	Auyuittuq	Vert	Vert	Vert	Jaune	S. O.	Vert	Vert	Vert
	Ivvavik	Vert	Vert	Vert	Jaune	S. O.	Vert	Vert	Vert
	Kluane	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
	Nahanni	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
	Quttinirpaaq	Vert	Vert	Vert	Blanc	S. O.	Vert	Vert	Vert
	Sirmilik	Vert	Vert	Vert	Blanc	S. O.	Vert	Vert	Vert
	Tuktut Nogait	Vert	Vert	Vert	Jaune	S. O.	Vert	Vert	Vert
	Ukkusiksalik	Blanc	Vert	Vert	Blanc	S. O.	Vert	Vert	Blanc
	Vuntut	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Wapusk	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	

Source : Direction de l'intégrité écologique, Parcs Canada.

 Légende : Vert = Jaune = Rouge =

Dans son Budget 2003, le gouvernement fédéral s'est engagé à allouer 75 M\$ sur cinq ans et 25 M\$ annuellement par la suite pour améliorer et rétablir l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada. Des fonds supplémentaires de 60 M\$ sur cinq ans et 15 M\$ de fonds permanents ont été alloués dans le Budget 2005. Les fonds prévus dans le Budget 2003 représentent un accroissement estimatif de 15 p. 100 des dépenses liées à l'IE¹⁵ par rapport aux dépenses actuelles de Parcs Canada à cet égard. Même si l'Agence a fixé à mars 2014 l'échéance pour l'amélioration de l'IE, elle rendra compte, entre-temps et de façon permanente, du résultat des initiatives et des projets particuliers d'IE. En 2008, une fois que le programme de surveillance sera entièrement fonctionnel, l'Agence l'utilisera pour rendre compte de mesures (p. ex. espèces focales) et d'indicateurs (p. ex. biodiversité) d'IE particuliers.

Les fonds provenant du Budget 2003 permettent :

- d'embaucher davantage de planificateurs, de scientifiques et de spécialistes en sensibilisation des visiteurs (en mars 2005, environ 11 nouveaux postes étaient financés, l'objectif étant d'en financer 33,5 d'ici mars 2008);
- de financer l'élaboration de nouveaux systèmes de surveillance et de rapports (environ 1,47 M\$ alloués en mars 2005);
- de mettre en place des partenariats scientifiques (environ 425 000 \$ alloués en avril 2005);
- de réintroduire les incendies en tant que processus naturel des écosystèmes dans le paysage des parcs (environ 800 000 \$ alloués en mars 2005).

Parcs Canada prévoit investir environ 31 M\$ en fonds supplémentaires dans ces priorités à l'échelle du réseau d'ici mars 2008.

Environ 12 M\$ supplémentaires seront alloués à des projets novateurs de recherche et de gestion active de courte durée au cours des cinq prochaines années. En mars 2005, 2,75 M\$ avaient été alloués

à 27 projets liés aux connaissances écologiques traditionnelles, à l'intégration et aux partenariats régionaux, à la remise en état des écosystèmes, à la mobilisation des Canadiens et des Canadiennes et à l'acquisition des connaissances.

Enfin, environ 22 M\$ sont actuellement affectés, sur cinq ans, à des projets prioritaires pluriannuels relatifs à dix parcs nationaux. Les emplacements et les principaux objectifs de ces projets sont indiqués à la figure 17. En mars 2005, 1,9 M\$ avaient été alloués à ces projets.

Un cadre de rendement et d'évaluation pour les fonds supplémentaires alloués à l'IE est en cours d'élaboration et devrait être achevé d'ici l'automne 2005. Une évaluation formative des fonds alloués à l'IE est prévue pour 2006-2007.

En plus des fonds supplémentaires qui ont été alloués dans le Budget 2003, Parcs Canada a reçu des fonds pour le rétablissement des espèces en péril, d'un montant approximatif de 5,3 M\$ en 2003-2004 et de 7,8 M\$ en 2004-2005. Ces fonds appuient la protection et la gestion des espèces en péril et de leur habitat dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Ces fonds augmenteront pour atteindre 10,3 M\$ en 2006-2007.

En résumé, Parcs Canada a reçu d'importants fonds supplémentaires qui lui permettent actuellement de renforcer sa capacité scientifique et sa connaissance des écosystèmes, et de participer activement au maintien ou à l'amélioration de l'IE. Toutefois, en l'absence d'un programme de surveillance pleinement fonctionnel, l'Agence manque de renseignements suffisants pour tirer des conclusions générales sur les progrès réalisés relativement à son objectif de rendement à atteindre au chapitre de l'amélioration des aspects de l'IE dans tous les parcs d'ici 2014.

Gestion de l'incidence de Parcs Canada sur l'environnement

Les propres infrastructures et pratiques de gestion de Parcs Canada peuvent avoir d'importantes répercussions sur la santé écologique des parcs

Figure 17 : Grands projets pluriannuels financés à l'aide de fonds supplémentaires relatifs à l'IE

Projet	Proposition
Rétablissement des écosystèmes	
Lake Louise : Restauration de l'habitat	Modifications apportées aux terrains de camping et aux sentiers de l'arrière-pays afin d'améliorer l'habitat du grizzly, mise en place d'un réseau de transport en commun et améliorations apportées aux infrastructures dans les principales aires de fréquentation diurne.
Jasper : Rétablissement de l'écosystème subalpin	Restructuration et agrandissement du réseau de sentiers, et récupération de l'habitat faunique.
Prairies : Restauration des processus écologiques	Réintroduction de la fonction écologique des grands herbivores, rétablissement des prairies indigènes et gestion de la végétation exotique.
Pointe-Pelée : Restauration de l'habitat	Création d'un consortium regroupant des partenaires des secteurs public et privé aux fins de restauration de l'habitat et de rétablissement du lien historique vers le marais Hillman.
De la Mauricie : Rétablissement de l'intégrité écologique des lacs et des cours d'eau	Rétablissement des niveaux d'eau et des rives de lacs choisis, réintroduction de l'omble chevalier et de l'omble de fontaine, et élaboration d'un nouveau concept d'expérience récréative et de découverte harmonieuse des écosystèmes aquatiques du parc.
Île-du-Prince-Édouard : Réduction du nombre de contrevenants (hors sentiers) et amélioration de l'expérience des visiteurs	Mise en place d'une voie de transport actif à fins multiples et restauration de la végétation.
Hautes-Terres-du-Cap-Breton : Gestion du sel de voirie et réduction de l'encombrement	Construction d'installations de stockage du sel et de postes de lavage de véhicules destinés à l'équipement de manutention du sel, mise en œuvre d'un système météo routier et nettoyage des sites contaminés liés aux anciennes installations de stockage du sel.
Connaissances écologiques traditionnelles	
Kluane : Savoir traditionnel et intégration régionale	Élaboration de protocoles visant l'acquisition et l'évaluation du savoir traditionnel, détermination des indicateurs de savoir traditionnel relativement à la gestion des écosystèmes aux fins d'application de ce savoir à la gestion des parcs et des écosystèmes.
Nunavut : Utilisation des connaissances des Inuit dans le cadre de la gestion, de la recherche et de la surveillance	Embauche d'un coordonnateur et de chercheurs en milieu communautaire, établissement de protocoles pour recueillir et partager les connaissances, et mise sur pied de groupes de discussion visant l'application des connaissances écologiques traditionnelles à la résolution des problèmes actuels et futurs en matière d'IE.
Aux Canadiens de participer : sensibilisation à l'IE	
Parcs nationaux du Canada Fundy et Banff	Mise à profit des installations existantes, des meilleures pratiques et des partenaires, communication d'un sentiment d'appartenance, occasions de découvrir les écosystèmes et l'histoire de l'influence humaine sur ces parcs, et mobilisation en faveur des projets de conservation des écosystèmes.

Attente en matière de rendement

Réduire au minimum l'incidence
environnementale des activités de Parcs Canada.

nationaux et sur la qualité des expériences des visiteurs. Le cadre national du système de gestion de l'environnement de l'Agence, qui a été approuvé en avril 2003, décrit 11 aspects des activités de Parcs Canada ayant un impact sur l'environnement. Il énonce en outre quatre priorités nationales. Une cinquième priorité a été identifiée par les gestionnaires de programme. La figure 18 présente les cinq priorités de l'Agence, le rendement par rapport aux objectifs, ainsi que les stratégies et les processus à suivre pour aller de l'avant.

Utilisation viable sur le plan écologique des aires marines nationales de conservation du Canada

La *Loi sur les aires marines de conservation du Canada* a été adoptée par le Parlement en juin 2002. Cette loi établit comme principe fondamental de la gestion des AMNC que Parcs Canada doit collaborer avec les organismes fédéraux et provinciaux chargés de la gestion des pêcheries et avec les utilisateurs des ressources marines renouvelables en vue d'assurer l'utilisation écologique viable des aires, tout en réservant des zones pour protéger totalement les caractéristiques spéciales ou les éléments vulnérables de leurs écosystèmes marins

Planification de l'utilisation viable sur le plan écologique : Les aires marines nationales de conservation doivent être dotées de plans directeurs qui fournissent l'orientation nécessaire à l'utilisation viable des ressources marines. Le plan directeur du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, au Québec, approuvé en 1998, a été déposé au Parlement en mars 2000. La loi applicable à ce parc marin prévoit la révision du plan au minimum tous les sept ans, une révision était prévue à l'origine pour 2004-2005. Les impératifs de la coordination intergouvernementale ont occasionné des retards supplémentaires de sorte que la date de dépôt au Parlement a été reportée à juin 2007. Le plan directeur du parc marin national du Canada Fathom Five, en Ontario, a été approuvé

en 1998. La politique de planification de gestion de l'Agence prévoit la révision du plan au minimum tous les cinq ans. La révision, dont l'achèvement était initialement prévu pour janvier 2005, devrait maintenant être approuvée en janvier 2006 et déposée au Parlement à la fin mars 2006. (Voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir d'autres précisions sur le processus de la planification de gestion.)

Mesure de l'utilisation viable sur le plan écologique :

Il n'existe actuellement aucun cadre de surveillance et de rapport sur l'utilisation viable sur le plan écologique dans les AMNC semblable au cadre de rapport sur l'intégrité écologique des parcs nationaux. L'Initiative sur l'efficacité de la gestion des aires marines protégées, un projet international parrainé par la Commission mondiale sur les aires protégées de l'UICN, le Fonds mondial pour la nature et la United States National Oceanic and Atmospheric Administration, avait 18 lieux pilotes dont le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Son rapport final intitulé *How is your MPA doing? A Guidebook of Natural and Social Indicators for Evaluating Marine Protected Area Management Effectiveness* (Quel est l'état de votre aire marine protégée? Guide des indicateurs naturels et sociaux permettant d'évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées) a été publié en 2004. Les résultats de ce projet, conjointement avec les travaux en cours portant sur les lignes directrices de la politique relatives à l'utilisation viable sur le plan écologique et à la gestion des écosystèmes dans les AMNC, contribueront à l'élaboration d'un ensemble fondamental d'indicateurs pour la viabilité écologiques des AMNC d'ici mars 2006 et à l'ébauche de protocoles de surveillance de ces indicateurs fondamentaux d'ici mars 2008. De plus, en mars 2005, les représentants de Parcs Canada ont rencontré les membres américains et mexicains du Réseau nord-américain d'aires marines protégées lors d'un atelier visant à progresser dans l'élaboration d'un ensemble concis d'indicateurs que les trois pays pourraient partager afin d'évaluer l'efficacité des aires marines protégées tout le long du littoral du Pacifique de l'Amérique du Nord.

Figure 18 : Gestion de l'incidence de Parcs Canada sur l'environnement

Aspect écologique	Objectif	État d'avancement	Stratégie
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	En vertu de l'Initiative <i>Prêcher par l'exemple</i> du gouvernement fédéral, Parcs Canada est tenue de réduire ses émissions de GES de 5,2 % par rapport aux niveaux de 1998 d'ici 2011. Cela représente une réduction de 2,9 kilotonnes par rapport au niveau de base de 56,3 kilotonnes pour atteindre le niveau cible de 53,4 kilotonnes. (Nota : le niveau de base a été augmenté de 55,3 à 56,3 par Ressources naturelles Canada afin de refléter les améliorations apportées au calcul des GES.	Les émissions de GES étaient de 54,8 kilotonnes en 2003-2004 et de 54,7 kilotonnes en 2004-2005.	Parcs Canada a reçu 515 686 \$ en vertu du Programme fédéral interne de conversion des véhicules de Ressources naturelles Canada afin d'acquérir des véhicules hybrides, des véhicules à carburant de remplacement et de l'équipement non routier de brûlage sans résidus. Une directive de l'Agence visant à améliorer la performance environnementale du parc automobile a été mise en œuvre. Bon nombre de projets portant sur l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable ont commencé d'être mis en œuvre, et ils doivent être achevés d'ici mars 2006.
Réservoirs de stockage des produits pétroliers	L'objectif de Parcs Canada est de s'assurer que les réservoirs de stockage de produits pétroliers répondent aux normes et de les utiliser en conformité avec les lignes directrices et les codes de pratique.	En mars 2005, le nombre de réservoirs de stockage souterrains de Parcs Canada était tombé à 61 (comparativement à 64 en 2003). De ce nombre, 44 (72 %) sont conformes aux lignes directrices, soit une hausse de 10 % par rapport aux 40 réservoirs qui étaient conformes en 2003. En avril 2005, le nombre de réservoirs hors sol d'une capacité de 4 000 litres ou plus avait diminué d'une unité, passant à 126. De ceux-ci, 30 (24 %) sont conformes, soit une hausse de 1 % par rapport à l'année dernière.	L'Agence travaille à l'homologation des réservoirs hors sol plus petits (moins de 4 000 litres) en prévision des nouvelles exigences du futur règlement. En outre, les unités de gestion évaluent actuellement leur état de conformité au projet de règlement à venir.
Sites contaminés	Parcs Canada compte 321 sites contaminés connus ou présumés. Son objectif est d'évaluer et de classer ses sites contaminés pour toutes les unités de gestion d'ici mars 2006. L'Agence continue de cibler mars 2009 comme échéance pour l'élaboration et la mise en œuvre, par les unités de gestion, de mesures correctives ou de plans de gestion des risques pour tous les sites.	En mars 2005, 84 % des sites contaminés avaient été évalués (en hausse par rapport aux 80 % enregistrés en 2004), 14 évaluations préliminaires ou approfondies ayant été effectuées en 2004-2005. De plus, deux sites contaminés dans le parc national du Canada Banff avaient été nettoyés et avaient fait l'objet de mesures correctives.	La stratégie de Parcs Canada est de déterminer les sites sous sa responsabilité que l'on soupçonne d'être contaminés. Chaque site sera ensuite évalué. S'il y a contamination, la priorité sera accordée aux sites présentant les risques les plus élevés pour la santé des individus et l'écologie.

Figure 18 : Gestion de l'incidence de Parcs Canada sur l'environnement (suite)

Aspect écologique	Objectif	État d'avancement	Stratégie
Hydrocarbures halogénés	L'objectif de Parcs Canada est de réduire l'utilisation des hydrocarbures halogénés présentant un risque élevé pour l'appauvrissement de la couche d'ozone et d'éliminer toutes les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone provenant de Parcs Canada.	En mars 2005, 19 unités (14 unités de gestion, quatre centres de services et le bureau national) avaient entré leurs inventaires sur le site intranet du SGE de l'Agence (21 unités en 2003-2004)*. Ces 19 inventaires, sur un total de 38, représentent un taux d'achèvement de 50 %.	L'Agence travaille à faire en sorte que toutes les unités de gestion dressent leurs inventaires et les entrent dans le registre national d'ici mars 2006.
Biphényles polychlorés (BPC)	L'objectif de Parcs Canada est d'éliminer graduellement les BPC des installations et des activités des parcs. Tous les BPC enlevés seront stockés et éliminés en conformité avec les règlements applicables.	En mars 2005, neuf unités (13 en 2003-2004*) avaient entré leurs inventaires sur le site intranet du SGE de l'Agence (cinq unités de gestion avaient entré leurs inventaires de BPC, trois centres de services et le bureau national ont déclaré qu'ils étaient exempts de BPC). Ces neuf inventaires sur un total de 38 représentent un taux d'achèvement de 24 %.	L'Agence travaille à faire en sorte que toutes les unités de gestion dressent leurs inventaires et les entrent dans le registre national d'ici mars 2006.
<p>* En 2003-2004, certains parcs nationaux et unités de gestion ont entré leurs inventaires séparément dans la base de données du SGE de l'Agence. À compter de 2004-2005, tous les inventaires ne sont entrés que par unité de gestion, une telle unité pouvant inclure plus d'un parc national ou d'un lieu historique national. En conséquence, le nombre d'inventaires pour 2004-2005 semble moindre.</p>			

Source : Direction des immobilisations, Parcs Canada, Direction de l'intégrité écologique (pour les sites contaminés)

Lieux historiques nationaux du Canada

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada.	<ul style="list-style-type: none"> Faire en sorte que tous les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada aient un plan directeur approuvé d'ici décembre 2006. Améliorer tous les éléments de l'intégrité commémorative ayant obtenu la cote faible. Améliorer l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada d'ici mars 2014. 	<p>Mise en garde : En mars 2005, 40 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada (26 % des 153 lieux administrés par l'Agence) avaient un plan directeur approuvé. Au rythme actuel, Parcs Canada n'atteindra probablement pas son objectif de disposer de plans approuvés pour tous les lieux qu'elle administre d'ici décembre 2006.</p> <p>Progrès raisonnables : Parcs Canada progresse de façon satisfaisante dans l'évaluation de l'IC des lieux historiques nationaux qu'elle administre. Un sondage de lieux mené en 2004-2005 a permis de constater une amélioration au moins partielle dans toutes les zones assujetties au programme d'IC ayant obtenu la cote faible en 2001-2002.</p> <p>Données insuffisantes : Même s'il existe un répertoire national d'objets historiques, dont 76 % ont une cote bonne, ces cotes d'état ne sont pas à jour. On manque d'inventaires appropriés et de cotes d'état des objets archéologiques, ainsi que de cotes d'état des plaques commémoratives.</p>
Encourager et appuyer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et maintenir ou améliorer l'état des ressources patrimoniales qui ne sont pas gérées par Parcs Canada.	<ul style="list-style-type: none"> Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux sont sensibilisés à l'intégrité commémorative (IC) et ont accès à l'information sur les meilleures pratiques pour le maintien de l'IC. Les interventions sur le patrimoine culturel bâti non administré par l'Agence sont certifiées. 	<p>Progrès raisonnables : Un sondage effectué en 2004-2005 auprès des autres propriétaires de lieux historiques nationaux a permis de constater que 46 % des répondants étaient sensibilisés à l'intégrité commémorative, près des deux tiers signalant qu'ils avaient accès à l'information sur les meilleures pratiques pour la préservation, la mise en valeur ou la gestion d'un lieu historique national. Parcs Canada analyse actuellement ces données afin de perfectionner ses mesures et de fixer des objectifs pour la prochaine période de planification.</p> <p>Progrès raisonnables : En 2004-2005, Parcs Canada a approuvé en principe 23 interventions sur des propriétés patrimoniales commerciales, formulé des recommandations sur des interventions appropriées touchant 132 édifices fédéraux du patrimoine et approuvé la transformation d'une gare ferroviaire désignée et la vente de quatre autres.</p>

La famille des lieux historiques nationaux du Canada comprend 153 lieux administrés par Parcs Canada et 759 lieux dont des organismes patrimoniaux, des sociétés, d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et des particuliers sont les propriétaires et les gestionnaires.

Intégrité commémorative

Depuis le milieu des années 1990, Parcs Canada a fait valoir la notion d'intégrité commémorative pour tous les lieux historiques nationaux. L'intégrité commémorative désigne l'état et le caractère global d'un lieu. Elle est atteinte lorsque :

- les ressources directement liées aux motifs de la désignation en tant que lieu historique national sont intactes ou ne sont pas menacées;
- les motifs invoqués pour justifier sa désignation sont clairement expliqués au public;
- toutes les décisions et mesures touchant le lieu respectent les valeurs patrimoniales associées à celui-ci.

Parcs Canada est directement responsable de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux qu'elle administre, c'est-à-dire de la protection et de la mise en valeur de ces lieux pour que les générations actuelles et futures puissent les connaître, les apprécier et en bénéficier. Même si Parcs Canada encourage les propriétaires des lieux qu'elle n'administre pas à les protéger et à les mettre en valeur, elle ne peut pas surveiller directement l'intégrité commémorative du lieu ou les mesures prises par les propriétaires. L'Agence vise à développer la capacité d'intendance des autres propriétaires en fournissant des conseils professionnels et spécialisés, en assurant la sensibilisation au moyen de publications, en offrant une formation en gestion des ressources culturelles et en partageant les meilleures pratiques avec les divers groupes de l'Alliance des lieux historiques nationaux.

Planification de l'intégrité commémorative dans les lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada

Les énoncés d'intégrité commémorative (ÉIC) et les plans directeurs des lieux historiques nationaux du Canada constituent les documents fondamentaux qui définissent l'orientation en ce qui concerne l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada.

Exigence	Statut
<p>L'ÉIC précise la valeur à préserver, les conditions à respecter afin d'éviter la détérioration de cette valeur et des ressources, et il détermine en quoi consiste la communication efficace des motifs de l'importance historique nationale.</p> <p style="text-align: center;">Attente en matière de rendement</p> <p>Faire en sorte que tous les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada aient un plan directeur approuvé d'ici décembre 2006.</p>	<p>En mars 2005, 134 lieux avaient préparé des ÉIC; de ce nombre, 122 étaient terminés et 12 étaient sous forme d'ébauche (soit quatorze énoncés complets de plus et sept ébauches de moins qu'en mars 2004). L'objectif de Parcs Canada est de faire approuver les énoncés d'intégrité commémorative pour tous les lieux historiques nationaux qu'elle administre d'ici décembre 2006.¹⁶</p>
<p>En vertu de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>, l'Agence doit présenter au ministre un plan directeur pour chaque lieu historique national du Canada qu'elle administre. Les plans directeurs établissent les stratégies et les mesures permettant d'assurer l'intégrité commémorative du lieu ou des lieux visés par le plan et font l'objet d'un examen tous les cinq ans. Les lieux doivent avoir un ÉIC en main avant d'élaborer un plan directeur (voir Contexte du <i>Rapport sur le rendement</i> de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir des précisions sur le processus de planification de gestion).</p>	<p>En 2004-2005, le ministre a approuvé le plan directeur de neuf lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. En mars 2005, 40 (26 %) des 153 lieux administrés par Parcs Canada étaient dotés d'un plan directeur approuvé. Au rythme actuel, Parcs Canada n'atteindra probablement pas son objectif de doter tous les lieux qu'elle administre d'un plan approuvé d'ici décembre 2006. Afin d'augmenter le taux d'approbation et de répondre à cette préoccupation, de nouveaux postes en planification ont été pourvus dans les centres de services de l'Agence et le <i>Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs</i> est actuellement en cours de révision afin de mettre l'accent sur les exigences liées aux plans directeurs et de les simplifier. Les progrès feront l'objet d'une étroite surveillance en 2005-2006.</p>

Source : Énoncé d'intégrité commémorative/Base de données de plans directeurs

État de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* stipule qu'il est dans l'intérêt public d'assurer l'intégrité commémorative (IC) des lieux historiques nationaux du Canada. Connaître l'état de l'IC d'un lieu permet de prendre des décisions éclairées quant aux mesures et investissements prioritaires à l'échelle locale et nationale (voir Contexte du Rapport sur le rendement de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir des précisions sur le processus d'évaluation de l'intégrité commémorative).

Parcs Canada s'est engagée à évaluer l'état de l'intégrité commémorative des 153 lieux historiques nationaux qu'elle administre entre avril 2001 et mars 2011. La figure 19 montre le nombre total de lieux évalués au cours de chacune des quatre

dernières années ainsi que leur cote pour les trois aspects de l'IC. Les lieux choisis pour l'évaluation représentent une gamme variée de superficies et d'endroits au sein du réseau de lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada; ils varient au chapitre de la complexité de l'exploitation ainsi que des thèmes utilisés, et sont dotés d'un énoncé d'intégrité commémorative (ÉIC).¹⁷ En 2004-2005, 13 lieux ont été évalués.

Des exemples de cotes de l'intégrité commémorative concernant trois lieux évalués en 2004-2005 sont indiqués à la figure 20.




Figure 19 : Nombre de lieux historiques nationaux ayant une cote bonne, passable ou faible pour trois aspects de l'intégrité commémorative (avril 2001 à mars 2005)*

	2004-2005 (n=13)			2003-2004 (n=14)			2002-2003 (n=18)			2001-2002 (n=13)		
	État des ressources	Efficacité des communications	Pratiques de gestion choisies	État des ressources	Efficacité des communications	Pratiques de gestion choisies	État des ressources	Efficacité des communications	Pratiques de gestion choisies	État des ressources	Efficacité des communications	Pratiques de gestion choisies
Bonne	5	3	2	6	2	5	4	1	0	5	3	7
Passable	6	5	8	8	9	7	9	10	13	7	5	5
Faible	2	5	3	0	3	2	5	7	5	1	5	1

*Aucun lieu n'a été évalué plus d'une fois. De nouveaux lieux sont choisis pour être évalués chaque année.

Source : Base de données sur l'évaluation de l'intégrité commémorative.

Figure 20 : Exemples de cotes de l'intégrité commémorative dans trois lieux historiques nationaux du Canada

	Lieux historiques nationaux du Canada		
	Presbytère St. Andrew's, Manitoba	Forts-de-Lévis, Québec	Castle Hill, Terre-Neuve-et-Labrador
			
État des ressources	Bonne	Faible	Bonne
Efficacité des communications	Faible	Bonne	Passable
Pratiques de gestion choisies	Passable	Faible	Bonne

Source : Base de données sur l'évaluation de l'intégrité commémorative.

Attente en matière de rendement

Améliorer les aspects de l'intégrité commémorative qui ont une cote faible.

Comme le montre la figure 19, au cours des quatre dernières années, 29 (50 p. 100) des 58 lieux historiques nationaux évalués avaient au moins un aspect de l'intégrité commémorative présentant une cote faible. La majorité des cotes faibles sont liées à l'efficacité de la diffusion des messages sur l'importance nationale.

Un sondage de suivi sur les mesures prises afin d'améliorer les aspects de l'IC ayant une cote faible a été effectué par Parcs Canada en 2004-2005 (Pour plus de détails sur le processus de suivi voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca). Comme il s'agit du premier sondage de ce type, l'Agence ne dispose pas de résultats antérieurs pouvant servir d'élément de comparaison. Le sondage portait sur les six lieux ayant obtenu une cote faible relativement à au moins un aspect de l'IC en 2001-2002. Des six lieux, cinq avaient une cote faible relativement à l'efficacité des communications, un autre, une cote faible sur le plan de l'état des ressources (LHNC du Centre d'Accueil-du-Parc-Jasper) et un autre, au chapitre des pratiques de gestion (LHNC du Fort-Kitwanga). Les réponses au sondage indiquent que deux lieux avaient résolu tous les problèmes relevés en 2001-2002, les quatre autres mentionnant qu'ils avaient résolu partiellement les problèmes. Les améliorations signalées par les participants au sondage incluaient les grands travaux visant à améliorer l'intégrité structurelle et à remédier aux infiltrations d'eau dans les installations de Jasper, les améliorations apportées au catalogage et à l'organisation des objets culturels au LHNC du Fort-Kitwanga, ainsi que l'élaboration de nouvelles expositions et de brochures sur le lieu, les modifications apportées au site Web de Parcs Canada, et la formation plus poussée du personnel dans plusieurs lieux. Le manque de fonds a joué un rôle dans la limitation des progrès en termes d'importance ou de rapidité

relativement à plusieurs cotes faibles dans les six lieux. Un sondage de suivi similaire sera mené dans ces six lieux en 2007-2008.

Même si le sondage démontre que des mesures ont été prises afin d'améliorer les aspects de l'IC ayant une cote faible, il ne constitue pas une réévaluation de l'IC du lieu. Parcs Canada ne prévoit pas effectuer des évaluations officielles avant dix ans à partir de la fin de l'évaluation initiale de l'IC. En l'absence de ces évaluations, l'Agence est d'avis que des progrès raisonnables sont réalisés dans la résolution des taux faible, dans le contexte de ressources limitées.

Autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada

Parcs Canada est responsable de l'entretien des plaques commémoratives et des cairns apposés pour commémorer les lieux, les personnes et les événements désignés comme ayant une importance historique nationale.

Attente en matière de rendement

Améliorer l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada d'ici mars 2014.

Parcs Canada est aussi responsable de la gestion et de la protection d'un grand nombre d'objets historiques et archéologiques considérés comme ayant une importante valeur historique en vertu des *Principes directeurs et politiques de gestion* de l'Agence. On trouve ces ressources dans les sols et les fonds marins des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux, des aires nationales marines de conservation gérés par Parcs Canada et les collections tenues par les centres de services de Parcs Canada. En 2004-2005, un document de travail qui servira de base au développement d'un bulletin de gestion portant sur l'« Aliénation des objets des collections historiques et archéologique de Parcs Canada » a été approuvé. La stratégie pour la Phase I du projet d'examen des collections a aussi été approuvée. Un échantillon des objets historiques et archéologiques détenus dans chacun des centres de

services sera examiné de façon systématique pour évaluer l'état des deux collections et leur pertinence en regard des objectifs et des besoins des programmes de l'Agence.

Plaques commémoratives : Parcs Canada est responsable de l'entretien des 1 486 plaques commémoratives et cairns apposés pour commémorer chaque lieu, personne ou événement désigné comme étant d'importance historique nationale (certaines désignations sont représentées par plusieurs plaques). On ne dispose pas de données nationales sur l'état des plaques à l'heure actuelle.

Objets historiques : Un objet historique est un bien culturel mobile acquis par Parcs Canada à des fins d'interprétation ou de référence. Il est lié à un lieu historique national par une désignation ou facilite l'interprétation d'un lieu. Un objet peut également refléter d'autres thèmes historiques importants liés à la commémoration de lieux, de personnes et d'événements marquants des 11 000 ans d'histoire du Canada.

En mars 2005, on dénombrait 206 237 objets historiques¹⁸ dans les différentes collections de Parcs Canada répartis entre les centres de services de l'Agence, ainsi que dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Au cours des trois dernières années, on a relevé une diminution nette de 5 213 objets historiques dans la collection.

La figure 21 indique les cotes d'état des objets historiques individuels. Ces objets ne sont pas évalués chaque année. Les cotes de certains objets peuvent remonter jusqu'à dix ans. Chaque année, les cotes d'état de certains objets sont mises à jour suite à des évaluations de l'intégrité commémorative, des sondages sur l'état des objets, une surveillance régulière, des expositions, l'amélioration des lieux d'entreposage ou des exigences pour évaluer des objets d'un type spécifique. Les cotes indiquées à la figure 21 reflètent une combinaison d'évaluations récentes et historiques de l'état des objets.

La figure 22 indique le nombre d'objets envoyés pour recevoir un traitement de conservation et revenus au cours des cinq dernières années.

Les traitements de conservation sont effectués selon la priorité (p. ex., les objets requis à des fins de mise en valeur sur place ou de prêts à l'extérieur, ou qui sont gravement menacés, sont habituellement traités en quelques semaines ou quelques mois). Dans certains cas, le traitement peut prendre plusieurs années. Un objet peut également être envoyé pour traitement plus d'une fois. Le nombre d'objets historiques envoyés pour traitement est inférieur à 1 p. 100 du nombre total d'objets contenus dans la collection de Parcs Canada.

Ressources archéologiques : Une ressource archéologique est toute preuve tangible de l'activité humaine présentant un intérêt historique, culturel

Figure 21 : État des objets historiques

Cote	2004-2005		2003-2004	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Bonne	157 794	76,5 %	157 374	75,5 %
Passable	29 922	14,5 %	30 011	14,5 %
Faible	10 397	5 %	10 407	5 %
Indéterminée	8 124	4 %	9 843	5 %
Total	206 237	100 %	207 635	100 %

Source : Base de données de systèmes informatiques d'objets de Parcs Canada

ou scientifique, tel qu'une attraction, une structure ou un objet archéologique, situé dans un lieu archéologique ou provenant d'un tel lieu, ou enregistré comme découverte archéologique isolée. Un objet archéologique est un objet ou un spécimen de tout matériel présentant un intérêt archéologique.

Parcs Canada n'a pas le décompte précis à l'échelle nationale du nombre de sites archéologiques qu'elle gère ou du nombre d'objets archéologiques faisant partie de sa collection. Toutefois, on estime que cette collection contient plus de 30 millions d'objets archéologiques. L'Agence n'a pas entrepris une évaluation globale de l'état des ressources archéologiques dans ses répertoires. Comme pour les objets historiques, l'état de ces ressources est entretenu dans une large mesure de façon ponctuelle. La figure 23 indique le nombre d'objets envoyés pour recevoir un traitement de conservation et revenus au cours des cinq dernières années.

Comme pour les objets historiques, seule une petite fraction des objets archéologiques reçoivent un traitement de conservation à un moment donné.

En résumé, même si l'Agence dispose de données partielles sur le nombre des autres ressources culturelles qu'elle gère, elle ne dispose pas de cotes d'état à jour pour bon nombre d'objets et les données dont elle dispose en ce qui concerne la demande de conservation et les répercussions du traitement de conservation sur l'état des ressources sont incomplètes. Dans l'ensemble, l'Agence n'a pas de données suffisantes pour déterminer si elle fait des progrès raisonnables relativement à son engagement d'améliorer l'état des autres ressources culturelles qu'elle gère d'ici mars 2014.

Figure 22 : Objets historiques ayant reçu un traitement de conservation (2000-2001 à 2004-2005)

	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001	Total
Objets envoyés pour un traitement de conservation	184	89	102	388	88	851
Objets revenus d'un traitement de conservation	149	68	181	300	66	764

Source : Base de données de systèmes informatiques d'objets de Parcs Canada

Figure 23 : Objets archéologiques¹⁹ ayant reçu un traitement de conservation (2000-2001 à 2004-2005)

	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001	Total
Objets envoyés pour un traitement de conservation	2 403	2 625	3 068	3 565	2 338	13 999
Objets revenus d'un traitement de conservation	2 439	2 329	2 561	3 194	2 267	12 790

Nota : 129 objets ayant fait l'objet d'un traitement de conservation n'ont pas été retournés dans leur réserve respective en raison de contraintes d'entreposage.

Source : Bases de données archéologiques, Parcs Canada.

Attente en matière de rendement

Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux connaissent l'intégrité commémorative et ont accès aux renseignements sur les meilleures pratiques à mettre en œuvre pour la maintenir.

Influence sur l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux non administrés par Parcs Canada

Parcs Canada cherche à sensibiliser davantage les 759 autres propriétaires de lieux historiques nationaux à l'intégrité commémorative et à leur faciliter l'accès aux données sur les meilleures pratiques en ce qui concerne le maintien de l'intégrité commémorative. Le Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada, ainsi que les conseils et l'orientation touchant l'élaboration d'énoncés d'IC, le partage des meilleures pratiques en matière de conservation du patrimoine, et la promotion d'alliances et de réseaux entre les lieux historiques nationaux sont les principaux moyens qu'utilise Parcs Canada pour atteindre son objectif.

Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada : Ce programme vise à sensibiliser davantage les propriétaires et les gestionnaires de lieux à l'intégrité commémorative et à les amener à mieux comprendre ce concept au moyen de projets spéciaux de conservation et de mise en valeur. Il vise également à intégrer ce concept dans les décisions qu'ils prendront relativement au lieu.

En mars 2005, Parcs Canada avait conclu 60 ententes à frais partagés avec 53 lieux historiques nationaux du Canada depuis 1987, année de mise en œuvre du programme. Ces ententes représentent un investissement total d'environ 26,6 millions pour la durée du programme. Une seule de ces ententes était encore en vigueur en 2004-2005, soit cinq de moins que l'année précédente. Il existe une liste d'attente de 63 lieux historiques nationaux du Canada faisant l'objet d'un avis écrit du ministre indiquant qu'ils sont admissibles à une entente à frais partagés. Cela

représente un engagement approximatif de 30 M\$ (établi d'après les coûts historiques moyens par entente).

Aucune entente à frais partagés n'a été signée en 2004-2005 et aucun lieu historique national n'a été ajouté à la liste d'attente depuis plusieurs années. Malgré tout, le programme est toujours en demande (12 autres demandes de financement présentées par des lieux historiques nationaux admissibles ont été reçues en 2004-2005). Les demandeurs sont informés que le Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada est complètement engagé et ne pourra accepter des demandes supplémentaires avant que de nouveaux fonds lui aient été alloués. Les propriétaires de tous les lieux historiques nationaux du Canada non administrés par le gouvernement fédéral seront avisés lorsque de nouveaux fonds auront été injectés et que de nouvelles demandes pourront être prises en considération.

Conseils et orientation : Parcs Canada facilite le partage des meilleures pratiques en matière de conservation du patrimoine entre les lieux historiques nationaux et aide à l'élaboration d'énoncés d'intégrité commémorative dans les lieux historiques nationaux menacés. Elle encourage également la création d'alliances et de réseaux entre les lieux historiques nationaux à des fins d'information et d'accès accru à la formation en matière de gestion des ressources culturelles. En mars 2005, Parcs Canada avait appuyé l'élaboration de 97 énoncés d'intégrité commémorative pour les lieux qu'elle n'administre pas (16 en 2004-2005). De ceux-ci, 56 concernaient des lieux ayant reçu des fonds dans le cadre du programme de partage des frais ou figurant sur la liste d'attente du programme (deux en 2004-2005). En mars 2005, les ébauches d'énoncé d'intégrité commémorative étaient en attente d'approbation pour 20 autres lieux non administrés par Parcs Canada.

Niveau de sensibilisation et accès à l'information sur les meilleures pratiques : L'Agence a demandé un sondage auprès des autres propriétaires de lieux historiques nationaux (voir Contexte du *Rapport sur*

le rendement de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir une description détaillée du sondage et savoir comment se procurer un exemplaire des résultats). Des 540 propriétaires dont les coordonnées étaient disponibles, 291 ont répondu au sondage. Les résultats reflètent adéquatement les propriétaires avec lesquels on a communiqué, mais peuvent ne pas refléter les connaissances ou l'expérience des autres propriétaires. Le sondage a fait ressortir les éléments suivants :

- 46 p. 100 des répondants ont signalé qu'ils connaissaient le terme d'intégrité commémorative. De ce groupe, environ 86 p. 100 étaient en mesure de décrire certains aspects pertinents de l'intégrité commémorative (préoccupations relatives à la protection des ressources, communication des raisons de l'importance).
- Près des deux tiers des répondants (64 p. 100) ont indiqué avoir accès à l'information sur les meilleures pratiques en matière de préservation, de mise en valeur ou de gestion d'un lieu historique national. Parcs Canada est une source importante de cette information (le regroupement des réponses guidées et non guidées permet de constater qu'environ 50 p. 100 des répondants de ce groupe mentionnent Parcs Canada comme source d'information sur les meilleures pratiques).

Ce sondage était le premier du genre. Parcs Canada examine actuellement l'information en vue de perfectionner ses mesures et de fixer des objectifs pour la prochaine période de planification.

Certification des interventions portant sur le patrimoine culturel bâti non administré par Parcs Canada

Attente en matière de rendement

Les interventions effectuées sur le patrimoine culturel bâti non administré par l'Agence sont certifiées.

Des programmes tels que l'Initiative des endroits historiques, le Bureau des édifices fédéraux du patrimoine et le Programme des gares ferroviaires patrimoniales visent à faire en sorte que les interventions ou les transformations touchant les propriétés patrimoniales ne relevant pas de la responsabilité de Parcs Canada soient menées d'une manière qui respecte les normes et directives nationales sur la conservation et qui protège le caractère patrimonial et la valeur du bien.

Initiative des endroits historiques : Comme on l'a indiqué dans la section du présent rapport portant sur la création de lieux patrimoniaux, cette Initiative est un projet de collaboration pancanadien entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui comporte trois volets :

- le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP) (décrit dans la section portant sur la création de lieux patrimoniaux),
- les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada*,
- le processus de certification relatif aux projets pour lesquels on cherche à obtenir des incitatifs financiers par l'intermédiaire du Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales (FFPPC).

En novembre 2003, le ministre de Patrimoine canadien annonçait le versement de 30 millions de dollars au *Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales* (FFPPC) afin d'encourager les sociétés canadiennes imposables à préserver et à remettre en état les biens patrimoniaux viables sur le plan commercial au Canada, de même qu'à les aider financièrement à cet égard. Le FFPPC est administré par Parcs Canada. Les projets financés par le FFPPC doivent obtenir une attestation indépendante selon laquelle les travaux visant la préservation et la remise en état de propriétés patrimoniales commercialement viables ont respecté les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada*.²⁰ La demande relative au programme (demandes reçues), ainsi que le nombre de projets présentés ayant été

approuvés en principe et de ceux ayant fait l'objet d'une entente de contribution sont indiqués à la Figure 24. En 2004-2005, un total de 2,2 M\$ de fonds éventuels du FFPPC a été annoncé pour les cinq projets ayant fait l'objet d'une entente de contribution dûment signée.

Même si un certain nombre de projets ont été approuvés en principe et que certaines ententes de contribution ont été signées en 2004-2005, les débours réels ne seront effectués que lorsque les projets seront achevés et auront été approuvés par un agent de certification. Les propriétaires ont jusqu'au 31 mars 2009 pour terminer leur projet et obtenir l'approbation finale d'un agent certifié. Par conséquent, tant que les projets ne seront pas terminés, Parcs Canada n'aura pas de preuve directe que les interventions ont été effectuées en conformité avec les *Normes et lignes directrices*, et donc qu'elles préservent la valeur patrimoniale du bien.

État des autres programmes : La figure 25 présente un sommaire des résultats des autres programmes du patrimoine (voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur le bien-fondé et le rendement de ces programmes). Parcs Canada doit collaborer avec divers partenaires et intervenants à la réalisation des objectifs du programme. L'Agence joue un rôle limité dans ces programmes et ne peut fixer elle-même les attentes définitives en matière de rendement.

Même si les programmes n'ont pas d'objectifs définitifs, on fait des progrès raisonnables pour ce qui est d'offrir des conseils et un soutien en matière de protection des édifices fédéraux du patrimoine, des gares ferroviaires patrimoniales, des rivières du patrimoine et des autres aires patrimoniales protégées.

Figure 24: Demande relative aux ententes de contribution du FFPPC et nombre d'ententes

	Demandes reçues	Approuvées en principe	Ententes de contribution dûment signées
Au 31 mars 2005	54	23	5

Source : Base de données du FFPPC, Parcs Canada

Figure 25 : État des autres programmes de Parcs Canada portant sur la préservation du patrimoine culturel

Programme et rôle joué par Parcs Canada	Statut								
<p>Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres canadiens : Parcs Canada a préparé des plans de conservation détaillés pour chacun des 15 lieux de sépulture des anciens premiers ministres entre avril 2000 et mai 2002. Chaque plan de conservation comprend un inventaire ainsi qu'une description du lieu et un résumé de l'évaluation de son état. Il décrit également les activités d'entretien qui doivent être réalisées durant le cycle de cinq ans.</p>	<p>Chacun des lieux de sépulture a obtenu la cote bonne, selon les évaluations effectuées entre avril 2000 et mai 2002.</p>								
<p>Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine : Avant d'entreprendre une intervention pouvant avoir un impact sur un édifice fédéral du patrimoine désigné, les ministères fédéraux doivent demander des conseils en matière de conservation. S'il s'agit d'édifices classés, les ministères fédéraux doivent consulter le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP), géré par Parcs Canada. Lorsqu'il s'agit d'édifices fédéraux patrimoniaux reconnus, les ministères doivent obtenir des conseils patrimoniaux appropriés avant d'entreprendre une intervention. Il incombe aux ministères gardiens de s'assurer que la valeur patrimoniale des édifices fédéraux du patrimoine dont ils ont la garde est protégée au cours d'une intervention. Le BEEFP n'a ni le mandat ni les ressources nécessaires pour vérifier le résultat des interventions.</p>	<p>Le nombre d'interventions proposées pour lesquelles le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine a fourni des conseils et formulé des recommandations est indiqué ci-dessous.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2004-2005</th> <th>2003-2004</th> <th>2002-2003</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'interventions proposées</td> <td>132</td> <td>95</td> <td>84</td> </tr> </tbody> </table> <p>En 2004-2005, 19 de ces interventions ont porté sur des édifices appartenant à Parcs Canada.</p>		2004-2005	2003-2004	2002-2003	Nombre d'interventions proposées	132	95	84
	2004-2005	2003-2004	2002-2003						
Nombre d'interventions proposées	132	95	84						
<p>Gares ferroviaires patrimoniales : Les demandes d'intervention, d'aliénation ou de transfert de propriété d'une gare ferroviaire patrimoniale (GFP) sont évaluées par Parcs Canada, qui prépare ensuite une recommandation au ministre de l'Environnement. Puis, le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre, approuve l'intervention. Le programme de conservation du patrimoine, géré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, prépare des énoncés de caractères patrimoniaux pour chacune des GFP pour examen et approbation par la CLMHC. L'énoncé de caractère patrimonial identifie les raisons justifiant la désignation et les éléments de caractère distinctif pour chacune des GFP afin de guider les interventions proposées.</p>	<p>En 2004-2005, une transformation²¹ et quatre ventes de gares ferroviaires désignées ont été approuvées.</p> <p>Veillez noter qu'il n'existe aucun système de surveillance permettant de s'assurer que les propriétaires des biens obtiennent les approbations nécessaires avant de procéder à des transformations ou à la vente du bien, que les transformations sont effectuées conformément aux prévisions ou que les acquéreurs des gares ferroviaires continuent à en respecter la valeur patrimoniale et obtiennent une désignation relevant de la loi provinciale, conformément aux conditions du transfert ou de la vente.</p>								

Figure 25 : État des autres programmes de Parcs Canada portant sur la préservation du patrimoine culturel (suite)

Programme et rôle joué par Parcs Canada	Statut
<p>Réseau des rivières du patrimoine canadien : Les autorités qui mettent une rivière du patrimoine en candidature aux fins de désignation doivent rédiger un plan de gestion pour la rivière en question et présenter un rapport annuel de surveillance ainsi qu'un rapport sur dix ans décrivant l'état de la rivière.</p>	<p>En mars 2005, Parcs Canada répondait dans une large mesure aux exigences (c.-à-d. plans de gestion, rapports annuels et rapports sur dix ans) relatives aux rivières du patrimoine dont elle assure la gestion. Les autres autorités se conformaient également dans une large mesure à la soumission de plans directeurs et des rapports de suivi sur 10 ans.</p>
<p>Convention du patrimoine mondial : Parcs Canada est chargée d'entretenir les sites du patrimoine mondial (SPM) qui lui appartiennent, de rédiger un rapport périodique décrivant la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au Canada et de coordonner ou de produire les rapports sur la surveillance réactive en réponse aux questions soulevées par des organismes non gouvernementaux, des citoyens préoccupés ou les médias locaux relativement à l'état de conservation d'un SPM.</p>	<p>Parcs Canada a commencé à travailler au premier Rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au Canada en 2002-2003. Ce rapport a été présenté au Comité du patrimoine mondial, en février 2005, dans le cadre du <i>Rapport périodique nord-américain</i>.</p> <p>En 2004-2005, des rapports fournissant des renseignements sur certaines situations ou problèmes dans quatre SPM (mettant en cause trois parcs nationaux) ont été présentés. De plus, le Secrétariat a informé le Centre pour le patrimoine mondial de deux situations touchant le Site du patrimoine mondial de la vieille ville de Lunenburg.²²</p>
<p>Programme sur l'homme et la biosphère : Selon la politique de Parcs Canada, les plans directeurs des parcs nationaux ayant une désignation internationale ou nationale, comme une réserve de la biosphère, doivent comprendre des stratégies en vue de la protection et de la promotion des valeurs à l'origine de la désignation. Parcs Canada n'a pas d'impact direct sur la protection et la promotion des réserves de la biosphère qu'elle n'administre pas.</p>	<p>À ce stade-ci, il n'y a aucun suivi national des engagements pris par l'Agence relativement aux réserves de la biosphère contenus dans les plans directeurs.</p>

Source : Diverses bases de données de Parcs Canada

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 3 : FAVORISER L'APPRÉCIATION ET LA COMPRÉHENSION DU PUBLIC

Description et dépenses

La promotion d'activités favorisant la compréhension et l'appréciation du public comprend l'interprétation et la diffusion visant à renseigner le public sur l'importance de certains parcs nationaux et lieux historiques nationaux, à augmenter la sensibilisation et la compréhension à l'égard des réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation dans leur ensemble, et à obtenir un appui en faveur des valeurs de conservation du patrimoine de Parcs Canada. La mise en valeur du patrimoine sur place comprend l'utilisation de brochures, de feuillets et d'affiches, des activités telles que des expositions autoguidées ou par interprétation personnelle, ainsi que des présentations audiovisuelles. Les activités locales

de diffusion externe comprennent des conférences données dans diverses écoles et à des groupes communautaires. Au nombre des activités nationales de diffusion externe, mentionnons le site Web de Parcs Canada, les dispositions visant à intégrer de la matière relative à Parcs Canada dans les programmes scolaires des provinces et des territoires, et l'utilisation de programmes médiatiques tels que les émissions télévisées qui présentent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.

Les dépenses totales relatives à cette activité de programme pour les deux derniers exercices sont indiquées ci-dessous.

(En milliers de dollars)		2004-2005	2003-2004
Total	Dépenses d'exploitation*		
		Salaires	60 711
		Autres	24 742
		Total	85 453
	Dépenses en capital	3 592	7 026

* Les dépenses d'exploitation n'incluent pas l'amortissement.

L'activité de programme a représenté 14 p. 100 du total des dépenses d'exploitation de Parcs Canada pour les deux dernières années. Les dépenses en capital d'importance effectuées en 2004-2005 incluent 0,85 M\$ pour les expositions et les salles ainsi que pour le Centre de découvertes du Canada à Hamilton, en Ontario; 1,1 M\$ pour la promenade

de bois de la chute Virginia, dans la réserve du parc national du Canada Nahanni; 0,254 M\$ pour la Piste de la côte Ouest, dans la réserve de parc national du Canada Pacific Rim; et 0,142 M\$ pour la piste Johnson Canyon, dans le parc national du Canada Banff.

Initiatives et réalisations

Résultat prévu	Attentes en matière de rendement	Statut
Les Canadiennes et les Canadiens, les visiteurs et les intervenants apprécient les lieux patrimoniaux, en comprennent l'importance et appuient leur protection.	<p>Veiller à ce que 50 % des visiteurs des parcs nationaux et 80 % des visiteurs des lieux historiques nationaux participent à une expérience d'apprentissage ayant un rapport avec le patrimoine naturel ou culturel.</p> <p>Veiller à ce que 85 % des visiteurs soient satisfaits et que 50 % soient très satisfaits des programmes de mise en valeur du patrimoine sur place.</p> <p>Veiller à ce que 75 % des visiteurs comprennent l'importance du lieu patrimonial.</p> <p>Les Canadiens et les Canadiennes, les visiteurs et les intervenants appuient activement la protection de l'intégrité des lieux patrimoniaux.</p>	<p>Progrès raisonnables : Parcs Canada a commencé à mettre à l'essai divers moyens de mesurer la participation aux expériences d'apprentissage pendant la saison 2004-2005. Les mesures existantes indiquent que la plupart des visiteurs (52 % dans les parcs nationaux et de 77 % à 99 % dans les lieux historiques nationaux ayant participé au sondage) utilisent au moins un produit ou service de mise en valeur du patrimoine au cours de leur visite.</p> <p>Dans les délais : L'objectif est atteint par tous les lieux sondés en ce qui concerne les visiteurs satisfaits et par huit sur neuf lieux participants en ce qui concerne les visiteurs très satisfaits.</p> <p>Mise en garde : Quatre des neuf lieux ont atteint l'objectif en 2004-2005. Au cours des cinq dernières années, environ la moitié des lieux historiques nationaux participants et seulement deux des 18 parcs nationaux participants ont atteint l'objectif.</p> <p>Progrès raisonnables : En 2004-2005, Parcs Canada a effectué un sondage à l'échelle nationale, en partie afin d'évaluer le degré d'appui au sein de la population. Les résultats sont en cours d'analyse et l'on tiendra compte d'objectifs précis dans le cadre du cycle de planification 2005-2006.</p>

Programmes de mise en valeur du patrimoine sur place de Parcs Canada

Attente en matière de rendement

Veiller à ce que 50 p. 100 des visiteurs des parcs nationaux et 80 p. 100 des visiteurs des lieux historiques nationaux participent à une expérience d'apprentissage ayant un rapport avec le patrimoine.

Le personnel de Parcs Canada ainsi que de nombreux partenaires offrent des programmes de mise en valeur du patrimoine sur place. Par exemple, au Québec, les collectivités autochtones offrent des programmes dans plusieurs lieux nationaux historiques. Dans divers parcs nationaux et lieux historiques nationaux, l'association coopérante « Ami(e)s » offre des programmes de mise en valeur du patrimoine, notamment des visites et des promenades guidées dans les lieux, ainsi que des activités d'apprentissage pour les enfants.

Le programme d'information sur les visiteurs de Parcs Canada sert à évaluer l'utilisation que font les visiteurs des produits et services de mise en valeur du patrimoine et leur taux de satisfaction à cet égard, de même que leur compréhension de l'importance nationale des parcs et des lieux historiques nationaux qu'ils visitent (voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'évaluer l'attitude des visiteurs). Ce programme évalue également la satisfaction générale des visiteurs en ce qui a trait à leur expérience, de la façon décrite dans la section « Services aux visiteurs » du présent rapport. En 2004-2005, neuf²³ endroits ont participé au sondage auprès des visiteurs (un parc national et huit lieux historiques nationaux).²⁴ Il convient de noter que les endroits ayant fait l'objet d'un sondage au cours de n'importe quelle année ne sont pas nécessairement représentatifs des autres parcs, lieux historiques et canaux nationaux.

Utilisation : Depuis toujours, Parcs Canada a défini l'utilisateur de produits et services de mise en valeur du patrimoine comme étant toute personne qui attribue une cote de satisfaction concernant tout produit ou service de mise en valeur du patrimoine²⁵, ou une cote de satisfaction d'ensemble concernant tout produit et service de ce type au moment de sa visite.²⁶ À neuf endroits ayant participé au sondage en 2004-2005, on a établi que 89 p. 100 des visiteurs en moyenne avaient utilisé au moins un produit ou service de mise en valeur du patrimoine (52 p. 100 dans les parcs nationaux et entre 77 et 99 p. 100 dans les lieux historiques nationaux). Ce résultat est légèrement plus bas que les résultats des sondages antérieurs.²⁷

L'utilisation de produits et de services de mise en valeur du patrimoine par les visiteurs est, au mieux, indirectement liée aux objectifs de Parcs Canada relatifs à la participation à des activités d'apprentissage. En 2004-2005, l'Agence a mis à l'essai des méthodes de rechange pour mesurer la participation (par exemple en demandant aux visiteurs s'ils ont participé à des activités d'apprentissage précises offertes dans un lieu particulier et, selon les cotes attribuées par les experts locaux au potentiel de mobilisation de chaque activité, en totalisant les réponses des visiteurs afin d'établir un indice global de mobilisation). L'Agence doit procéder à d'autres essais et au perfectionnement de ses méthodes visant à évaluer la participation des visiteurs à une expérience d'apprentissage. Elle continuera de rendre compte de ses progrès dans les rapports sur le rendement ultérieurs.

Satisfaction : Parcs Canada a commencé à mesurer la satisfaction générale des visiteurs à l'égard des activités de mise en valeur du patrimoine en 2001-2002.²⁸ Les visiteurs très satisfaits sont les plus fidèles et les plus exigeants, de même que les plus réceptifs aux changements dans la prestation des services. Assurer le suivi de la satisfaction de ce groupe peut servir d'indicateur précoce concernant les préoccupations éventuelles et les mesures requises.

Attente en matière de rendement

Veiller à ce que 85 % des visiteurs soient satisfaits et 50 %, très satisfaits des programmes de mise en valeur du patrimoine sur place.

La figure 26 indique les résultats de l'évaluation pour les quatre dernières saisons. En 2004-2005, les neuf endroits ayant fait l'objet du sondage ont répondu à l'attente en matière de rendement en ce qui a trait aux visiteurs satisfaits et huit endroits sur neuf ont répondu à l'attente au chapitre des visiteurs très satisfaits. La moyenne des visiteurs satisfaits était de 95 p. 100 et celle des visiteurs très satisfaits, de 66 p. 100.²⁹

Compréhension : Parcs Canada vise à transmettre aux visiteurs les caractéristiques culturelles, historiques ou naturelles uniques de chaque lieu historique national ou parc national qu'elle protège et met en valeur. Pour savoir si elle a réussi à transmettre ces messages, l'Agence demande aux visiteurs de répondre à six énoncés de type vrai ou faux sur les raisons qui expliquent l'importance du parc ou du lieu historique. L'objectif du nombre de visiteurs qui devraient fournir quatre bonnes réponses ou plus à ces questions est de 75 p. 100.³¹ La figure 27 montre les résultats obtenus pour chacun des neuf endroits ayant participé au sondage en 2004-2005.

Attente en matière de rendement

Veiller à ce que 75 % des visiteurs comprennent l'importance du lieu patrimonial.

Le niveau moyen de compréhension des utilisateurs à l'égard des parcs et des lieux historiques nationaux ayant fait l'objet du sondage en 2004-2005 était de 71 p. 100. Seuls quatre des huit lieux historiques nationaux participant au sondage ont atteint l'objectif. Au cours des cinq dernières années, 34 des 67 lieux historiques nationaux ayant fait l'objet du sondage (51 p. 100) ont atteint l'objectif, comparativement à seulement deux des 18 parcs nationaux sondés (11 p. 100).

Figure 26 : Nombre de lieux répondant de façon satisfaisante à l'ensemble des normes relatives à la mise en valeur du patrimoine

	2004-2005 (n=9)	2003-2004 (n=7)	2002-2003 (n=15)	2001-2002 (n=30)
85 % de visiteurs satisfaits	9	7	13	29
50 % de visiteurs très satisfaits	8 ³⁰	5	14	25

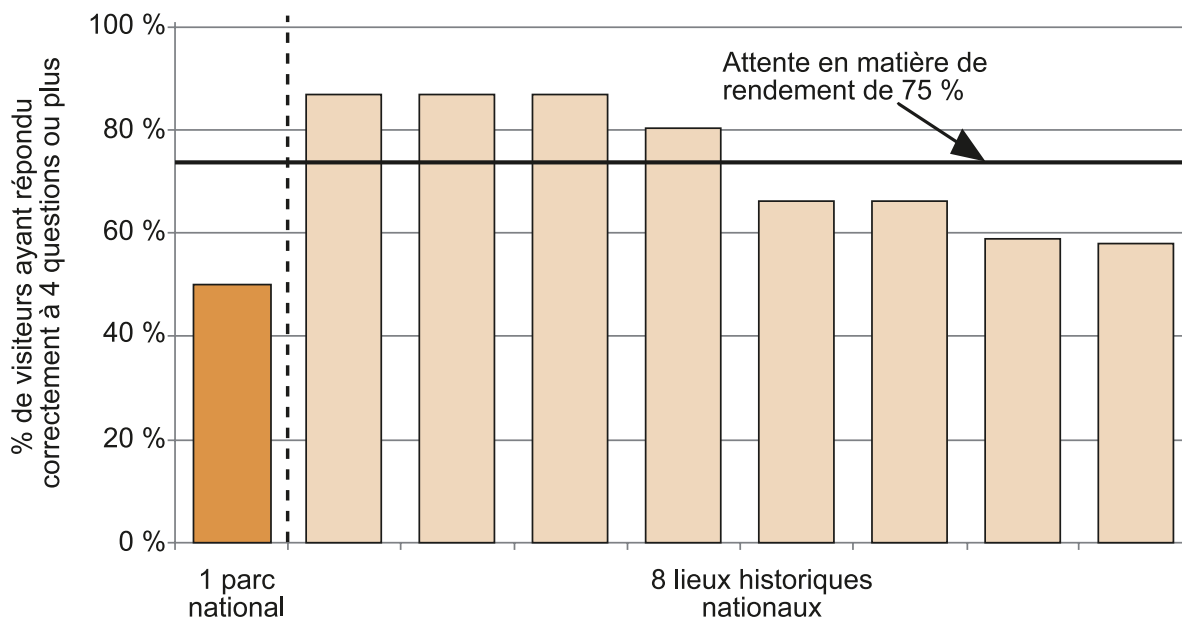
Source : Programme de sondage auprès des visiteurs de Parcs Canada.

Comme on l'a indiqué dans le rapport précédent, la connaissance qu'ont les visiteurs de l'importance d'un lieu peut être attribuable aux activités de mise en valeur du patrimoine de Parcs Canada offertes sur place ou à l'extérieur, ainsi qu'aux connaissances et expériences antérieures n'ayant aucun lien avec les programmes offerts sur place par Parcs Canada. Les comparaisons antérieures du niveau de compréhension de l'importance nationale du lieu visité entre les visiteurs qui utilisent les produits et les services de mise en valeur du patrimoine au cours de leur visite et ceux qui ne les utilisent pas n'ont pas permis de faire ressortir des différences constantes et importantes. Il existe plusieurs explications possibles à cette constatation incluant les limites des mesures d'utilisation ou la

compréhension. Parcs Canada continuera à surveiller et à faire rapport sur les relations entre la participation des visiteurs aux expériences d'apprentissage et leurs connaissances des raisons justifiant la désignation des endroits patrimoniaux spécifiques.

Parcs Canada est en voie de réviser et d'améliorer ses activités et ses services en matière de patrimoine afin de mobiliser les visiteurs de façon plus efficace et de leur permettre de vivre davantage des expériences inoubliables et pertinentes. Les activités et les objectifs ayant un lien avec cette attente seront examinés dans le cadre du prochain cycle du *Plan d'entreprise*.

Figure 27 : Pourcentage des répondants ayant répondu correctement à quatre questions ou plus au sujet de l'importance d'un parc ou d'un lieu (2004-2005)



Source : Programme de sondage auprès des visiteurs de Parcs Canada.

Mesure de l'appui obtenu

Parcs Canada réalise un grand nombre d'activités de communication et de diffusion externe visant à développer une attitude d'appui au sein de nombreux publics externes, c'est-à-dire les organisations non gouvernementales, les entreprises et sociétés et les collectivités adjacentes aux lieux patrimoniaux. Les attitudes d'appui sont propres aux types de public ciblés. En 2004-2005, on a élaboré une typologie préliminaire des attitudes d'appui pour divers publics qui participent aux mesures de protection de l'intégrité commémorative et écologique des lieux patrimoniaux et les soutiennent.

En 2004-2005, Parcs Canada a effectué un sondage d'opinion à l'échelle nationale auprès des Canadiens et des Canadiennes afin de faire un suivi du premier sondage, mené en 2002. Au moment de la rédaction du présent rapport, les données du sondage étaient toujours en cours d'analyse. Les résultats relatifs à l'appui des Canadiens et des Canadiennes à l'égard de Parcs Canada et des réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation administrés par l'Agence seront présentés dans le *Rapport sur le rendement 2005-2006*.

Attente en matière de rendement

Les Canadiens et les Canadiennes, les visiteurs et les intervenants appuient activement la protection de l'intégrité des lieux patrimoniaux.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 4 : AMÉLIORER LES EXPÉRIENCES DES VISITEURS

Description et dépenses

En ayant des installations, des programmes, des services, du personnel et des infrastructures nécessaires, cette activité de programme offre aux visiteurs la possibilité de vivre des expériences inoubliables et de qualité. Elle englobe des activités telles que l'information sur la planification fournie avant la visite ou sur place, les services d'accueil et d'orientation, les terrains de camping, les sentiers de randonnée pédestre, les services récréatifs des canaux et d'autres activités de loisirs, les programmes de sécurité publique, ainsi que l'information et la mobilisation après la visite.

Des partenaires de l'industrie du tourisme, les associations d'Amis et la Canadian Avalanche Association font partie des groupes qui permettent d'offrir certaines de ces activités.

Les dépenses totales liées à cette activité de programme pour les deux derniers exercices sont indiquées ci-dessous.

(En milliers de dollars)			2004-2005	2003-2004
Total	Dépenses d'exploitation*	Salaires	101 784	97 552
		Autres	52 814	52 898
		Total	154 598	150 450
	Dépenses en capital		16 259	20 257

* Les dépenses d'exploitation n'incluent pas l'amortissement.

Cette activité de programme a représenté 30 p. 100 du total des dépenses d'exploitation de Parcs Canada au cours des deux derniers exercices.

Les dépenses en capital d'importance effectuées en 2004-2005 incluent 2,25 M\$ pour des travaux effectués au centre d'accueil des visiteurs et à la route d'accès dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce; 1,0 M\$ pour des travaux effectués à l'édifice du Centre de découvertes du Canada à Hamilton, en Ontario; 0,974 M\$ pour des travaux

effectués au réseau collecteur d'eaux usées dans le parc national du Canada Fundy; 0,541 M\$ pour des travaux de rénovation effectués aux sources thermales Upper Hot Springs, dans le parc national du Canada Banff; et 0,231 M\$ pour des travaux de réfection de terrain de camping dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard.

Initiatives et réalisations

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Les visiteurs sont bien accueillis, bénéficient d'une visite sécuritaire et sont satisfaits de la qualité du service reçu.	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître de 10 % le nombre de visiteurs dans des lieux historiques nationaux ciblés d'ici mars 2008. • Faire en sorte que 85 % des visiteurs soient satisfaits et que 50 % soient très satisfaits de leur visite. • Réduire au minimum le nombre d'incidents en matière de sécurité. 	<p>Progrès raisonnables : Quatre lieux ont été ciblés pour l'augmentation du nombre de visiteurs. Ce nombre a augmenté de façon importante dans deux lieux (8 % et 13 % respectivement) par rapport à l'année de référence, est stable dans un lieu et a diminué de 10 % dans le quatrième lieu.</p> <p>Dans les délais : Huit des neuf lieux participants ont atteint l'objectif en ce qui concerne la satisfaction générale des visiteurs.</p> <p>Progrès raisonnables : Le nombre estimé d'incidents en matière de sécurité publique par année est demeuré stable pendant plusieurs années. La plupart des blessures graves et des décès sont liés à des activités à haut risque (ski, alpinisme dans l'arrière-pays).</p>

Nombre de visiteurs

Parcs Canada compte ou estime le nombre de visiteurs qui se rendent dans un certain nombre de lieux chaque année (voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir davantage de renseignements sur la façon d'évaluer le nombre de visiteurs). En 2003-2004, d'importantes améliorations ont été apportées aux méthodes d'évaluation du nombre de visiteurs dans les quatre parcs des montagnes (Banff, Jasper, Kootenay et Yoho). Ces travaux ont montré clairement que les méthodes utilisées antérieurement avaient donné lieu à une surestimation du nombre de visiteurs dans trois de ces parcs. En conséquence, Parcs Canada a réévalué le nombre estimatif de visiteurs pour les quatre années allant de 2000-2001 à 2003-2004. Pour cette période, on avait évalué le nombre de visiteurs dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux entre 25,9 et 27,6 millions. De ce nombre, de 10,1 à 11,3 millions s'étaient rendus dans les lieux historiques nationaux et de 15,8 à 16,3 millions, dans les parcs nationaux. À la suite de la révision de la méthode utilisée dans les quatre parcs des montagnes, Parcs Canada estime maintenant le

Visite-personne

Une personne qui entre dans la partie terrestre ou marine d'une unité déclarante à des fins récréatives, éducatives ou culturelles pendant les heures d'ouverture représente une visite-personne. Le trafic de transit, la circulation commerciale, les personnes qui demeurent à l'intérieur d'une unité déclarante, le personnel, les activités de formation militaire et les activités autochtones de subsistance traditionnelles sont exclus du compte de visites-personnes. De plus, les personnes qui entrent plus d'une fois la même journée et celles qui passent la nuit dans une unité déclarante ne sont pas calculées comme de nouvelles visites-personnes.

nombre total de visiteurs pour cette période à un minimum de 22,2 millions et un maximum de 23,9 millions (soit une diminution de 13 à 14 p. 100 du total de visites par rapport aux chiffres signalés antérieurement). En 2004-2005, on a estimé le nombre de visiteurs à 21,5 millions, environ 12,3 millions dans les parcs nationaux et 9,2 millions dans les lieux historiques nationaux. Des précisions

Attente en matière de rendement

Augmenter de 10 % le nombre de visiteurs dans les lieux historiques nationaux du Canada ciblés d'ici mars 2008.

sur le nombre estimatif de visites-personnes pendant une période de cinq ans dans chacun des lieux de Parcs Canada visés par le rapport sont accessibles sur le site Web de Parcs Canada (www.pc.gc.ca/bibliotheque).

La stagnation du nombre de visiteurs enregistré ces dernières années dans les lieux historiques nationaux préoccupe Parcs Canada. Même si on n'en connaît pas la raison exacte, on pense que des facteurs tels que les craintes en matière de santé et de sécurité, ainsi que des changements dans le comportement et les attentes des visiteurs ou une combinaison de ces facteurs ont entraîné la diminution de la fréquentation.

En 2004-2005, on a débuté la promotion de l'Initiative des lieux historiques nationaux afin de sensibiliser et d'intéresser davantage le public aux lieux historiques nationaux, et d'augmenter le nombre de visites-personnes dans quatre lieux historiques nationaux choisis. Ce programme est fondé sur une approche intégrée qui comprend la recherche, le développement de produit, des

partenariats avec la collectivité et axés sur le tourisme, ainsi que la fourniture aux lieux d'outils d'exploration des possibilités de mise en marché.

La figure 28 indique les lieux choisis pour la mise à l'essai, de même que le nombre estimatif de visiteurs qui se sont rendus dans ces endroits au cours des quatre dernières années (voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur le mode de sélection des lieux pilotes). Les résultats pour 2003-2004 représentent la base de référence pour l'évaluation de l'amélioration. En 2004-2005, des marchés prioritaires et des publics clés ont été déterminés pour chaque lieu afin d'aider à orienter l'élaboration de produits et les investissements promotionnels.

En 2004-2005, on a enregistré une hausse du nombre de visites-personnes dans deux lieux et un nombre de visiteurs stable ou en baisse dans les deux autres lieux. Parcs Canada continue d'examiner ces résultats afin de comprendre dans quelle mesure ces augmentations et ces diminutions sont attribuables à des facteurs qui dépendent d'elle (p. ex. une campagne promotionnelle régionale à Fort Lennox, au Québec) ou non (p. ex. la diminution générale du tourisme dans la région du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, les répercussions du conflit de travail à Parcs Canada sur le nombre

Figure 28 : Nombre approximatif de visites dans les lieux historiques nationaux du Canada ciblés pour l'augmentation du nombre de visiteurs

Lieux historiques nationaux du Canada	2004-2005		2003-2004	2002-2003	2001-2002
	% de variation par rapport à 2003-2004				
Fort-Langley, Colombie-Britannique	-0,06	60 711	60 747	63 741	69 209
Fort-George, Ontario	+8,0	57 230	53 023	59 473	70 571
Fort-Lennox, Québec	+13,0	43 578	38 558	43 577	47 410
Forteresse-de-Louisbourg, Nouvelle-Écosse	-10,0	103 112	115 180	125 046	120 551

Source : Système d'information de rapport sur le nombre de visiteurs de Parcs Canada.

de visiteurs dans certains lieux). L'Agence poursuit la mise en œuvre de son initiative nationale de promotion dans ces quatre lieux.

Satisfaction des visiteurs

Parcs Canada utilise divers mécanismes pour suivre les attentes et la satisfaction des visiteurs à l'égard des services et pour apporter des changements aux services. Cela s'effectue dans le contexte général de l'engagement du gouvernement d'améliorer la qualité des services offerts aux Canadiens (voir la partie intitulée « Initiative d'amélioration des services », à la section 3). Ces mécanismes comprennent les séances de consultation organisées aux fins de l'élaboration des plans directeurs, la formation de comités consultatifs locaux et de comités de cogestion, l'évaluation des fiches de commentaires remplies par les visiteurs et le programme de sondages auprès des visiteurs. Les commentaires des visiteurs obtenus à l'aide de questions de sondage détaillées, de fiches de commentaires et d'autres mécanismes de consultation ont entraîné plusieurs changements dans l'offre de services au fil des ans.

Comme on l'a indiqué dans la section sur la mise en valeur du patrimoine, des sondages auprès des visiteurs ont été menés dans neuf endroits (un parc national et huit lieux historiques nationaux) au cours de la saison 2004-2005. Les résultats de ces sondages ne sont pas nécessairement représentatifs des autres parcs nationaux et lieux historiques nationaux.

Attente en matière de rendement

Veiller à ce que 85 % des visiteurs soient satisfaits et 50 %, très satisfaits de leur visite.

On demande aux visiteurs d'évaluer leur satisfaction relativement à plusieurs aspects de leur visite en fonction d'une échelle d'évaluation en cinq points dans laquelle 1 correspond à « pas du tout satisfait » et 5 à « très satisfait ». Les résultats de l'évaluation de la satisfaction globale des visiteurs dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux pour les cinq dernières saisons sont indiqués à la figure 29.

Figure 29 : Pourcentage des lieux qui atteignent ou dépassent les objectifs relatifs à la satisfaction globale des visiteurs

Année	Parcs nationaux			Lieux historiques nationaux		
	N	S	TS	N	S	TS
2004-2005	1	100 %	100 %	8	88 %	88 %
2003-2004	1	100 %	100 %	6	100 %	100 %
2002-2003	3	100 %	33 %	12	100 %	100 %
2001-2002	7	100 %	100 %	23	100 %	100 %
2000-2001	5	100 %	80 %	18	100 %	100 %
Total	17	100 %	83 %	67	98 %	98 %

N = Nombre de lieux participants

S = Pourcentage répondant à l'objectif de 85 % de visiteurs satisfaits

TS = Pourcentage répondant à l'objectif de 50 % de visiteurs très satisfaits

Source : Programme de sondage auprès des visiteurs de Parcs Canada

La plupart des visiteurs dans les parcs nationaux (93 p. 100 en moyenne pour les cinq dernières années) ou dans les lieux historiques nationaux, y compris les canaux historiques, (96 p. 100 en moyenne pour les cinq dernières années) évaluent l'ensemble de leur visite comme satisfaisante et au moins la moitié d'entre eux, à la plupart des endroits, l'évaluent comme très satisfaisante. Ces résultats correspondent à ceux des sondages nationaux précédents portant sur la perception de la qualité des services gouvernementaux (p. ex., *Les citoyens d'abord 1998 et 2000* et *Les citoyens d'abord 3* [www.iccs-isac.org/fra/cf-02.html]) selon lesquels la qualité des services offerts dans les parcs nationaux figurait parmi les meilleures cotes accordées à un service fédéral.³³ On en conclut donc que l'Agence atteint actuellement son objectif en matière de rendement.

La plupart des visiteurs (plus de 85 p. 100) qui se sont rendus dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux au cours des cinq dernières années ont précisé en outre qu'ils étaient satisfaits de la politesse des employés. Ils sont généralement satisfaits du niveau des services offerts dans la langue de leur choix. Ces cinq dernières années, le nombre de plaintes reçues par le Commissaire aux langues officielles concernant la langue de service utilisée dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux a été en moyenne de neuf par année (nul en 2004-2005), sur un total approximatif de 23 millions de visites.

Depuis longtemps, les visiteurs des lieux historiques nationaux ont moins tendance que ceux des parcs nationaux à coter l'élément récréatif de leur visite comme satisfaisant. Cela s'explique en partie par le fait que la plupart des lieux historiques n'offrent pas d'activités récréatives. À l'opposé, les visiteurs des parcs nationaux sont moins susceptibles de coter l'expérience d'apprentissage comme satisfaisante, même si, en 2004-2005, les parcs nationaux participants satisfont aux normes à cet égard.

Les lieux participants avaient légèrement moins tendance à atteindre les objectifs en matière de satisfaction des visiteurs au chapitre du bon rapport qualité-prix (c.-à-d. 39 p. 100 des parcs nationaux atteignent, au cours des cinq dernières années, l'objectif de 85 p. 100 de visiteurs satisfaits relativement à cet élément de l'expérience, comparativement à 88 p. 100 des lieux historiques nationaux). On ne sait pas très bien pourquoi.

Sécurité publique

Parcs Canada cherche à augmenter au maximum la sécurité des visiteurs par la sensibilisation et une gamme de mesures préventives (p. ex. panneaux d'information, glissières de sécurité, fermeture de sentiers et de terrains de camping visant à éviter les risques liés aux rencontres avec des animaux sauvages). L'Agence offre également des services de recherche et de sauvetage pour les visiteurs perdus ou blessés (p. ex. premiers soins, sauvetage en falaise, évacuation de randonneurs blessés).

En 2004-2005, Parcs Canada a complètement mis en œuvre son Système national de suivi des incidents (SSI), qui enregistre le nombre d'incidents relatifs à la sécurité publique à l'échelle nationale et permet d'analyser certaines données. Un incident relatif à la sécurité publique est un événement imprévu qui risque de causer des blessures ou des pertes de biens. L'Agence travaille de concert avec les unités de gestion afin d'uniformiser les catégories d'incidents du SSI (pour plus d'information voir la section Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada.) Le SSI ne fournit pas actuellement de données détaillées sur la nature ou la gravité des incidents relatifs à la sécurité publique. Les données sur la gravité des incidents ont été recueillies dans le cadre d'un sondage auprès des spécialistes de la sécurité publique dans chaque unité de gestion, dans le contexte d'une évaluation des programmes de sécurité publique (voir le site www.pc.gc.ca pour consulter le rapport et la façon dont le nombre d'incidents liés à la sécurité a été évalué ainsi que la

section Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada). Les spécialistes de la sécurité publique de Parcs Canada ont dû présenter le nombre estimatif d'incidents liés à la sécurité classés en quatre catégories de gravité, sur une période de cinq ans. La figure 30 présente un résumé de ces données pour les 27 unités de gestion ayant répondu au sondage.³⁴

Les incidents ne mettant pas la vie en danger incluent les visiteurs perdus mais non blessés, les fractures de la cheville ou du poignet, alors qu'un incident pouvant mettre la vie en danger signifie que si la victime n'est pas évacuée et ne reçoit pas des soins médicaux dans un certain délai, elle risque de mourir (p. ex., fracture du fémur). Les incidents mettant la vie en danger sont ceux où une victime est grièvement blessée et a besoin de soins médicaux immédiats (p. ex., fracture du crâne, hypothermie grave et exposition solaire). Les décès peuvent être attribués à différentes causes comme la noyade, la chute d'une falaise, un accident de la route. Ces chiffres incluent les visiteurs ou les personnes qui passent par les parcs nationaux ou les lieux historiques nationaux, mais non les employés de Parcs Canada. Les résultats du sondage suggèrent que la majorité des incidents n'impliquent pas de blessures graves.

Attente en matière de sécurité

Réduire au minimum les incidents en matière de sécurité.

On estime à 122 millions le nombre de visiteurs dans les installations de Parcs Canada durant la période indiquée à la figure 30. Au cours de la période de cinq ans, on a relevé en moyenne un décès ou un incident mettant la vie en danger pour chaque tranche d'environ 273 000 visites. La plupart des décès et des blessures mettant la vie en danger ont été relevés dans les parcs nationaux des montagnes, en Alberta et en Colombie-Britannique; ils concernaient des personnes ayant participé à des types d'activités réalisées dans l'arrière-pays, comme le ski et l'alpinisme. En 2004-2005, 21 décès ont été relevés dans 12 parcs nationaux du Canada d'un bout à l'autre du pays.

Ces décès étaient attribuables à divers facteurs, notamment la noyade, un glissement et une chute sur un terrain escarpé et des accidents d'automobile. Même si le programme de sécurité publique de Parcs Canada est extrêmement efficace pour ce qui est de réduire au minimum le nombre de ces blessures et décès, l'Agence reconnaît qu'il est peu probable qu'il puisse être ramené à zéro.

Figure 30 : Nombre estimatif d'incidents relatifs à la sécurité publique (1998-1999 à 2002-2003)

Catégories de blessures	Exercice					Total global
	2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000	1998-1999	
Aucune ou ne mettant pas la vie en danger	1 460	1 462	1 480	1 353	1 400	7 155
Pouvant mettre la vie en danger	88	114	105	104	133	544
Mettant la vie en danger	51	52	67	65	51	286
Décès	32	36	19	34	40	161
Total	1 631	1 664	1 671	1 556	1 624	8 146

Source : Sondage auprès des spécialistes de la sécurité publique de Parcs Canada, 2004.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 5 : ADMINISTRATION DES LOTISSEMENTS URBAINS

Description et dépenses

Cette activité de programme comprend toutes les activités associées à la gestion et à l'exploitation par l'Agence Parcs Canada des collectivités situées dans des parcs nationaux. L'Agence fournit des services municipaux, notamment l'approvisionnement en eau potable, le déneigement, la collecte et l'élimination des ordures, le traitement des eaux usées, l'entretien des routes et des rues et les services d'incendie. Parcs Canada est directement responsable de la gestion de cinq petits lotissements urbains dans des parcs nationaux dont la population permanente varie entre 100 et 7 700 personnes.

Ces cinq lotissements urbains sont Field dans le parc national du Canada Yoho, en Colombie-Britannique; Lake Louise dans le parc national du Canada Banff, en Alberta; Wasagaming dans le parc national du Canada du Mont-Riding, au Manitoba; Waskesiu dans le parc national du Canada de Prince Albert, en Saskatchewan; et Waterton, dans le parc national du Canada des Lacs-Waterton, en Alberta.

La ville de Banff (www.townofbanff.com) dans le parc national du Canada Banff est autonome depuis 1990 en vertu d'une entente fédérale-provinciale et n'est pas administré directement par Parcs Canada. Le ministre responsable de l'Agence conserve le pouvoir final d'approbation du Plan communautaire et du règlement municipal sur l'utilisation des terres de la ville de Banff. La municipalité de Jasper (www.jasper-alberta.com), dans le parc national du Canada Jasper, jouit de l'autonomie gouvernementale depuis avril 2002. Toutefois, Parcs Canada y conserve la responsabilité en matière de planification et d'aménagement du territoire. Les plans communautaires de ces deux lotissements urbains doivent être conformes aux plans directeurs des parcs nationaux où ils sont situés.

Les dépenses totales relatives à cette activité de programme pour les deux derniers exercices sont indiquées ci-dessous :

(En milliers de dollars)			2004-2005	2003-2004
Total	Dépenses d'exploitation*	Salaires	5 573	3 657
		Autres	4 408	4 259
		Total	9 981	7 916
	Capital		4 347	7 963

* Les dépenses d'exploitation n'incluent pas l'amortissement.

Cette activité de programme a représenté 2 p. 100 des dépenses totales d'exploitation de Parcs Canada au cours des deux dernières années. Les dépenses en capital d'importance effectuées en 2004-2005 incluait 2,3 M\$ pour la construction de l'usine de

traitement de l'eau à Wasagaming; 1,0 M\$ pour les travaux effectués au réseau d'aqueduc et au système d'extinction des incendies à Field; et 0,675 M\$ pour les réparations aux réseaux d'aqueduc et d'égout à Waterton.

Initiatives et réalisations

Résultat prévu	Attentes en matière de rendement	Statut
Administration efficace des collectivités de parc, qui sont des modèles d'intendance environnementale.	<ul style="list-style-type: none"> • Recouvrement de 100 % des coûts liés aux services municipaux (aqueduc, égout et collecte des ordures). • Réduire au minimum les incidences écologiques des lotissements urbains. 	<p>Respect des délais en ce qui concerne le recouvrement des coûts.</p> <p>Mise en garde : Les travaux relatifs au cadre de rapport n'ont pas progressé; les quatre lotissements urbains faisant rapport satisfont, de manière générale, aux normes élevées de mesure de qualité des effluents d'eaux usées.</p>

Recouvrement des coûts des services publics

Parcs Canada s'est engagée à recouvrer la totalité des coûts de la fourniture des services d'aqueduc, d'égout et de collecte des ordures dans les collectivités de cinq parcs (autres que Banff et Jasper), les autres coûts municipaux étant financés par Parcs Canada.

Attente en matière de rendement

Recouvrement de 100 % des coûts liés aux services municipaux (aqueduc, égout et collecte des ordures).

On a recouvré des coûts d'un total de 2,2 M\$ en 2004-2005 (en hausse par rapport aux 1,8 M\$ enregistrés en 2003-2004) en imposant des droits pour les services de façon à récupérer la totalité des coûts de fourniture des services d'aqueduc, d'égout et de collecte des ordures (objectif de recouvrement de 100 p. 100 des coûts). Un montant supplémentaire de 33 000\$ (200 000\$ enregistrés en 2003-2004) a été recouvré pour la réfection des installations connexes (usines de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées).

Services municipaux généraux

Les dépenses en capital et les dépenses d'exploitation pour les lotissements urbains ont été de 14M\$ (16 M\$ en 2003-2004). Environ 12 M\$ ont été dépensés en équivalent d'une subvention

municipale pour les services, les dépenses en capital découlant des obligations environnementales de Parcs Canada (par exemple, amélioration d'usines d'épuration des eaux usées), et du coût de ses installations à l'intérieur du lotissement urbain.

Rendement en ce qui concerne l'environnement

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* stipule que les lotissements urbains doivent être dotés d'un plan communautaire conforme au principe de l'absence d'impacts nets sur l'environnement. Dans le cas des municipalités de Jasper et de Banff, le ministre responsable de Parcs Canada a le pouvoir d'approuver les plans d'aménagement des deux collectivités ainsi que les modifications qui y sont apportées. En outre, tous les règlements municipaux doivent être conformes aux plans directeurs des parcs.

Attente en matière de rendement

Réduire au minimum l'incidence des lotissements urbains sur l'environnement.

Un cadre d'absence d'impacts nets sur l'environnement détermine l'incidence de chaque collectivité sur l'environnement, la façon de l'évaluer et les mesures à prendre pour en atténuer l'effet sur l'intégrité écologique du parc national. En raison d'un conflit de travail et d'autres priorités ayant marqué l'exercice 2004-2005, les cadres d'absence d'impacts nets sur l'environnement, notamment la

surveillance et les mesures concrètes visant à améliorer l'état écologique des lotissements urbains, dont l'achèvement était prévu pour mars 2005, seront en place pour chacune des collectivités de parc d'ici mars 2006.

Un des indicateurs inclus dans les cadres de référence sera la qualité des effluents d'eaux usées. Parmi d'autres mesures éventuelles, mentionnons la restauration des sites contaminés, la gestion de la végétation non indigène invasive et le maintien des corridors fauniques. Actuellement, Parcs Canada n'est en mesure de rendre compte de la qualité des effluents d'eaux usées que pour certains lotissements urbains. L'Agence travaille à rendre compte du rendement de tous les lotissements urbains relativement aux normes sur la qualité des effluents d'eaux usées, ainsi que d'autres indicateurs éventuels, dans les futurs rapports sur le rendement.

Le fait de réduire au minimum les effets nocifs des effluents d'eaux usées devrait contribuer à la protection à long terme de l'intégrité écologique de l'environnement récepteur. On s'attend à ce que les effluents d'eaux usées de tous les lotissements urbains respectent à tout le moins les normes proposées dans les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable et des eaux usées au Canada*.³⁶ Les municipalités de Banff et de Jasper et les collectivités de Field, de Lake Louise et de Waterton ont établi des normes sur la qualité des effluents d'eaux usées plus strictes que les lignes directrices fédérales. Les deux collectivités restantes, Wasagaming et Waskesiu, sont en voie de mettre à jour leur plan directeur de parc et répondront aux lignes directrices et aux cibles fédérales durant le présent processus de planification.

La qualité des effluents d'eaux usées se mesure par rapport aux niveaux cibles en ce qui concerne certains produits chimiques (phosphore et ammoniac), la numération bactérienne (coliformes fécaux), les niveaux de solides dans les effluents et la teneur en oxygène pendant cinq jours. Les mesures de la qualité des effluents prises en 2004-2005 dans deux des lotissements urbains administrés par Parcs Canada (Field et Lake Louise), ainsi que dans les municipalités autonomes de Banff et de Jasper sont indiquées à la figure 31. Ces dernières sont tenues d'atteindre les objectifs fixés dans les plans directeurs de parc.

Les quatre collectivités ont satisfait aux normes prescrites dans les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable et des eaux usées au Canada* en 2004-2005. Banff a satisfait aux normes plus sévères de Parcs Canada relativement à toutes les mesures. Les autres collectivités ont satisfait à la plupart des normes plus rigoureuses. En 2004-2005, le rendement de Lake Louise est demeuré inchangé par rapport à 2003-2004, tandis que Banff améliorerait le paramètre de la teneur totale en phosphore pour atteindre la cible de Parcs Canada.

Même si Parcs Canada n'a pas complètement élaboré toutes ses mesures concernant l'incidence des lotissements urbains sur l'environnement, elle continue à progresser dans cette voie. Dans le cas particulier de la qualité des effluents d'eaux usées, les quatre lotissements urbains situés dans les parcs nationaux satisfont généralement à des normes écologiques rigoureuses.

**Figure 31 : Qualité des effluents d'eaux usées pour
des lotissements urbains choisis (moyenne annuelle pour 2004-2005)**

Paramètre	Cibles établies par Parcs Canada*	Endroits administrés par Parcs Canada		Municipalités constituées en personne morale	
		Field	Lake Louise	Banff	Jasper
Teneur totale en phosphore (mg/l)	< 0,15	Non atteint	Non atteint	Atteint	Non atteint
Coliformes fécaux (CFU/100 ml)	< 20 (extrémité du tuyau)	Atteint	Atteint	Atteint***	Atteint**
Solides, total en suspension (mg/l)	< 10	Atteint	Atteint	Atteint	Atteint
Demande biochimique d'oxygène sur cinq jours (DBO ₅) (mg/l)	< 10 (été) < 20 (hiver)	Atteint Atteint	Atteint Atteint	Atteint Atteint	Atteint Atteint
Ammoniaque (NH ₃ -N) (mg/l)	< 1 (été) < 5 (hiver)	Non atteint Atteint	Atteint Atteint	Atteint Atteint	Atteint Atteint

* Lignes directrices fédérales : Teneur totale en phosphore (mg/l) : 1; coliformes fécaux (CFU/100ml) : 400; solides, total en suspension (mg/l) : 25; demande biochimique d'oxygène sur cinq jours (DBO₅) (mg/l) : 20; aucune cible fédérale pour l'ammoniaque.

** Des échantillons d'effluents prélevés en août 2004 ont été contaminés pendant le transport vers le laboratoire provincial, ce qui a donné lieu à une moyenne annuelle de coliformes fécaux de 17,26 à Jasper. Les calculs ne tiennent pas compte du pic de 6 000 du mois d'août (causé par la contamination des échantillons lors du transport vers le laboratoire). Si l'on inclut le pic, le résultat serait alors « non atteint ».

*** Banff utilise des moyennes géométriques pour calculer les coliformes fécaux alors que les 3 autres communautés utilisent des moyennes arithmétiques.

Source : Données de laboratoire provinciales certifiées pour Banff et Jasper; données internes de Parcs Canada pour Field et Lake Louise.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 6 : GESTION DES ROUTES DE TRANSIT

Description et dépenses

Cette activité de programme comprend l'exploitation, l'entretien et la réparation des routes et des voies navigables provinciales et interprovinciales qui relient les collectivités et traversent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Parcs Canada est responsable d'environ 900 kilomètres de routes provinciales et interprovinciales, dont des tronçons de la Transcanadienne et de la route de Yellowhead. En tout, des tronçons de 21 routes numérotées passent dans 16 parcs nationaux du Canada et un lieu historique national du Canada (mêmes données qu'en 2003). La valeur de remplacement de ces routes a été évaluée à 1 milliard de dollars, ce qui représente environ 14 p. 100 de la valeur de remplacement de l'ensemble du portefeuille de biens de Parcs Canada.

Parcs Canada est responsable de neuf canaux historiques et voies navigables nationaux, notamment la voie navigable Trent-Severn, le canal Rideau et les canaux de Lachine et de Chambly. Il existe plus de 500 kilomètres de voies navigables et un bassin hydrographique de 25 000 km² touchant plus de 100 000 propriétaires de terres privées et d'innombrables collectivités. Le rapport du présent exercice porte seulement sur la partie du programme relative aux routes, étant donné que la modification de cette activité de programme visant à inclure les voies navigables n'est intervenue qu'après la période du rapport.

Les dépenses totales relatives à l'activité de programme pour les deux derniers exercices sont indiquées ci-dessous.

(En milliers de dollars)			2004-2005	2003-2004
Total	Dépenses d'exploitation*	Salaires	11 811	10 777
		Autres	16 199	13 268
		Total	28 010	24 045
	Dépenses en capital		11 163	10 166

* Les dépenses d'exploitation n'incluent pas l'amortissement.

Ce programme d'activités a représenté 5 p. 100 des dépenses totales d'exploitation de Parcs Canada au cours des deux dernières années. Les dépenses en capital d'importance effectuées en 2004-2005 incluaient 3 M\$ pour l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne dans le parc national du Canada Banff, de même que 1,5 M\$ pour d'autres

travaux routiers; 2,3 M\$ pour des travaux urgents de réfection de routes dans le parc national du Canada du Gros-Morne; et 1,9 M\$ pour des travaux effectués à la Piste Cabot dans le parc national du Canada des Hautes-Terres-du-Cap-Breton.

Initiatives et réalisations

Résultat prévu	Attentes en matière de rendement	Statut
Les routes sont sécuritaires et ouvertes à la circulation de transit, et leur incidence sur l'environnement est réduite au minimum.	<ul style="list-style-type: none"> • Les routes sont ouvertes à la circulation de transit. • Les incidents en matière de sécurité sont réduits au minimum. • L'incidence des routes sur l'environnement est réduite au minimum. 	<p>Progrès raisonnables : Les routes sont demeurées ouvertes. On sera plus assuré d'obtenir les fonds pour la réfection une fois le Plan budgétaire 2005 approuvé.</p> <p>Données insuffisantes pour rendre compte des incidents en matière de sécurité. Un cadre révisé de rapport sur la sécurité des routes sera élaboré en 2005-2006.</p> <p>Mise en garde : Une ébauche de cadre de rapport sur l'impact environnemental des routes a été complété en 2004-2005. L'information pertinente n'est disponible que pour quelques parcs.</p>

État des routes et accès

Parcs Canada s'est engagée à garder les routes ouvertes à la circulation de transit sauf en cas de conditions climatiques incontrôlables (p. ex. chutes de neige abondantes ou pluies excessives qui entraînent des éboulements). En 2004-2005, aucune route n'a été fermée en raison de problèmes attribuables à l'état des biens.

Attente en matière de rendement

Les routes sont ouvertes à la circulation de transit.

Bien que les routes et les ponts soient demeurés ouverts, les données mises à jour en 1999 indiquent que la majorité de ces biens sont dans un état passable (45 p. 100) ou faible (32 p. 100). Un état passable correspond à une détérioration mineure avec perte minimale de stabilité ou à un rendement qui diminuera si des mesures de correction ne sont pas prises dans les trois à cinq ans à venir. Un état faible désigne une détérioration majeure du bien avec perte importante de stabilité ou de rendement et risque élevé de détérioration rapide ou de défaillance si des mesures de correction ne sont pas prises d'ici un an ou deux.

Routes sécuritaires

Parcs Canada procède à des inspections périodiques officielles des routes et des ponts afin de s'assurer que les problèmes de sécurité sont documentés et réglés. D'autres problèmes de sécurité comme les nids de poule et les glissières de sécurité endommagées font l'objet d'une inspection informelle et sont réglés dans la mesure du possible. Au cours des dernières années, des allocations supplémentaires de 30 M\$ versées par le Conseil du Trésor ont permis de régler des problèmes urgents représentant une menace pour la santé et la sécurité publiques ou de prendre des mesures lorsqu'un bien risque de s'effondrer. Certaines dépenses en capital d'importance pour les routes de transit signalées dans le présent rapport et dans les rapports antérieurs visent ces problèmes urgents de santé et de sécurité. L'Agence a proposé que le Conseil du Trésor instaure une source permanente de fonds de réfection afin de remédier à la détérioration des routes. Dans le Plan budgétaire 2005, Parcs Canada a obtenu un financement pour la réfection des

Attente en matière de rendement

Les incidents en matière de sécurité sont réduits au minimum.

immobilisations, dont une partie sera affectée à la réfection des routes de transit. Cela réduira la nécessité pour l'Agence de dépendre du financement d'urgence. Celle-ci continuera d'avoir recours aux fonds supplémentaires pour faire face aux hausses liées à la qualité du service.

Parcs Canada avait prévu revoir les données existantes en matière de sécurité dont elle dispose et déterminer la façon dont elle les présentera dans de futurs rapports. Toutefois, en raison de la pénurie de personnel, on prévoit maintenant que ces travaux ne seront achevés qu'en 2005-2006. Parcs Canada ne contrôle pas tous les facteurs influençant la sécurité, par exemple le respect des limites de vitesse et l'éducation routière. L'Agence a l'intention de revoir son attente en matière de rendement relative à la sécurité routière en mettant l'accent sur ces aspects cet automne, dans les limites de son mandat. Actuellement, l'Agence ne dispose pas de données suffisantes pour le progrès de ses efforts pour réduire le nombre d'incidents liés à la sécurité routière.

Réduire au minimum l'incidence des routes sur l'environnement

Parcs Canada est en voie d'élaborer un cadre de rapport sur l'évaluation écologique des routes de transit (ensemble d'indicateurs à suivre pour rendre compte de l'incidence des routes sur l'environnement). En 2004-2005, une ébauche de cadre a été complétée, incluant des consultations avec les représentants de chacun des parcs traversés par des routes de transit. Toutefois, les progrès additionnels ont été lents en raison d'une interruption de travail. L'achèvement du cadre de rapport ainsi que de la stratégie de mise en œuvre projetée, d'abord prévu pour 2004-2005, sont maintenant reportés à la fin mars 2006 au plus tard. On veut intégrer les mesures du cadre au programme global de surveillance écologique.

Attente en matière de rendement

Réduire au minimum l'incidence des routes sur l'environnement.

Même si le cadre de rapport n'est pas finalisé, il comprend l'engagement d'assurer une gestion durable des routes qui soit conforme à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Cela inclut l'intégration dans les pratiques courantes de Parcs Canada de normes de conception et de construction des routes qui réduisent l'impact négatif des routes sur l'environnement. Cela peut comprendre des pratiques durables, par exemple exiger que les entrepreneurs respectent un plan d'action environnemental pendant l'exécution des travaux dans le parc; réduire l'utilisation de sel de voirie; limiter l'envasement pendant la construction; utiliser des matériaux qui réduisent l'entretien à long terme et les risques connexes pour l'environnement (p. ex., galvaniser les ponts au lieu de les peindre); et utiliser des espèces végétales indigènes dans l'aménagement paysager et la remise en état des zones de construction.

L'ébauche de cadre de rapport met également l'accent sur la réduction des répercussions du sel de voirie sur l'environnement. Parcs Canada a élaboré une ébauche de politique de gestion du sel qui stipule que les unités de gestion responsables des routes doivent employer le sel de façon responsable sur le plan de l'écologie, réduire les effets négatifs sur l'environnement associés à son entreposage, à sa manipulation et à son épandage, de même qu'évaluer l'impact du recours au sel de voirie. Parmi les effets négatifs de l'utilisation du sel, mentionnons l'infiltration de sel dans les rivières et les lacs, la croissance d'espèces végétales envahissantes non indigènes le long des routes et l'attraction des animaux sauvages pour le sel. Les gestionnaires doivent examiner la nécessité d'élaborer un plan local de gestion du sel comportant des buts et objectifs particuliers devant faire l'objet d'une évaluation et d'un rapport annuels. En 2004-2005, un plan commun de gestion de l'utilisation du sel a été élaboré pour les parcs nationaux du Canada Banff, Jasper, Yoho, Kootenay, du Mont-Revelstoke et des Glaciers.

Un autre élément mentionné dans le cadre de rapport a trait à l'incidence des routes sur les espèces fauniques locales. L'installation de clôtures le long de certains tronçons de routes et la modification des passages d'animaux permettent de réduire la mortalité faunique. La figure 32 présente des données représentatives sur l'impact de l'installation de clôtures sur les espèces animales de grande et de petite taille dans les parcs nationaux du Canada Banff et Yoho au cours des cinq dernières années.

Il ressort clairement de la figure que le taux de mortalité des animaux de grande taille est constamment en baisse dans les parties clôturées de la route, comparativement aux parties non clôturées. Cependant, l'installation de clôtures ne convient pas pour toutes les espèces. Les petits mammifères comme les coyotes creusent des trous ou se glissent facilement sous les clôtures à la recherche de nourriture sur les terre-pleins centraux; leur taux de mortalité est donc généralement plus élevé dans les endroits clôturés que dans les endroits non clôturés.

L'installation de clôtures, bien qu'utile pour réduire la mortalité de certaines espèces, contribue en outre à la fragmentation des habitats, comme le fait la

route. Pour résoudre ce problème, Parcs Canada a construit des passages fauniques souterrains et aériens à l'usage exclusif de la faune.

On estime à entre 4 000 et 9 000 le nombre d'animaux sauvages (environ 6 000 en 2004-2005) de taille moyenne à grande (p. ex. grizzly, orignal, cougar, cerf, élan, mouton) qui ont emprunté ces passages dans le parc national du Canada Banff au cours des cinq dernières années.

En résumé, Parcs Canada élabore actuellement un cadre de rapport sur l'incidence des routes sur l'environnement, notamment des indicateurs liés aux pratiques de construction et d'entretien des routes, le recours au sel de voirie et son impact, la mortalité faunique et la fragmentation de l'habitat attribuable aux routes. L'Agence dispose de certains aspects de cette information pour quelques-uns des parcs nationaux où passent des routes de transit. Même si elle réalise des progrès dans l'élaboration du cadre de rapport, elle n'a pas encore les données suffisantes provenant de tous les parcs nationaux concernés pour conclure que l'incidence des routes sur l'environnement diminue.

Figure 32 : Mortalité faunique attribuable à la Transcanadienne dans les parcs nationaux du Canada Banff et Yoho

Type d'animaux	Impact de l'installation de clôtures	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Animaux de grande taille (p. ex. wapiti, ours noir, loup)	Clôturé	0	4	3	3	4
	Non clôturé	10	7	7	13	21
Animaux de petite taille (p. ex. coyote)	Clôturé	2	4	4	3	9
	Non clôturé	3	1	4	1	3

Source : Parc national du Canada Banff

SECTION 3 :

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La présente section rend compte des progrès réalisés par Parcs Canada relativement à des initiatives et à des politiques gouvernementales particulières, tel que cela est exigé par le Conseil du Trésor du Canada. Ces progrès concernent les aspects suivants :

1. Commissions parlementaires, vérification et évaluation
2. Développement durable
3. Initiative d'amélioration des services
4. Droits d'utilisation

Commissions parlementaires, vérification et évaluation

Commissions parlementaires

Les commissions parlementaires n'ont formulé aucune recommandation à l'endroit de Parcs Canada en 2004-2005.

Vérificateur général

Le vérificateur général n'a établi aucun rapport concernant l'Agence Parcs Canada en 2004-2005.

Vérification interne et évaluation

Les rapports de vérification interne, d'évaluation et d'examen approuvés par Parcs Canada sont indiqués ci-dessous.

La version intégrale des rapports se trouve sur le site Web de l'Agence à l'adresse www.pc.gc.ca.

Vérifications internes	Évaluations et examens
<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des principaux processus financiers de la direction de gestion de l'information et technologie de l'information du bureau national. • Vérification des principaux processus financiers du centre de services de l'Ouest canadien. • Vérification des principaux processus financiers de l'unité de gestion du parc national du Mont-Riding. • Vérification des principaux processus financiers de la direction des communications du bureau national. • Vérification des principaux processus financiers de l'unité de gestion de Kootenay/Yoho/Lake Louise. • Vérification des principaux processus financiers de l'unité de gestion de l'ouest de l'Arctique. • Vérification des principaux processus financiers de l'unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard. • Vérification des principaux processus financiers de l'unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick. • Cadre de la rémunération et des avantages sociaux – Examen préliminaire. • Vérification des programmes de subventions et de contributions. • Vérification des principaux processus financiers à l'unité de gestion du Nunavut. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre national de rendement et d'évaluation de la stratégie Engager les Canadiens : Communications externes de Parcs Canada. • Examen des rapports de l'Agence Parcs Canada en matière de santé et de sécurité au travail. • Examen des programmes de surveillance du nombre de visiteurs et d'information sur les visiteurs de Parcs Canada. • Évaluation du programme de sécurité publique de Parcs Canada. (Voir la section traitant des services aux visiteurs pour obtenir de l'information sur certains résultats tirés du présent rapport.)

Développement durable

En février 2004, Parcs Canada diffusait sa deuxième *Stratégie sur le développement durable* (SDD) (www.pc.gc.ca), qui mettait à jour et développait la Stratégie publiée en février 2001. Un examen de tous les buts et objectifs de rendement de l'Agence a été effectué après la publication de la SDD 2004-2007, qui a donné lieu à des modifications de certains objectifs stratégiques et attentes en matière de rendement dans la stratégie afin de répondre aux engagements énoncés dans le *Plan d'entreprise 2005-2009* de l'Agence. Ces nouveaux buts et objectifs servent de fondement au présent rapport.

Objectifs stratégiques de Parcs Canada en matière de développement durable pour 2004-2007

Objectif stratégique	Progrès
Achever en grande partie le réseau des parcs nationaux du Canada et étendre sensiblement le réseau des aires marines nationales de conservation en représentant toutes les régions naturelles terrestres et marines du Canada, telles qu'elles sont désignées dans les plans des réseaux de Parcs Canada, et améliorer le réseau des lieux historiques nationaux du Canada, qui commémorent l'histoire du Canada.	Les engagements modifiés relativement à la création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation sont indiqués au début de la section du présent rapport portant sur la création d'aires patrimoniales nationales. Les progrès réalisés dans la création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation et dans la désignation de lieux, de personnes et d'événements présentant une importance nationale sont indiqués aux pages 22 à 38.
Assurer un meilleur fonctionnement des écosystèmes grâce à la protection de l'intégrité écologique des parcs nationaux et à la viabilité des aires marines nationales de conservation du Canada; assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada de façon que les ressources d'importance nationale ne soient pas menacées, que les messages d'importance nationale soient communiqués et que les autres valeurs patrimoniales soient respectées; gérer les ressources culturelles dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada selon les principes de valeur, de bien public, de compréhension, de respect et d'intégrité.	Les engagements modifiés sont indiqués aux pages 40 et 51 du présent rapport qui traite de la protection. Les progrès réalisés relativement à ces engagements sont indiqués aux pages 41 à 62.
Accroître la sensibilisation et favoriser la compréhension, l'appréciation et le sentiment d'appartenance en ce qui concerne les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada, et renforcer l'attachement à leur égard.	Les engagements modifiés sont indiqués dans la section du présent rapport qui traite de la mise en valeur du patrimoine. Les progrès réalisés relativement à ces engagements sont indiqués aux pages 63 à 68.
Offrir aux visiteurs des services qui leur permettront d'apprécier les lieux patrimoniaux et d'en bénéficier.	Les engagements modifiés sont indiqués dans la section du présent rapport qui traite de l'amélioration des expériences des visiteurs. Les progrès réalisés relativement à ces engagements sont présentés aux pages 69 à 74.
Gérer et administrer les collectivités des parcs avec efficacité et efficience pour en faire des modèles de durabilité.	Les engagements modifiés sont indiqués dans la section du présent rapport qui traite de l'administration des lotissements urbains. Les progrès réalisés relativement à ces engagements sont présentés aux pages 75 et 78.
Maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires qui réduisent au minimum les incidences écologiques.	Les engagements modifiés sont indiqués dans la section du présent rapport qui traite de la gestion des routes de transit aux pages 79 à 82.
Maintenir ou améliorer l'intégrité de la gestion, en mettant l'accent plus particulièrement sur un processus décisionnel efficace et une gestion axée sur les résultats.	Les engagements particuliers relatifs à la réduction des gaz à effet de serre et à la gestion des BPC, des réservoirs de stockage et des hydrocarbures halogénés sont présentés dans la section du présent rapport qui traite de la conservation, aux pages 46 à 50.

Initiative d'amélioration des services

Depuis longtemps, Parcs Canada offre des services de qualité aux Canadiens et aux Canadiennes, ainsi qu'aux visiteurs internationaux. Il s'agit d'un élément clé de la culture de longue date de l'Agence, décrite dans la *Charte de Parcs Canada*, par laquelle elle s'engage à « servir les Canadiens et les Canadiennes en travaillant ensemble pour atteindre l'excellence ».

1. Programmes et services visés par l'Initiative d'amélioration des services

Services directs offerts aux visiteurs	Comprend les services offerts sur place dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation, notamment les services d'accueil, le camping, les programmes de mise en valeur du patrimoine et les services récréatifs. La planification de ces services s'effectue au moyen du plan directeur du parc, du lieu ou de l'AMNC.
Site Web	Satisfaisant aux lignes directrices sur la normalisation des sites Internet, le site Web fournit de l'information sur le mandat et les politiques de Parcs Canada, du matériel éducatif, de l'information sur la planification d'excursions, ainsi que des renseignements particuliers sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.
Centre d'appels	Service de renseignements sans frais dans les deux langues, offrant un soutien à la planification d'excursions, de l'information de base, une orientation et du matériel d'inscription.
Service de réservations des emplacements de camping	Le service de réservations des emplacements de camping de Parcs Canada est une initiative de Gouvernement en direct grâce à laquelle les campeurs peuvent faire une réservation en visitant le service Internet 24 heures par jour ou en appelant sans frais un centre d'appels ouvert 12 heures par jour. Le service a été mis à l'essai en 2004 dans huit endroits, sa mise en œuvre intégrale étant prévue pour 2005.

2. Indices de satisfaction des clients

www.pc.gc.ca/docs/pc/rpts/rp-pa-2003-2004/sec2-/page41a_F.asp

Services directs offerts aux visiteurs	Les indices de satisfaction exprimés par les visiteurs relativement à plusieurs aspects de leur visite ont déjà été présentés dans le rapport (voir les figures 26 et 29). Des indices élevés de satisfaction des visiteurs sont caractéristiques des installations de Parcs Canada, conformément aux trois sondages <i>Les citoyens d'abord</i> (1998, 2000, 2002), selon lesquels les services offerts dans les parcs nationaux figurent parmi les meilleurs services gouvernementaux fédéraux.
Site Web	Un sondage sur le site Web à l'échelle nationale auprès de 1 000 visiteurs mené en 2004 a permis de conclure que 65 % des répondants étaient satisfaits de leur visite sur le site Web de Parcs Canada. En complément à ce sondage, des essais auprès de groupes de consultation constitués de répondants choisis ont été effectués afin de mieux comprendre les attentes.
Centre d'appels	Un sondage téléphonique effectué à l'automne 2002 auprès de 400 appelants ayant utilisé le numéro 1-888 de Parcs Canada a permis de constater que le pourcentage de clients satisfaits était supérieur à l'objectif de 50 % pour les clients très satisfaits et de 85 % pour les clients satisfaits à l'égard de tous les aspects des services offerts par le centre d'appels.
Service de réservations des emplacements de camping	La satisfaction à l'égard du service n'a pas encore été évaluée.

3. Normes de service

www.pc.gc.ca/docs/pc/rpts/rp-pa-2003-2004/sec3-/page2_f.asp

Services directs offerts aux visiteurs	Parcs Canada s'attend à ce que 85 % des utilisateurs dans chaque endroit où le sondage a été effectué soient satisfaits ou très satisfaits et que 50 % soient très satisfaits à l'égard des services aux visiteurs et de la mise en valeur du patrimoine.
Site Web	Parcs Canada n'a pas encore établi d'objectifs de rendement.
Centre d'appels	Parcs Canada s'attend à ce que 85 % des utilisateurs du centre d'appels soient au moins satisfaits et que 50 % soient très satisfaits. Par ailleurs, l'Agence a établi des normes en ce qui concerne la rapidité (p. ex., 85 % de tous les appels reçus par un agent d'information obtiendront une réponse au plus tard après trois sonneries), l'accessibilité (p. ex., 95 % des tentatives pour joindre le service seront fructueuses), la disponibilité et l'exactitude des renseignements fournis (p. ex., établies par la surveillance des appels).
Service de réservations des emplacements de camping	Parcs Canada a établi un certain nombre de normes pour le système de réservations, y compris la durée moyenne de réponse aux appels (quatre minutes), le temps d'attente en ligne (pas plus de 5 % d'appelants mis en attente pendant plus de cinq minutes), l'accès (la durée d'immobilisation du système informatique ne doit pas dépasser 60 minutes par mois civil pendant lesquelles on ne peut effectuer de réservations) et la qualité du service (pas plus de deux erreurs par tranche de 1 000 réservations pour chaque mois civil, pas de double réservation à n'importe quelle installation durant un mois civil).

4. Principales réalisations d'amélioration du service suivant une approche axée sur le citoyen

Importance accordée par l'organisation à l'amélioration de l'expérience de visite	En 2004, le Conseil sur l'expérience des visiteurs de Parcs Canada a été créé afin de fournir au Conseil exécutif une orientation générale et des conseils stratégiques de portée nationale touchant toutes les questions liées à l'expérience offerte aux visiteurs dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation. L'objectif du Conseil est de promouvoir l'approche axée sur le client utilisée par Parcs Canada afin de répondre de façon constante aux besoins et aux attentes des visiteurs par l'amélioration de la recherche, de la formation, de la planification, des normes de service et des indicateurs de rendement.
Investissements dans les services et les installations	Le Plan budgétaire 2005 prévoit le versement de 209 M\$ pour les cinq prochaines années et de 75 M\$ pour chacune des années suivantes afin de réaliser des réparations urgentes des immobilisations et de rebâtir des biens qui ont atteint la fin de leur cycle de vie utile. En outre, l'Agence a mis en œuvre une Stratégie nationale des prix pluriannuelle par laquelle les revenus provenant des hausses de tarifs seront réinvestis dans les installations destinées aux visiteurs.
Garantie offerte par Parcs Canada	L'Agence Parcs Canada garantit des services de grande valeur et de qualité, et elle habilite le personnel de première ligne à régler immédiatement les plaintes des clients sans processus inutile, y compris le remboursement des droits d'utilisation. La garantie a été adoptée en 1998 et sert à l'Agence d'outil principal pour améliorer la satisfaction des clients et leur perception de la valeur des services auxquels les droits d'utilisation s'appliquent. Elle concerne les services offerts sur place aux visiteurs dans tous les endroits administrés par Parcs Canada.
Service de réservations des emplacements de camping	Grâce à ce nouveau service, mis en œuvre à titre de projet pilote en 2004, les campeurs peuvent réserver un emplacement de camping à l'avance et ainsi avoir l'esprit en paix. Afin de continuer à répondre aux besoins des campeurs qui préfèrent ne pas réserver à l'avance, plusieurs parcs nationaux continuent d'offrir des emplacements qui seront attribués selon le principe du premier arrivé, premier servi.
Formation en services de qualité aux visiteurs	Parcs Canada a élaboré un cours de formation en services de qualité aux visiteurs sous la forme d'un progiciel souple et intégré d'une journée destiné au personnel des services aux visiteurs et aux autres employés qui appuient les services aux visiteurs sur le terrain. Depuis 2003, plus de 2 000 employés de tout le Canada ont terminé ce cours de formation avec succès.

Rapports touchant l'information sur la tarification externe

A. Droits et revenus (en milliers de dollars)

Nom de l'activité générant des droits	Type de droits	Pouvoir d'établissement des droits	Date de la dernière modification	2004-2005			2005-2006		2006-2007		2007-2008			
				Prévision RPP	Revenu réel	Coût estimatif	Normes de rendement	Résultats liés au rendement	Revenu prévu	Coût estimatif	Revenu prévu	Coût estimatif	Revenu prévu	Coût estimatif
Droits d'entrée	Service	Loi sur l'Agence Parcs Canada	Augmentés en 2003	38 500 \$	34 300 \$	105 753 \$	85 % des visiteurs sont satisfaits	89 % des visiteurs sont satisfaits	40 060 \$	116 509 \$	43 900 \$	126 629 \$	45 180 \$	136 073 \$
Droits de camping	Service	Loi sur l'Agence Parcs Canada	Augmentés en 2003	16 380 \$	13 711 \$	21 253 \$	85 % des visiteurs sont satisfaits	89 % des visiteurs sont satisfaits	16 051 \$	24 073 \$	17 611 \$	26 233 \$	18 131 \$	27 548 \$
Droits d'éclusage et d'amarrage	Service	Loi sur l'Agence Parcs Canada	Augmentés en 2003	2 860 \$	2 048 \$	28 683 \$	85 % des visiteurs sont satisfaits	89 % des visiteurs sont satisfaits	2 408 \$	29 683 \$	2 648 \$	30 723 \$	2 728 \$	31 863 \$
Piscines	Service	Loi sur l'Agence Parcs Canada	Augmentés en 2003	4 680 \$	3 603 \$	5 407 \$	85 % des visiteurs sont satisfaits	89 % des visiteurs sont satisfaits	3 603 \$	5 503 \$	3 603 \$	5 623 \$	3 603 \$	5 782 \$
Droits d'immobilisations	Droits et privilèges	Loi sur l'Agence Parcs Canada	Augmentés en 2003-2004, en cas d'expiration de la durée des loyers et des permis, lorsque des dispositions de révision des loyers existent.	14 300 \$	16 457 \$	2 316 \$	Sans objet	Sans objet	16 457 \$	2 516 \$	16 457 \$	2 816 \$	16 457 \$	3 116 \$
Services municipaux	Service	Loi sur l'Agence Parcs Canada	Frais de collecte des ordures augmentés en 1996; frais d'aqueduc et d'égout augmentés en 2001; autres hausses de coûts en 2003.	3 000 \$	2 676 \$	13 583 \$	À déterminer	À déterminer	2 676 \$	13 683 \$	2 676 \$	13 883 \$	2 676 \$	13 983 \$
Autres revenus	Autres biens et services	Loi sur l'Agence Parcs Canada	Entre 1994 et 2003.	6 280 \$	11 971 \$	36 266 \$	85 % des visiteurs sont satisfaits	89 % des visiteurs sont satisfaits	12 511 \$	38 094 \$	12 871 \$	40 154 \$	12 991 \$	42 396 \$
Total				86 000 \$	84 766 \$	213 261 \$			93 766 \$	230 061 \$	99 766 \$	246 061 \$	101 766 \$	260 761

B. Stratégie de tarification pluriannuelle

Parcs Canada a apporté les trois modifications importantes suivantes à sa stratégie de tarification pluriannuelle visant à répondre aux préoccupations soulevées par les utilisateurs durant les consultations tenues en 2003-2004 :

- La période de mise en place progressive a été prolongée, passant de trois à quatre ans pour l'ensemble des services aux visiteurs, afin d'échelonner les hausses de prix et de réduire l'impact cumulatif d'une hausse simultanée de tous les droits.
- Afin de respecter notre engagement de donner un préavis de 18 mois, la mise en œuvre des nouveaux droits proposés pour les visites de groupe a été reportée au 1er avril 2007 et la période de leur mise en œuvre progressive a été prolongée, passant de deux à trois ans (2007, 2008 et 2009).
- Une proposition révisée concernant les droits de permis d'exploitation d'un commerce a été élaborée à la suite d'une recherche plus poussée sur les pratiques municipales d'imputation des frais dans tout le Canada. La proposition révisée reflète mieux les pratiques courantes en matière de tarification.

Par la suite, on a comparé les droits proposés par Parcs Canada avec ceux qui sont imposés par les organisations de parcs dans d'autres pays. Cette recherche s'est faite au cours de l'été 2004 et a été intégrée dans la proposition subséquente afin de déposer au Parlement la stratégie de tarification pluriannuelle de Parcs Canada, conformément à la nouvelle *Loi sur les frais d'utilisation*.

SECTION 4 : ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2004-2005 FONDÉS SUR LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE

AGENCE PARCS CANADA

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Les états financiers ci-joints de l'Agence Parcs Canada sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par les membres du Conseil exécutif de l'Agence suivant la recommandation du Comité de vérification et d'évaluation.

Ils ont été établis par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public et comprennent, lorsqu'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. Lorsqu'il y avait différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle jugeait les plus appropriées dans les circonstances. La direction a préparé l'information financière qui figure dans le présent rapport annuel et a veillé à ce qu'elle concorde avec celle qui figure dans les états financiers.

La direction a établi et tient à jour des registres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion ainsi que des systèmes d'information conçus pour garantir dans une mesure raisonnable que les biens de l'Agence sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente en vue de la réalisation des objectifs de l'Agence, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et aux politiques internes de l'Agence. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer l'efficacité des contrôles et des pratiques de gestion.


Le vérificateur externe de l'Agence, soit la vérificatrice générale du Canada, a vérifié les états financiers et en a fait rapport au directeur général de l'Agence et au ministre de l'Environnement.

Le directeur général de l'Agence



Alan Latourelle

Le dirigeant principal administratif



Mike Fay

Le 8 septembre 2005



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au directeur général de l'Agence Parcs Canada et
au ministre de l'Environnement

J'ai vérifié le bilan de l'Agence Parcs Canada au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
Le 8 septembre 2005

AGENCE PARCS CANADA

Bilan au 31 mars

(en milliers de dollars)

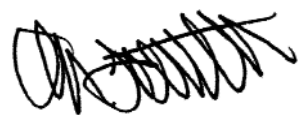
	2005	2004
Actif		
À court terme :		
Droits en argent (note 3)		
Compte des activités générales	86 200	54 159
Comptes à fins déterminées	3 679	633
	89 879	54 792
Débiteurs	3 961	4 041
Stock de fournitures renouvelables (note 4)	5 511	5 761
	99 351	64 594
Immobilisations (note 5)	1 428 604	1 448 927
Collections et sites archéologiques (note 6)	1	1
	1 527 956	1 513 522
Passif		
À court terme :		
Créditeurs et charges à payer		
Ministères et organismes fédéraux	11 570	7 406
Autres	83 262	52 309
	94 832	59 715
Avantages sociaux futurs (note 8)	3 335	2 796
Produits reportés (note 7)	12 419	8 978
	110 586	71 489
À long terme :		
Avantages sociaux futurs (note 8)	39 565	41 812
Provision pour nettoyage environnemental (note 9)	22 394	22 320
	172 545	135 621
Avoir du Canada	1 355 411	1 377 901
	1 527 956	1 513 522

Éventualités et engagements (notes 9 et 14).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

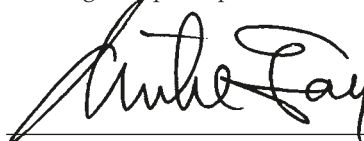
Approuvé par :

Le directeur général



Alan Latourelle

Le dirigeant principal administratif



Mike Fay

AGENCE PARCS CANADA

État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2005	2004
Charges (note 10)		
Intendance des endroits du patrimoine national		
Créer des lieux patrimoniaux	15 364	16 665
Préserver les ressources patrimoniales	159 997	164 335
Favoriser la connaissance et l'appréciation du public	85 453	56 814
	<u>260 814</u>	<u>237 814</u>
Utilisation et appréciation par les Canadiens		
Offrir aux visiteurs une expérience de qualité	154 598	150 450
Administration des lotissements urbains	9 981	7 915
Gestion des routes de transit	28 010	24 044
	<u>192 589</u>	<u>182 409</u>
Services ministériels		
Gestion de Parcs Canada	47 880	49 659
Gestion des ressources humaines	15 528	14 924
	<u>63 408</u>	<u>64 583</u>
Amortissement des immobilisations	<u>82 744</u>	<u>79 899</u>
Total des charges	<u>599 555</u>	<u>564 705</u>
Produits (note 11)	<u>88 720</u>	<u>83 085</u>
Frais d'exploitation nets (note 12)	<u>510 835</u>	<u>481 620</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE PARCS CANADA

État de l'avoir du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2005	2004
Solde au début de l'exercice	1 377 901	1 391 012
Frais d'exploitation nets	(510 835)	(481 620)
Services fournis gratuitement par des ministères (note 13)	45 943	43 630
Encaisse nette fournie par le gouvernement	407 315	428 167
Variation – Droits en argent	35 087	(3 288)
Solde à la fin de l'exercice	1 355 411	1 377 901

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE PARCS CANADA

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2005	2004
Activités d'exploitation		
Frais d'exploitation nets	510 835	481 620
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	(82 744)	(79 899)
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations	425	1 348
Services fournis gratuitement par des ministères	(45 943)	(43 630)
Variation nette des postes hors caisse du fonds de roulement	(38 887)	2 225
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	1 708	(1 956)
Augmentation de la provision pour nettoyage environnemental	(74)	(511)
Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation	345 320	359 197
Activités d'investissement		
Acquisitions et améliorations d'immobilisations	63 130	71 622
Produit de l'aliénation d'immobilisations	(1 135)	(2 652)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	61 995	68 970
Encaisse nette fournie par le gouvernement	407 315	428 167

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE PARCS CANADA

Notes aux états financiers du 31 mars 2005

(Tableaux en milliers de dollars)

1. Pouvoirs et objectifs

L'Agence Parcs Canada a été créée en décembre 1998 en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* à titre d'établissement public. Elle exerce ses activités au nom de Sa Majesté du Canada. L'Agence Parcs Canada est une entité distincte qui figure à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend des comptes au ministre de l'Environnement. L'Agence n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le mandat de l'Agence consiste à protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel et en favoriser chez le public la connaissance, pour les générations présentes et à venir. Pour réaliser son mandat, l'Agence exécute les programmes prévus dans ses lois et pouvoirs.

Les pouvoirs relatifs aux programmes dont Parcs Canada est responsable découlent de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, de la *Loi sur les parcs nationaux*, de la *Loi sur les monuments et lieux historiques*, de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, de la *Loi sur le ministère des Transports* et de la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*.

2. Conventions comptables importantes

Les états financiers de l'Agence sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

a) Crédits parlementaires

L'Agence est financée en majeure partie par le gouvernement du Canada sous forme de crédits parlementaires. Les crédits consentis à l'Agence ne correspondent pas à la présentation établie selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les éléments comptabilisés dans l'état de l'avoir du Canada ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux fournis par les crédits parlementaires. La note 12 présente de l'information au sujet de la source et de l'utilisation des crédits et établit un rapprochement général entre les frais d'exploitation nets et les crédits utilisés.

b) Produits reportés

Les produits reportés comprennent ceux qui sont reçus avant que les services ne soient rendus ainsi que les fonds reçus de tiers à des fins déterminées. Les produits reportés sont constatés à titre de produits d'exploitation lorsque les services sont rendus.

c) Stock de fournitures renouvelables

Les fournitures renouvelables sont comptabilisées au coût moyen.

d) Immobilisations

Les immobilisations, sauf les terrains, qui ont été transférées à l'Agence le 1er avril 1999 sont comptabilisées à leur coût historique estimatif, moins l'amortissement cumulé. Le coût historique estimatif des immobilisations a été établi en ajustant le coût de remplacement actuel à celui de l'année d'acquisition ou de construction au moyen de facteurs fondés sur les changements des indices des prix au fil du temps. Cette approche tient également compte de l'état général des immobilisations et du coût des améliorations et des réparations importantes depuis l'acquisition ou la construction de l'immobilisation.

Les immobilisations, sauf les terrains, acquises après le 1^{er} avril 1999 sont comptabilisées au prix coûtant. Les immobilisations, sauf les terrains, acquises contre une somme nominale ou par voie de don, sont comptabilisées à leur valeur marchande au moment de l'acquisition et un montant correspondant est crédité directement à l'avoir du Canada. Les améliorations qui prolongent la vie utile ou le potentiel de service sont comptabilisées au prix coûtant.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de taux fondés sur la durée d'utilisation prévue des biens, comme suit :

Catégorie de biens	Vie utile
Édifices	25-50 ans
Fortifications	50-100 ans
Améliorations locatives	2-10 ans
Terrains aménagés	10-40 ans
Routes	40 ans
Ponts	25-50 ans
Canaux et installations maritimes	25-80 ans
Services publics	20-40 ans
Véhicules et matériel	3-15 ans
Expositions	5-10 ans

Les terrains acquis sont comptabilisés au coût historique. Les terres publiques acquises dans le cadre de la Confédération ou de l'entrée ultérieure d'une province ou d'un territoire sont comptabilisées à une valeur symbolique. Les terrains acquis par voie de don sont comptabilisés à la leur juste valeur marchande estimative à la date de l'acquisition et un montant correspondant est crédité directement à l'avoir du Canada.

e) Collections et sites archéologiques

Les collections et les sites archéologiques sont comptabilisés à une valeur nominale.

f) Avantages sociaux futurs

(i) Indemnités de départ

L'Agence constate son obligation relativement au régime des indemnités de départ et des coûts reliés, en fonction des droits acquis par les employés. Le passif au titre des indemnités de départ est calculé selon les données provenant des résultats de l'évaluation actuarielle de l'obligation du gouvernement dans son ensemble en matière d'indemnités de départ. Les indemnités payables à la cessation de l'emploi représentent des obligations de l'Agence qui sont habituellement financées par les crédits parlementaires d'exercices suivants.

(ii) Régime de retraite

Les employés de l'Agence cotisent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Le coût du régime est payé par les employés et par l'Agence. Les cotisations de l'Agence sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. L'Agence n'est pas tenue en vertu de la loi actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

g) Services fournis gratuitement par des ministères

Les services fournis gratuitement par des ministères sont comptabilisés par l'Agence à titre de frais d'exploitation à leur juste valeur estimative. Un montant correspondant est crédité directement à l'avoir du Canada.

h) Provision pour nettoyage environnemental

L'Agence comptabilise une provision pour nettoyage environnemental lorsqu'elle est tenue ou le sera vraisemblablement d'engager des coûts liés à la décontamination et à l'enlèvement de matières contaminées provenant de sites pollués et lorsque les coûts peuvent être raisonnablement estimés suite à une évaluation environnementale détaillée.

i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges déclarés pendant l'exercice visé. Le passif relié aux employés, la durée de vie utile estimative des immobilisations, le passif relié à l'environnement et les réclamations sont les éléments les plus importants qui font l'objet d'estimations. Les chiffres réels pourraient différer significativement de ces estimations.

3. Droits en argent

L'Agence exerce ses activités à même les fonds du Trésor qui est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds de l'Agence sont déposées dans le Trésor et tous les débours faits par l'Agence proviennent du Trésor.

Les droits en argent comprennent ce qui suit:

a) Compte des activités générales

Le droit en argent pour les activités générales représente le montant d'argent que l'Agence peut retirer du Trésor du gouvernement, sans autres crédits. Au 31 mars 2005, le compte des activités générales a un solde de 86,2 millions de dollars (54,2 millions en 2004).

b) Comptes à fins déterminées

Le droit en argent pour comptes à fins déterminées représente l'argent reçu de d'autres organisations qui doit être utilisé aux fins prévues. Au 31 mars 2005, l'Agence a un solde de 3,7 millions de dollars (0,6 million en 2004) pour les comptes à fins déterminées.

4. Stock de fournitures renouvelables

Le stock de fournitures renouvelables au 31 mars est le suivant :

	2005	2004
Terre, sable, gravier et autres matériaux bruts	1 085	1 242
Matériel, approvisionnements et fournitures	700	876
Matériaux et fournitures de construction	660	790
Combustible et autres produits pétroliers	644	550
Livres, publications et cartes	611	535
Diverses autres fournitures	584	586
Produits ouvrés en bois et en métal	564	539
Matériel de sécurité	430	339
Uniformes et vêtements protecteurs	233	304
	5 511	5 761

5. Immobilisations

	Coût historique de fermeture au 31 mars 2004	Acquisitions nettes ⁽¹⁾ de l'exercice terminé le 31 mars 2005	Coût historique de fermeture au 31 mars 2005	Amortissement cumulé au 31 mars 2005	Valeur comptable nette au 31 mars 2005	Valeur comptable nette au 31 mars 2004
Édifices, fortifications et améliorations locatives	713 686	12 614	726 300	430 004	296 296	301 446
Terrains aménagés	564 759	6 065	570 824	445 872	124 952	139 305
Routes	926 524	10 348	936 872	563 194	373 678	380 110
Ponts	143 479	1 557	145 036	76 092	68 944	69 807
Canaux et installations maritimes	520 366	16 434	536 800	250 061	286 739	278 274
Services publics	154 570	6 073	160 643	84 292	76 351	73 562
Véhicules et matériel	123 353	1 490	124 843	91 988	32 855	34 262
Expositions	102 206	(3 857)	98 349	81 145	17 204	26 835
	3 248 943	50 724	3 299 667	2 022 648	1 277 019	1 303 601
Terrains (note 2d)						
– Terrains acquis	125 433	6 259	131 692	–	131 692	125 433
– Terres publiques	1	–	1	–	1	1
– Terrains reçus par voie de don	19 892	–	19 892	–	19 892	19 892
	145 326	6 259	151 585	–	151 585	145 326
Total – Immobilisations	3 394 269	56 983	3 451 252	2 022 648	1 428 604	1 448 927

⁽¹⁾) Inclut toutes les acquisitions, aliénations et radiations de l'exercice

L'Agence est propriétaire de plus de 27 millions d'hectares de terre, dont la majeure partie se trouvent dans les 41 parcs nationaux et réserves de parc national qui représentent 27 des 39 régions naturelles du Canada. Au cours de l'exercice, l'Agence a dépensé 6,3 million de dollars (0,9 million en 2004) pour l'acquisition de terrains. Le coût total des immobilisations inclut 69,0 millions de dollars (79,9 millions en 2004) de travaux en cours.

6. Collections et sites archéologiques

La gestion des collections et des sites archéologiques est au cœur du mandat de l'Agence qui consiste à protéger et à mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine culturel du Canada. Même s'ils ne sont pas capitalisés au même titre que d'autres biens culturels comme les édifices ou les fortifications, ces trésors ont une valeur culturelle inestimable.

a) Collections

L'Agence gère des collections d'objets archéologiques et historiques.

La collection d'objets archéologiques comprend des spécimens et documents qui constituent un échantillon représentatif des habitations et des activités de l'être humain. Ces collections renferment un éventail d'artefacts qui témoignent de l'activité tant domestique qu'industrielle et vont des outils et de l'équipement de navire aux échantillons de sol et échantillons botaniques.

La collection d'objets historiques s'étend du X^e siècle à aujourd'hui. Il s'agit d'objets ethnographiques, civils et militaires et d'articles témoignant du commerce des fourrures, de meubles et d'objets mobiliers, d'outils et de documents.

En outre, l'Agence gère une collection de reproductions comprenant des costumes d'époque, des outils et des meubles fabriqués à partir d'originaux ou de données historiques.

b) Sites archéologiques

Un site archéologique englobe les vestiges en surface, souterrains ou submergés d'une activité humaine. Les archéologues définissent un site en précisant les différentes activités qui se sont déroulées dans un secteur. Des milliers de sites archéologiques ont été délimités dans les 153 lieux historiques nationaux, les 41 parcs nationaux et les 2 aires marines de conservation du Canada. Ces sites comprennent des villages autochtones, des camps de chasse, des aires d'observation et des lieux de transformation des animaux, des postes de traite des fourrures établis par des Européens, des postes militaires, des champs de bataille, des épaves, des homesteads, des endroits associés aux transports ainsi que des industries.

7. Produits reportés

Les produits reportés, qui s'élèvent à 12,4 millions de dollars (9,0 millions en 2004), comprennent un montant de 8,7 millions de dollars (8,4 millions en 2004) représentant le solde, à la fin de l'exercice, pour les droits d'entrée, les droits récréatifs et les droits de location et de concession prélevés à l'avance.

La somme de 3,7 millions de dollars (0,6 million en 2004) qui reste dans les produits reportés représente l'argent reçu d'autres organisations qui doit être utilisé aux fins prévues.

8. Avantages sociaux futurs

a) Indemnités de départ

L'Agence paie des indemnités de départ à ses employés fondés sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime n'étant pas provisionné, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs. À la date du bilan, les renseignements utiles à l'égard de ce régime sont les suivants :

	2005	2004
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	44 608	41 398
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 188	4 911
Indemnités versées au cours de l'exercice	(2 896)	(1 701)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	42 900	44 608
Portion à court terme	3 335	2 796
Portion à long terme	39 565	41 812
	42 900	44 608

b) Régime de retraite

L'Agence et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. Les cotisations de l'Agence et des employés au Régime de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice se sont élevées à :

	2005	2004
Cotisations de l'Agence	35 951	29 472
Cotisations des employés	14 980	12 297

9. Éventualités

a) Réclamations

Dans le cours normal de ses activités, l'Agence a fait l'objet de réclamations s'élevant à environ 8,6 millions de dollars (29,6 millions en 2004), excluant les intérêts, à titre de dommages présumés et d'autres facteurs. De l'avis de la direction, la position de l'Agence est défendable dans tous les cas. La meilleure estimation à ce jour du montant à payer au titre de ces réclamations et réclamations potentielles a été enregistrée.

b) Provision pour nettoyage environnemental

L'Agence possède 337 sites qui sont connus ou soupçonnés de contamination. D'après les informations disponibles et les études détaillées faites à ce jour sur 287 de ces sites, l'Agence a établi la provision à 22,4 millions de dollars (22,3 millions en 2004) et l'éventualité pour nettoyage environnemental à 150,1 millions de dollars (135,0 millions en 2004) incluant un montant de 17,8 millions de dollars (8,7 millions en 2004) pour des sites qui ne seront probablement pas décontaminés.

L'Agence a comptabilisé une provision pour le nettoyage environnemental en prévision des cas où elle devra sans doute procéder à la décontamination et au nettoyage de sites contaminés. La provision est déterminée en fonction des recommandations venant des rapports d'ingénieurs et sur l'expérience locale. Le coût des activités futures est estimé en dollars courants. L'obligation finale peut être plus grande que le montant actuel estimé, étant donné que les coûts de restauration ne sont pas tous connus.

L'éventualité correspond aux coûts présumés ou aux coûts supplémentaires éventuels rattachés aux situations où l'obligation de l'Agence n'est pas clairement établie ou à celles où il est peu probable qu'elle paie le plein montant des mesures correctives.

10. Sommaire des charges par grande classification

	2005	2004
Salaires et avantages sociaux	326 818	288 315
Amortissement	82 744	79 899
Services professionnels et spéciaux	56 217	53 999
Services publics, matériaux et fournitures	43 780	41 899
Transport et communications	23 859	25 187
Locaux fournis gratuitement	14 863	14 422
Locations	13 172	23 996
Paievements tenant lieu d'impôts	10 927	10 932
Réparations et entretien	9 652	10 637
Autres charges diverses	5 086	935
Information	6 384	6 610
Subventions et contributions	5 979	7 363
Nettoyage environnemental	74	511
	599 555	564 705

11. Sommaire des produits par grande classification

	2005	2004
Droits d'entrée	37 903	37 750
Droits récréatifs	19 454	20 719
Locations et concessions	14 721	13 970
Autres produits d'exploitation	11 160	4 341
Produits des lotissements urbains	2 676	2 548
Logement du personnel	2 381	2 410
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations	425	1 347
	88 720	83 085

12. Crédits parlementaires

a) Crédits utilisés

	2005	2004
Crédits approuvés :		
Crédit 45 – Dépenses du programme	419 307	426 980
Crédit 50 – Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	2 000	7 800
Crédits législatifs :		
Dépenses correspondant aux produits reçus en vertu de l'article 20 de la Loi sur l'Agence Parcs Canada	84 766	85 589
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	43 181	39 425
Montant adjugé par la cour	16	–
Total des crédits approuvés	549 270	559 794
Moins :		
Montant disponible pour l'exercice ultérieur	22 102	47 842
Crédits utilisés	527 168	511 952

b) Rapprochement au financement public

	2005	2004
Frais d'exploitation nets	510 835	481 620
Dépenses correspondant aux produits reçus en vertu de l'article 20 de la Loi sur l'Agence Parcs Canada	84 766	85 589
Éléments sans incidence sur le financement :		
Amortissement des immobilisations	(82 744)	(79 899)
Services fournis gratuitement par des ministères (note 13)	(45 943)	(43 630)
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations	425	1 347
	(128 262)	(122 182)
Variation des comptes n'ayant pas d'incidence sur les besoins de financement de l'exercice :		
Débiteurs – externes	(52)	(790)
Stock de fournitures renouvelables	(250)	849
Vacances courues	(948)	132
Avantages sociaux futurs	1 708	(3 210)
Provision pour nettoyage environnemental	(74)	(511)
TPS incluse dans le passif	(2 550)	–
Autres ajustements	–	1 485
	(2 166)	(2 045)
Immobilisations financées par crédits parlementaires	63 130	71 622
Produit de l'aliénation d'immobilisations	(1 135)	(2 652)
	61 995	68 970
Crédits utilisés	527 168	511 952

c) Compte des nouveaux parcs et lieux historiques

Le gouvernement du Canada inclut dans ses recettes et charges les opérations de certains comptes consolidés établis pour des fins déterminées. La législation exige que les recettes des comptes à fins déterminées soient affectées à des fins particulières et que les paiements et charges connexes soient imputés à ces recettes. Les opérations ne représentent pas un passif à des tierces parties mais elles sont grevées de restrictions internes à des fins déterminées.

Le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques est alimenté par des crédits parlementaires, le produit de la vente de terrains et d'édifices excédentaires et tous les dons généraux. De plus, le ministre des Finances peut, sur demande du ministre de l'Environnement, autoriser l'octroi d'avances jusqu'à 10 millions de dollars au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques. Tous les montants reçus sont détenus dans ce compte jusqu'à ce que des charges admissibles soient engagées pour l'établissement ou la mise en valeur de nouveaux parcs, lieux historiques ou endroits patrimoniaux, conformément aux conditions établies dans la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et aux directives connexes du Conseil du Trésor.

Voici le détail des activités pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2005	2004
Montant disponible au début de l'exercice	15 329	11 851
Recettes :		
Crédit parlementaire	2 000	7 800
Produit de la vente de terrains et d'immobilisations	980	2 426
Dons	7 863	–
Autres	38	–
	<u>10 881</u>	<u>10 226</u>
Charges :		
Dépenses en capital	8 547	6 131
Contributions	400	617
	<u>8 947</u>	<u>6 748</u>
Montant disponible à la fin de l'exercice	<u>17 263</u>	<u>15 329</u>

13. Opérations entre apparentés

a) Opérations dans le cours normal de ses activités

En ce qui a trait à la propriété, l'Agence est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral. Elle effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon l'usage commercial habituel qui s'appliquerait à toutes les personnes et entreprises. L'Agence a effectué des opérations entre apparentés pour des services s'élevant à 42,3 millions de dollars (32,0 millions en 2004) fournis par des ministères, y compris des services d'architecture et de génie s'élevant à 24,7 millions de dollars (23,1 millions en 2004) fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

b) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services qui sont comptabilisés dans les états financiers à leur juste valeur comme suit :

	2005	2004
Cotisations couvrant la part de l'employeur des primes et des frais d'assurance des employés payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	20 495	19 022
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	14 863	14 422
Services fournis par le ministère du Patrimoine canadien pour la gestion de l'information, la technologie de l'information, les finances, les ressources humaines et le soutien administratif	7 510	7 510
Salaires et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	2 460	2 030
Autres services reçus gratuitement	615	646
	45 943	43 630

14. Engagements

a) L'Agence a signé des baux de location de matériel et de location-exploitation pour des locaux totalisant 10,6 millions de dollars (11,7 millions en 2004). Les baux prennent fin à différentes dates, le dernier expirant en 2021. Les paiements annuels minimum en vertu de ces baux pour les quatre prochains exercices et suivants sont approximativement comme suit :

2005-2006	1 153
2006-2007	1 021
2007-2008	778
2008-2009	611
2009-2010 et suivants	7 028

b) L'Agence a conclu des marchés pour des charges d'exploitation et des dépenses en capital qui s'élèvent à environ 41,5 millions de dollars (19,6 millions en 2004). La majorité des paiements aux termes de ces marchés devraient se faire au cours des quatre prochains exercices.

15. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés pour être conformes à la présentation du présent exercice.

SECTION 5 : INFORMATION FINANCIÈRE NON VÉRIFIÉE 2004-2005 FONDÉE SUR LA COMPTABILITÉ DE CAISSE MODIFIÉE

Tableaux financiers récapitulatifs

1. Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (équivalents temps plein compris)
2. Utilisation des ressources par secteur d'activités
3. Postes votés et législatifs
4. Coût net pour le ministère
5. Passif éventuel
6. Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
7. Renseignements sur les dépenses de projets

Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau 1: Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles
(équivalents temps plein compris)

(en milliers de dollars)	2002-2003 Dépenses réelles	2003-2004 Dépenses réelles	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Intendance des endroits du patrimoine national	210 092	253 314	245 168	245 168	262 078	256 646
Utilisation et appréciation par les Canadiens	201 950	206,413	158 696	171 696	231 155	206 067
Services ministériels	48 730	52 226	52 674	52 674	56 037	55 590
Total	460 772	511 953	456 538	469 538	549 270	518 303

Total	460 772	511 953	456 538	469 538	549 270	518 303
Moins : revenus non disponibles	(37)	(12)	–	–	–	–
Plus : coût des services reçus gratuitement	39 703	43 630	–	39 417	–	45 943
Coût net pour le ministère	500 438	555 571	456 538	508 955	549 270	564 246

Équivalents temps plein	3 483	4 380	4 008			
--------------------------------	--------------	--------------	--------------	--	--	--

Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d'activités

2004–2005					
(en milliers de dollars)	Budgétaire			Plus : Non budgétaire	Total
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Prêts, investissements et avances	
Intendance des endroits du patrimoine national					
Budget principal	212 365	25 972	6 831	–	245 168
<i>Dépenses prévues</i>	212 365	25 972	6 831	–	245 168
Total des autorisations	233 982	21 096	7 000	–	262 078
Dépenses réelles	233 839	21 095	1 712	–	256 646
Utilisation et appréciation par les Canadiens					
Budget principal	147 737	10 770	189	–	158 696
<i>Dépenses prévues</i>	141 895	29 612	189	–	171 696
Total des autorisations	199 741	31 225	189	–	231 155
Dépenses réelles	174 704	31 225	138	–	206 067
Services ministériels					
Budget principal	48 974	3 700	–	–	52 674
<i>Dépenses prévues</i>	48 974	3 700	–	–	52 674
Total des autorisations	49 704	3 433	2 900	–	56 037
Dépenses réelles	49 321	3 433	2 836	–	55 590
Total Parcs Canada					
Budget principal	409 076	40 442	7 020	–	456 538
<i>Dépenses prévues</i>	403 234	59 284	7 020	–	469 538
Total des autorisations	483 427	55 754	10 089	–	549 270
Dépenses réelles	457 864	55 753	4 686	–	518 303

Note : Les données ne représentent pas les dépenses provenant du Compte des nouveaux parcs et lieux historiques.

Tableau 3: Postes votés et législatifs

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2004–2005 (en milliers de dollars)			
		Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
45	Dépenses du Programme	330 769	335 769	419 308	388 341
50	Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	5 000	5 000	2 000	2 000
(L)	Dépenses qui équivalent aux revenus	78 000	86 000	84 766	84 766
(L)	Contributions aux avantages sociaux des employés	42 769	42 769	43 180	43 180
(L)	Montants adjugés par une cour	–	–	16	16
	Total	456 538	469 538	549 270	518 303

Tableau 4: Coût net pour le ministère

(en milliers de dollars)	2004–2005
Dépenses réelles	518 303
<i>Plus : coût des services reçus gratuitement</i>	
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	20 495
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	14 863
Services fournis par le ministère du Patrimoine canadien pour la gestion de l'information, la technologie de l'information, les finances, les ressources humaines et le soutien administratif	7 510
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	2 460
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général	510
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	105
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	
Coût net pour le ministère en 2004-2005	564 246

Tableau 5: Passif éventuel

Passif éventuel	(en milliers de dollars)	
	31 mars 2004	31 mars 2005
<i>Réclamations et poursuites en instance ou imminentes</i>	30 199	22 892
Total	30 199	22 892

Ce chiffre se rapporte à des poursuites intentées contre l'État mais qui ne sont pas enregistré comme passif (comme dans les Comptes Publics).

Tableau 6: Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles**Recettes disponibles**

(en milliers de dollars)	Recettes réelles 2002 2003	Recettes réelles 2003 2004	2004–2005			
			Budget principal	Recettes prévues	Total des autorisations	Recettes réelles
Recettes d'exploitation (disponibles selon l'article 20 de la Loi sur l'Agence Parcs Canada)						
Droits d'entrée	32 100	34 886	32 000	38 500	34 300	34 300
Droits d'utilisation récréative	22 240	25 004	26 000	26 000	23 058	23 058
Locations, terres, édifices et concessions	16 099	17 843	13 000	14 300	16 457	16 457
Autres recettes	5 844	5 842	4 000	4 200	8 275	8 275
Droits municipaux	1 755	2 014	3 000	3 000	2 676	2 676
Total des recettes disponibles	78 038	85 589	78 000	86 000	84 766	84 766

Recettes non disponibles

(en milliers de dollars)	Recettes réelles 2002 2003	Recettes réelles 2003 2004	2004–2005			
			Budget principal	Recettes prévues	Total des autorisations	Recettes réelles
Recettes non disponibles	37	12	–	–	–	–
Total des recettes non disponibles	37	12	–	–	–	–

Tableau 7: Renseignements sur les dépenses de projets

(en milliers de dollars)	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	2004-2005		
				Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Intendance des endroits du patrimoine national						
Yukon						
LHN S.S. Klondike – mise à niveau (F-AD)	2 647	364	380	400	459	459
Colombie-Britannique						
PN Gwaii Haanas – Centre patrimonial Haida (F-AD)	4 500	700	–	1 700	–	–
PN des Îles-Gulf – Édifice de l'administration et complexe (I-AD)	4 200	–	–	800	1 012	1 012
Alberta						
PN Banff – Traverse en milieu sauvage sur le canal Rundle près de Canmore (F-AD)	3 000	75	2 366	400	462	462
Manitoba						
Conservation des murs du Fort-Prince-de-Galles (I-AD)	2 700	114	220	–	267	267
Ontario						
PN de la Péninsule Bruce – Acquisition de terres (I-AD)	13 500	58	216	300	713	713
LHN Fort-Henry – Réparations majeures (F-AD)	10 000	1 377	720	3 000	2 551	2 551
LHN NCSM Haida – Restauration et déplacement (F-AD)	7 500	3 638	3 434	–	452	452
LHN de la voie navigable Trent-Severn barrages rapides Swift – Réparations majeures (F-AD)	4 526	2 388	1 866	–	251	251
Barrages de Kingston Mills (F-AD)	4 100	–	–	–	4 089	4 089
Québec						
LHN du Fort-Témiscamingue – Aménagement (F-AD)	3 800	73	98	200	123	123
PN Saguenay – Développement du parc marin (F-ADP)	29 800	172	1 020	1 100	753	753
Nouvelle-Écosse						
LHN de la Forteresse-de-Louisbourg – Toiture du bastion du Roi (F-AD)	3 300	1 276	1 665	–	59	59

Tableau 7: Renseignements sur les dépenses de projets (suite)

(en milliers de dollars)	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	2004-2005		
				Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Utilisation et appréciation par les Canadiens						
Colombie-Britannique						
PN des Glaciers – Éclairage et revêtement du pare-avalanches (F-AD)	4 797	2 424	241	–	–	–
PN Yoho – Champ d'épuration des eaux d'égout – Réparations majeures et mise à niveau (F-AD)	3 490	207	3 172	100	–	–
Alberta						
PN Lac Louise – Amélioration de l'usine de traitement des eaux usées (F-AD)	5 800	803	1 121	–	–	–
PN Banff – Élargissement à quatre voies de la route Transcanadienne (I-APP)	57 500	–	606	5 000	2 969	2 969
PN Lacs Waterton – lignes d'aqueducs et d'égouts (F-AD)	5 135	200	79	–	706	706
Manitoba						
PN du Mont-Riding – Champ d'épuration des eaux d'égout – Réparations majeures et mise à niveau de Wasagaming (F-AD)	2 200	242	56	2 100	276	276
PN du Mont-Riding – Réparations majeures et mise à niveau Station de traitement des eaux usées de Wasagaming (F-AD)	5 100	34	2 691	1 100	2 299	2 299
Ontario						
PN de la Péninsule Bruce – Centre de réception des visiteurs (F-AD)	7 500	720	40	2 900	2 254	2 254
LHN de la voie navigable Trent-Severn – Réparations majeures aux écluses 11 et 12 des chutes Ranney (F-AD)	5 200	16	3 092	1 600	2 063	2 063
Centre de découvertes marine – Hamilton – Aménagement du site (F-AD)	8 400	1 037	6 556	200	1 717	1 717
Centre de découvertes – Expositions et salles de montre (F-AD)	3 300	540	1 924	–	853	853
Québec						
PN de la Mauricie – Amélioration du parc (F-AD)	6 200	1 006	609	–	305	305
Nouvelle-Écosse						
LHN Grand Pré – Centre d'accueil des visiteurs (F-AD)	4 170	2 133	1 566	–	–	–
PN Cap-Breton – la piste Cabot – Réparations urgentes (F-AD)	3 340	–	1 160	2 100	1 886	1 886
Terre-Neuve						
PN Gros-Morne – Réparations urgentes des autoroutes 430 et 431 (F-AD)	7 460	818	4 383	2 000	2 282	2 282

Définitions applicables aux grands projets d'immobilisations

Grand projet d'immobilisations – Un projet ministériel dont les dépenses dépassent deux millions de dollars et qui comprend la conception et l'élaboration de nouveaux programmes de structures d'équipement ou de systèmes, de même qu'un risque supérieur à la normale est jugé projet gouvernemental dans les cas suivants:

- les dépenses prévues dépassent le pouvoir d'approbation de projets accordé au Ministère par le Conseil du Trésor; ou
- le projet présente un risque particulièrement élevé, quelles que soient les dépenses prévues.

Lorsque les dépenses prévues d'un projet gouvernemental à risque élevé dépassent 100 millions de dollars, il est jugé grand projet de l'État.

Catégories d'estimations

Estimation fondée (F) – Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude. Elle repose sur les études détaillées des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et résultats prévus du projet. Elle remplace les catégories d'estimation autrefois appelées catégorie A ou B.

Estimation indicative (I) – Estimation de faible ordre de grandeur qui n'est pas suffisamment fiable pour que le Conseil du Trésor l'approuve comme objectif relié au coût. Elle remplace les catégories d'estimation autrefois appelées C ou D.

Approbation préliminaire des projets (APP) –

Cette appellation désigne l'autorisation donnée par le Conseil du Trésor d'entreprendre un projet visant à répondre à un besoin opérationnel précis ; elle englobe l'approbation des objectifs de la phase de définition du projet et les dépenses connexes. Les ministères parrains doivent présenter une APP lorsque la portée complète du projet a été examinée et son coût évalué, normalement à titre indicatif et lorsque le coût de la phase de définition du projet a été évalué de manière précise et fiable.

Approbation définitive des projets (ADP) –

Autorisation du Conseil du Trésor couvrant les objectifs de l'étape de mise en œuvre du projet et les dépenses connexes. Les ministères et organismes responsables doivent solliciter l'approbation définitive seulement après avoir établi la portée de l'ensemble du projet et en avoir établi le coût selon une estimation fondée.

Autorisations déléguées (AD) – Projets pour lesquels le Conseil du Trésor a délégué les pouvoirs à l'Agence.

NOTES

¹ Les dépenses relatives aux salaires et aux autres postes, ainsi que les dépenses en capital sont indiquées pour tous les résultats prévus. Les données sur les dépenses indiquées dans les tableaux au début de chaque section portant sur une activité de programme sont fondées sur la comptabilité d'exercice. Les détails concernant les dépenses en capital sont fondés sur la comptabilité d'exercice.

² Pour toutes les activités de programme, le pourcentage indiqué n'inclut pas l'amortissement.

³ Une réserve de parc national est un endroit géré comme un parc national mais dont les terres font l'objet d'une ou de plusieurs revendications territoriales autochtones qui ont été acceptées à des fins de négociation par le Canada.

⁴ Le niveau de financement requis est basé sur des scénarios développés par Parcs Canada pour des parcs proposés au nord et au sud. Parmi les facteurs dont on a tenu compte, mentionnons les coûts d'acquisition de terres, la création d'inventaires de ressources, l'aménagement des installations, l'exploitation temporaire et les coûts permanents tels que la réfection, les activités et l'entretien continu, ainsi que la protection et la mise en valeur. En conséquence, on a estimé qu'il faudrait 165 M\$ sur cinq ans pour créer dix nouveaux parcs, cinq nouvelles aires marines nationales de conservation, étendre trois parcs existants et compléter trois parcs nationaux nouvellement créés, les parcs marins du Saguenay–St-Laurent et la construction du centre de découverte de Hamilton. Un montant additionnel 54 M\$ de fonds permanents sera nécessaire. Le Budget 2003 a alloué 144 M\$ sur cinq ans et 29 M\$ de fonds permanents.

⁵ À la suite d'un examen continu des dossiers, le total de 62 mises en candidature reçues en 2003-2004 a été modifié pour s'établir à 63.

⁶ Les ajustements découlent de la destruction de biens inscrits sur la liste, de la découverte de désignations antérieures comptées en double ou non comptées, ou d'une réévaluation de l'état d'un bien inscrit sur la liste

⁷ Le nombre de personnes d'importance historique nationale a diminué de un suite à la révision des désignations.

⁸ En mars 2005, un total de 437 désignations n'était pas encore commémoré. La CLMHC a recommandé pour diverses raisons que 48 de ces désignations ne soient pas commémorées par une plaque.

⁹ La vérification du Programme de contributions (un gestionnaire, deux employés, un budget de fonctionnement de 376,5 M\$ et un budget de subventions et contributions de 8,7 M\$ en 2004-2005) a été transférée à Parcs Canada par Patrimoine canadien en 2004-2005. Les 13 provinces et territoires ont signé des ententes de contribution par catégorie afin de participer à l'Initiative des endroits historiques d'ici le début de 2004-2005. Au 31 mars 2005, l'ensemble des provinces et des territoires avaient convenu de renouveler leurs ententes pour un an et cela, pour permettre la transition vers un programme de financement permanent. L'objectif de Parcs Canada est de conclure des ententes pluriannuelles avec tous ses partenaires d'ici le 31 mars 2006.

- ¹⁰ On a estimé au départ qu'il existe environ 20 000 lieux historiques au Canada et qu'ils seront tous inscrits au Répertoire d'ici le 31 mars 2009, les endroits désignés par le gouvernement fédéral devant tous être inscrits d'ici mars 2006. L'expérience acquise en 2004-2005 par les registraires de l'ensemble du pays a fait en sorte que le nombre de lieux susceptibles d'être inscrits a été modifié et que Parcs Canada a revu son objectif d'inscrire la totalité des lieux désignés par le gouvernement fédéral d'ici mars 2009.
- ¹¹ En 2004-2005, 17 édifices ont été évalués et recommandés pour une désignation. Le ministre n'a pas approuvé formellement ces recommandations.
- ¹² En 2003-2004, 11 édifices ont été évalués et recommandés pour une désignation. Le ministre n'a pas approuvé formellement ces recommandations.
- ¹³ Les ajustements résultent d'une révision des dossiers et de la base de données.
- ¹⁴ Vingt-deux édifices ont été retirés (édifices transférés à une province, une municipalité ou une tierce partie) de l'inventaire des édifices fédéraux patrimoniaux et deux ont été ajoutés.
- ¹⁵ Les dépenses relatives à la recherche et à la surveillance sur les écosystèmes ainsi qu'à la gestion des écosystèmes effectuées par Parcs Canada en 2003-2004 et en 2002-2003 se sont élevées à 195 M\$, soit une moyenne de 97,5 M\$ par année. À supposer que les dépenses relatives à l'IE effectuées par Parcs Canada s'élèvent à environ 100 M\$ par année au cours de la période de cinq ans d'avril 2003 à mars 2008, l'investissement supplémentaire de 75 M\$ représente une augmentation estimative des dépenses de 15 %.
- ¹⁶ Voir le Plan d'entreprise 2005-2006 à 2009-2010.
- ¹⁷ On ne peut pas présumer que ces lieux sont représentatifs des autres lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Par conséquent, l'échantillonnage de lieux examinés chaque année ne permet pas de tirer des conclusions quant aux changements survenus au fil des ans relativement à l'état des ressources, à l'efficacité des communications ou aux pratiques de gestion des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada.
- ¹⁸ Les objets historiques représentent quelque 34 % de la grande collection de Parcs Canada, qui comprend des reproductions (c.-à-d. des copies d'objets historiques) et des spécimens naturels (c.-à-d. des animaux et des oiseaux empaillés), ainsi que des objets dont le type et l'origine demeurent inconnus pour l'instant. Parcs Canada présente également des collections d'objets historiques identiques (p. ex. 100 boutons désignés comme objets historiques inscrits en bloc) auxquels on n'a pas attribué de cote d'état en raison du temps et des efforts que nécessiterait la collecte de ces données.
- ¹⁹ Pour la période de 2000-2001 à 2003-2004, le nombre d'objets a été modifié en raison d'un décompte en double dans un secteur. De plus, le nombre d'objets traités est relevé par année civile dans certains lieux et par exercice financier dans d'autres. Les données relatives aux années civiles ont été présentées dans le cadre de l'exercice financier (d'avril à mars) qu'elles chevauchent de neuf mois (p. ex., les données relatives à l'année civile 2000 sont présentées dans le cadre de l'exercice 2000-2001).

- ²⁰ Les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada*, qui ont été finalisées en 2003-2004, énoncent un ensemble de critères communs visant à déterminer si une intervention effectuée sur un lieu historique respecte les valeurs patrimoniales. En mars 2005, Parcs Canada, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, certaines provinces, des municipalités et des organisations ont appuyé et appliquaient ces normes et lignes directrices. On s'attend à ce que les Territoires et le Nunavut les appliquent d'ici mars 2006. Une évaluation et une mise à jour de ces normes et lignes directrices sont prévues d'ici mars 2009. En 2003-2004, Parcs Canada a procédé à l'accréditation de 33 experts de la conservation du patrimoine en matière d'application des *Normes et lignes directrices*. Leur rôle consiste à s'assurer que les interventions effectuées sur les biens patrimoniaux respectent les normes et lignes directrices. Aucun nouvel agent n'a obtenu l'accréditation en 2004-2005.
- ²¹ Il y a eu quatre transformations aux gares ferroviaires patrimoniales en 2003-2004 au lieu de trois.
- ²² Une situation concernait la vente de terres à l'intérieur du SPM; et l'autre, la perte de deux édifices du patrimoine à l'extérieur du SPM.
- ²³ Les endroits ayant participé au sondage en 2004-2005 étaient le parc national du Canada de la Mauricie, le lieu historique national du Canada des Îles-Canso, le lieu historique national du Canada des Forges-du-Saint-Maurice, le lieu historique national du Canada du Fort-Malden, le lieu historique national du Canada du Fort-Témiscamingue, le lieu historique national du Canada du Fort-Wellington, le lieu historique national du Canada de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais, le lieu historique national du Canada de Port-la-Joye-Fort Amherst et le lieu historique national du Canada Province House.
- ²⁴ Les taux de réponse (c'est-à-dire le pourcentage de visiteurs qui ont retourné des questionnaires remplis) étaient les suivants : 34 % pour le parc national, de 72 à 91 % dans les huit lieux historiques nationaux. Ces taux de réponse soutiennent la comparaison avec le taux de réponse global de 26 % obtenu dans les sondages détaillés (78%) et les cartes de sondage plus courtes (26%) effectués auprès des visiteurs du réseau des parcs nationaux des États-Unis. (<http://www.nature.nps.gov/socialscience/docs/STV03.pdf>).
- ²⁵ Les programmes de mise en valeur du patrimoine sur place incluaient des promenades et des visites guidées, des exposés et des causeries, des expositions, des présentations audiovisuelles, des sentiers auto-interprétés et des brochures.
- ²⁶ Les données actuelles ne montrent pas si les visiteurs ont déjà visité le lieu et utilisé des produits et services de mise en valeur du patrimoine.
- ²⁷ Le degré de participation aux programmes et activités de mise en valeur du patrimoine est habituellement plus élevé dans les lieux historiques nationaux que dans les parcs nationaux, probablement parce que la mise en valeur du patrimoine constitue un élément essentiel de l'expérience des visiteurs dans les lieux historiques, alors que bon nombre de visiteurs se rendent dans les parcs nationaux essentiellement à des fins de loisirs.
- ²⁸ Les attentes relatives à la satisfaction ont été élaborées par les chercheurs de Parcs Canada à partir de données antérieures tirées de sondages auprès des visiteurs dans les aires nationales protégées et de recherches publiées. Voir, par exemple, Jones, Thomas et Sasser, W. Earl, *Harvard Business Review*, nov.-déc. 1995, vol. 73, numéro 6.

- ²⁹ Ces pourcentages soutiennent la comparaison avec le niveau moyen de satisfaction des visiteurs relativement à l'élément d'apprentissage d'une visite effectuée dans le parc national et les lieux historiques nationaux visés par le sondage en 2004-2005 : 94 % des visiteurs ayant participé au sondage se sont déclarés satisfaits et 67 %, très satisfaits de leur expérience d'apprentissage. Voir la section relative à l'attente en matière de rendement au chapitre de la satisfaction des visiteurs.
- ³⁰ Il manquait 16 points au lieu historique du Canada Port-La-Joye –Fort Amherst pour rencontrer l'objectif très satisfaisant.
- ³¹ L'évaluation de la compréhension des visiteurs effectuée par Parcs Canada sert à orienter l'amélioration de la gestion. Les éléments de mesure de la compréhension sont fondés sur un jugement expert qui vise à les relier aux messages clés que désire communiquer un lieu et à faire en sorte que le coefficient de difficulté de ces éléments soit uniforme à l'intérieur d'un lieu et entre les lieux. Parcs Canada n'a pas mené d'études statistiques sur la fiabilité de la mesure ni sur sa validité quant à son caractère prédictif ou à la façon dont elle a été élaborée.
- ³² En 2004-2005, on a relevé 500 000 visites-personnes de moins qu'au cours de l'année précédente aux Fortifications-de-Québec, baisse qui peut refléter en partie la nouvelle méthode de comptage des visites.
- ³³ Des niveaux élevés de satisfaction des visiteurs sont représentatifs des services gouvernementaux ayant trait aux avantages directs et aux renseignements offerts au public, et à l'utilisation des terres à des fins récréatives. Voir, par exemple, les sondages menés par le National Park Service des États-Unis (www.nature.nps.gov/socialscience/docs/napa03.pdf) et le American Customer Satisfaction Index, Government Satisfaction Scores, 16 décembre 2002, (www.theacsi.org/government/govt-02c.html).
- ³⁴ Le sondage a été mené en 2003-2004 et a recueilli les données des cinq exercices précédents, c'est-à-dire jusqu'à 2002-2003.
- ³⁵ On a ajusté le nombre de visites et le taux d'incidents majeurs précédemment rapporté afin de prendre en compte le nombre révisé de visites-personnes pour une partie de la période.
- ³⁶ Les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable et des eaux usées au Canada* peuvent être trouvées au http://www.ec.gc.ca/etad/023194F5-4BED-49AE-BEEB-384A2FD36348/1976_Guidelines_e.pdf